

2020

BUDGET PRIMITIF



rennes
VIVRE EN INTELLIGENCE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 1

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE 3

LES ACTIONS PAR POLITIQUES
PUBLIQUES ET SECTEURS 37

GLOSSAIRE 133

Préambule

Le projet de budget 2020 de la Ville de Rennes est marqué pour la troisième année consécutive par le plafonnement des dépenses de fonctionnement en vertu du contrat dit de «Cahors» signé avec l'État. Au budget principal, l'évolution des dépenses de fonctionnement est ainsi contenue à +1,3 % par rapport à 2019 conformément au taux d'évolution annuel déterminé par l'État pour la Ville de Rennes.

Le budget primitif 2020 est notamment marqué au plan budgétaire par des prévisions de dépenses liées à la coopération et la mutualisation de productions avec Nantes-Angers Opéra pour la production de spectacles lyriques. Sur le plan culturel toujours, le budget 2020 tient également compte de l'organisation durant la période estivale d'un événement dédié à l'art contemporain en partenariat avec Pinault Collection et qui associera les acteurs de la Ville. Le budget primitif enregistre pour 2020 de nouvelles dépenses de fonctionnement liées à la livraison d'équipements. Le Jeu de Paume, nouvel équipement du quartier centre nord, abrite une crèche associative qui a ouvert ses portes le 2 janvier. La maternelle et l'Hôtel Pasteur, ainsi que l'EduLab qui favorisera les usages numériques éducatifs, ouvriront quant à eux à la rentrée de septembre. Sur le secteur scolaire, du fait de la progression constante du nombre d'enfants scolarisés, la Ville devra consacrer davantage de moyens pour les activités périscolaires et en particulier pour la restauration avec la poursuite des efforts en faveur d'une alimentation plus durable.

S'agissant des recettes de fonctionnement, le projet de budget 2020 table sur une évolution de +2,3 % par rapport au budget 2019. Cette progression s'explique principalement par le dynamisme des bases fiscales à taux d'imposition constants depuis 2010. L'augmentation des recettes s'explique également par le dynamisme des recettes tarifaires liées aux hausses de fréquentation des services publics municipaux notamment sur le secteur périscolaire et sportif avec les hausses significatives de fréquentation observées sur le bassin nordique.

Au total, l'évolution contenue des dépenses de fonctionnement et le dynamisme des recettes de fonctionnement se traduisent par une amélioration significative du niveau d'épargne brute par rapport à 2019. L'autofinancement de la Ville atteint un niveau très satisfaisant permettant de soutenir un haut niveau d'investissement.

En 2020, le projet de budget prévoit en effet de poursuivre un niveau élevé d'ambition en matière d'investissement, niveau similaire à 2019 qui constituait déjà une année forte du fait de l'arrivée à maturité de nombreux projets. Parmi les investissements majeurs, il convient de souligner la fin des travaux de réhabilitation de la salle de la Cité ou de la MJC maison de Suède, la poursuite des travaux du nouveau conservatoire du Blosne, les travaux pour le nouvel Antipode, les travaux sur les groupes scolaires Simone Veil et Torigné, les aménagements des abords de station de la ligne b du métro dont les travaux touchent à leur fin. L'année 2020 devrait également connaître la fin de l'opération d'aménagement des prairies de Rennes et des jardins des Portes Mordelaises.

Sur un plan technique enfin, le projet de budget 2020 se caractérise par la mise en place du mécanisme des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) permettant d'améliorer la lisibilité des engagements pluriannuels de la Ville en matière d'investissement.

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE



SOMMAIRE

BUDGET CONSOLIDÉ.....	7
BUDGET PRINCIPAL.....	8
Section de fonctionnement	8
Dépenses.....	8
Recettes.....	16
Chaîne de l'épargne.....	22
Section d'investissement	23
Dépenses.....	23
Focus AP/CP	24
Équilibre	32
BUDGETS ANNEXES.....	33
Budgets de ZAC	33
Dépenses.....	34
Recettes.....	34
Budget pompes funèbres	35
Dépenses.....	35
Recettes.....	35
Budget régie production d'énergie photovoltaïque	36
Dépenses.....	36
Recettes.....	36
GLOSSAIRE.....	133

BUDGET CONSOLIDÉ

Budget consolidé du budget primitif 2020

	BP 2019			BP 2020			évolution	
	Fonct.	Invest.	Total	Fonct.	Invest.	Total		
Total budget consolidé (en M€)	284,92	96,90	381,82	284,74	106,79	391,53	9,71	2,5%
Budget principal	271,01	96,63	367,64	274,57	106,35	380,92	13,28	3,6%
Pompes funèbres	0,07		0,07	0,06		0,06	-0,02	-21,4%
Production énergie photovoltaïque	0,00	0,02	0,03	0,00	0,03	0,04	0,01	37,3%
Budgets de ZAC	13,84	0,24	14,09	10,12	0,40	10,52	-3,57	-25,3%

L'évolution du budget consolidé est de +9,71 M€ soit +2,5% par rapport au budget 2019.

Cette progression résulte en premier lieu de la progression des dépenses du budget principal de +13,28 M€ en particulier des dépenses d'investissement qui sont en hausse de 9,72 M€. En fonctionnement, l'évolution des dépenses de BP à BP du budget principal s'inscrit en revanche dans le cadre de la contractualisation avec l'État portant l'engagement d'une évolution des dépenses limitée à +1,3% par an soit +3,56 M€.

D'autre part, les opérations d'aménagement gérées en régie affichent un budget consolidé de 10,52 M€ en diminution de -3,57 M€ par rapport à 2019. Plusieurs opérations en fin de cycle génèrent des recettes de cessions de charges foncières importantes.

BUDGET PRINCIPAL

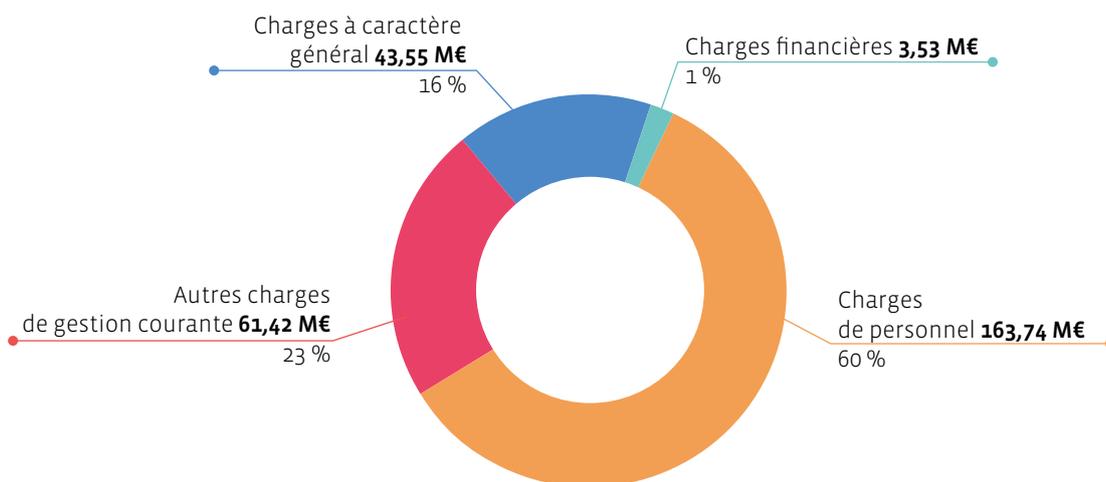
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement du budget principal 2020 - évolutions par chapitre

(en M€)	BP 2019	BP 2020	Écart BP/2019	Écart BP/2019 %
Dépenses	271,01	274,57	3,56	1,31%
Charges de personnel	160,68	163,74	3,06	1,90%
Autres charges de gestion courante	60,28	61,42	1,14	1,89%
Charges à caractère général	43,14	43,55	0,41	0,95%
Charges financières	3,46	3,53	0,07	2,02%
Dépenses imprévues	1,00	1,00	0,00	0,00%
Charges exceptionnelles	1,59	0,39	-1,20	-75,56%
Dotations aux provisions	0,33	0,33	0,00	0,00%
Atténuations de produits	0,24	0,32	0,08	33,46%
Frais de fonctionnement des élus	0,29	0,29	0,00	1,03%
Recettes	295,67	302,43	6,76	2,29%
Impôts et taxes	186,41	191,23	4,82	2,58%
Dotations et participations	78,28	79,50	1,22	1,56%
Produits des services	20,77	22,79	2,02	9,73%
Autres produits de gestion courante	4,65	4,56	-0,09	-1,89%
Atténuations de charges	3,03	3,11	0,08	2,50%
Produits exceptionnels	1,04	1,13	0,09	8,33%
Produits financiers	0,28	0,11	-0,18	-61,57%
Reprises sur provisions	1,20	0,00	-1,20	-100,00%

Dépenses

VENTILATION DES DÉPENSES PAR CHAPITRE (EN M€)



Les dépenses de fonctionnement augmentent de +1,31 % de BP à BP. Elles intègrent en 2020 trois actions comprenant des crédits budgétaires dans différents chapitres (prestations, ressources humaines et versement de subventions) :

- Plusieurs événements autour de l'art contemporain se tiendront à Rennes à l'été 2020, sous le titre «le temps d'un été». Une exposition d'art contemporain présentant des œuvres de la Collection Pinault sur le thème du noir et du blanc sera organisée au Couvent des Jacobins. Une exposition sur le thème de «La couleur crue» se tiendra au Musée des Beaux-arts durant la même période (fin juin – mi-septembre). Les prestations nécessaires à l'organisation de l'exposition au Couvent des Jacobins s'élèvent à 0,265 M€. Le Musée des beaux-arts pourra compter sur la pérennisation des moyens exceptionnels dévolus en 2019 pour l'organisation de l'exposition «Femmes créatrices». Parallèlement la Criée proposera également une programmation exceptionnelle en lien avec l'exposition, dans le cadre de son budget de fonctionnement. Les moyens RH supplémentaires mobilisés par la Ville de Rennes autour de ces expositions (notamment les chargées de production et de médiation) sont budgétés à hauteur de 0,076 M€. Une enveloppe complémentaire de 0,100 M€ destinée au soutien de structures rennaises de diffusion de l'art contemporain est également budgétée pour leur permettre de participer et de contribuer à cet événement ;
- La collaboration entre l'opéra de Rennes et Angers-Nantes-Opéra (ANO) impacte la structure de la dépense annuelle au budget. La production des spectacles est ainsi partagée et le portage financier évolue d'une année à l'autre. En 2019, la production des spectacles communs joués à Angers-Nantes Opéra et à l'Opéra de Rennes était supportée financièrement par ANO avec un remboursement de la Ville de Rennes. En 2020, c'est l'Opéra de Rennes qui assurera la production déléguée de deux spectacles qui seront donnés à l'Opéra de Rennes et à Angers-Nantes Opéra. Cette création de spectacles nécessite des moyens en fournitures et prestations d'une part mais également le recrutement d'intermittents travaillant à la production de ces spectacles d'autre part. La part des dépenses complémentaires (charges à caractère général, dépenses de personnel et participation aux coproductions) nécessaires aux représentations à Angers-Nantes Opéra est ainsi estimée à 0,634 M€. Ces dépenses seront remboursées en 2020 à la Ville de Rennes permettant d'assurer la neutralité financière du montage et de considérer que cette opération se situe en dehors du périmètre «capé» prévu par la contractualisation entre l'État et la Ville de Rennes ;
- L'année 2020 marque également le démarrage des actions autour du projet labellisé eduLAB financé par l'Europe. Le projet vise à créer un lieu dédié aux usages et aux cultures numériques à usages éducatifs au sein du futur Hôtel à projets Pasteur ouvert à tous les publics à compter de 2020. Le budget dédié représente une enveloppe de 0,240 M€ sur 2 années dont 0,083 M€ sont financés par une subvention FEDER. Au BP 2020, 0,011 M€ de dépenses hors ressources humaines sont prévues ainsi que 1,5 poste de coordination et d'animation du dispositif. À noter qu'en investissement, une AP de 0,308 M€ est prévue et financée à hauteur de 0,093 M€ par le FEDER.

Les charges à caractère général

Évolution des charges à caractère général

(en M€)	BP 2019	BP 2020	écart	évolution
Charges à caractère général	43,140	43,549	0,409	0,95%
Accueil coupe du monde de football féminin	1,200	0,000		
Charges à caractère général retraitées	41,940	43,549	1,609	3,84%

Les charges à caractère général évoluent de +0,95% par rapport au budget primitif 2019 et s'établissent à 43,549 M€ contre 43,140 M€ au BP 2020 soit +0,409 M€. Hors Coupe du Monde féminine FIFA qui constituait un événement exceptionnel hors du périmètre du plafonnement des dépenses de fonctionnement au BP 2019, l'évolution des charges à caractère général est de +3,84 %.

Principales actions pour lesquelles le poste de charges à caractère général est en évolution

(en M€)	BP 2019	BP 2020	évolution
Soutenir les acteurs culturels-mettre à disposition des salles et ressources culturelles	0,149	0,567	0,418
Opéra	1,125	1,404	0,280
Délivrer une restauration responsable et de qualité	4,858	5,117	0,259
Gestion et développement du système d'information	1,627	1,869	0,242
Gestion des fluides	8,003	8,217	0,214
Équipements sportifs	0,408	0,518	0,110
Ressources humaines	1,383	1,485	0,102
Relations citoyens	0,328	0,405	0,077
Organiser les élections politiques	0,022	0,096	0,074
Gestion immobilière	1,444	1,510	0,067
Mettre à disposition et entretenir des véhicules et engins	1,982	2,045	0,063
Enseignement maternel et élémentaire	0,467	0,525	0,058
Assurer la maintenance des espaces verts	0,904	0,943	0,039
Créer, développer et gérer les infrastructures Télécom	0,144	0,182	0,038
Développer une démarche globale de santé publique dans la Ville et ses quartiers	0,831	0,867	0,037
Prospective, évaluation et politiques temporelles	0,098	0,134	0,035
Mettre en œuvre une politique sportive éducative	0,261	0,293	0,032

Les principales évolutions concernent l'exposition estivale d'art contemporain en partenariat avec Pinault Collection et la production de spectacles de l'Opéra de Rennes. Par ailleurs, l'évolution des charges à caractère général s'explique notamment par la hausse de plusieurs postes :

- La hausse des prix de l'électricité et du gaz nécessite une hausse globale des crédits budgétaires du poste fluides de + 0,214 M€. L'électricité et le gaz représentent 71 % des charges de fluides contre 15 % pour le chauffage urbain et 12 % pour l'eau-assainissement. Les coûts du carburant sont également en hausse entre +3 et +7% selon le type de carburant ;
- La hausse des effectifs scolaires (+121 élèves à la rentrée 2019 et estimation de + 269 élèves à la rentrée 2020) et le dédoublement des classes de CE1 (en vigueur depuis la rentrée 2019 et en année pleine en 2020) nécessitent des crédits supplémentaires de 0,058 M€ pour les fournitures et le transport collectif ;
- Les denrées alimentaires pour les repas des cantines augmentent de 0,218 M€ dont 0,101 M€ du fait de l'augmentation du prix des denrées (+2,3 %). L'augmentation de la part d'aliments issus de l'agriculture biologique dans les repas de la restauration scolaire, portant le pourcentage des aliments issus de l'agriculture durable à 40%, est estimé 0,080 M€. Le coût lié à la mise en place d'une alternative végétarienne dans les menus est estimée à 0,017 M€. Les actions en faveur de la réduction du gaspillage permettent de réaliser en parallèle une économie estimée à 0,085 M€. Suite au sinistre de la cuisine centrale de la commune du Rheu, les repas des cantines scolaires de la commune sont désormais réalisés au sein de la cuisine centrale de la Ville de Rennes. Au total, 0,185 M€ de crédits pour l'acquisition des denrées nécessaires et autres fournitures nécessaires à la confection de ces repas sont donc prévus mais intégralement remboursés à la Ville par le Rheu ;
- Le développement des systèmes d'information et l'évolution des indices de révision des contrats de maintenance connaissent une évolution sensible de +0,242 M€. Cette évolution est liée également au travail de rationalisation des moyens d'impression qui conduit à revoir leur mode de gestion en privilégiant la location /maintenance/fournitures plus économe que l'acquisition des matériels. Ces hausses sont toutefois atténuées par les économies substantielles qui sont réalisées sur la téléphonie (-0,064 M€) ;

- L'organisation des élections municipales 2020 génère des dépenses supplémentaires. Assurée en régie par les agents municipaux, l'organisation nécessite toutefois de recourir à un prestataire pour la mise sous pli de la propagande électorale (0,081 M€) ;
- Le budget des activités sportives est notamment marqué par la participation de la Ville de Rennes au label Terre de Jeux 2024 (0,010 M€) dont l'objectif est de valoriser les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux. Enfin la fréquentation du bassin nordique et l'affluence en période estivale nécessitent de renforcer les prestations de médiation (+0,020 M€) ;
- Fin 2020, les places Sainte-Anne, Saint-Germain et de la gare seront incluses dans le périmètre des illuminations de fin d'année suite à la mise en service de la ligne b du métro ce qui génère une augmentation des dépenses estimée à +0,070 M€.

Au-delà de ces évolutions, certaines actions se poursuivent notamment la sensibilisation à l'usage du vélo et à la pratique des modes actifs, le soutien au conseil local de la biodiversité et la mise en place d'une commission «arbre», l'extension du réseau de fibre optique, le renforcement de la médiation sociale sur l'espace public avec un poste de médiateur supplémentaire.

Les dépenses de personnel

Évolution des dépenses de personnel

(en M€)	BP 2019	BP 2020	écart	évolution
Dépenses de personnel	160,678	163,737	3,059	1,90%
dont hausse enveloppe intermittents opéra		0,488		
Dépenses de personnel hors évolution périmètre opéra	160,678	163,249	3,059	1,60%

L'encadrement des dépenses de fonctionnement au travers de la contractualisation de la Ville de Rennes avec l'État impose une vigilance particulière concernant les dépenses de personnel au regard de leur poids dans les dépenses de fonctionnement.

Pour l'année 2020, l'accord relatif à l'amélioration des parcours professionnels et des conditions de rémunération (PPCR) se poursuivra. Le PPCR et le glissement vieillesse technicité (GVT) auront un impact significatif concernant l'évolution des dépenses de personnel en 2020, avec des montants estimés à 1,35 M€ pour le GVT et 0,29 M€ pour le PPCR.

Par ailleurs, la mise en œuvre du RIFSEEP en 2019 (au 1er janvier pour les agents de catégorie C et au 1er septembre pour les agents de catégorie B et A), sur une période de 4 ans, impactera le budget avec une dépense supplémentaire pour 2020 estimée à 0,36 M€. Cette application permet d'harmoniser, de revaloriser et de donner plus d'équité entre filières tout en reconnaissant les fonctions occupées.

Au niveau des mesures locales, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale est rendue possible en étudiant chaque nouveau besoin identifié en Comité emploi, présidé par l'Adjoint au personnel. Cette instance examine le besoin et s'efforce, autant que possible, d'y répondre par des efforts de redéploiement de postes devenus vacants. Le Comité emploi veille à la maîtrise des effectifs, dans le cadre d'une politique d'adaptation du service public et d'optimisation de l'organisation.

L'ouverture de nouveaux équipements, l'augmentation des effectifs dans les écoles et crèches, la dé-précarisation notamment à la Direction de l'Éducation, ainsi qu'à la Direction de la Culture, la mise en place du plan propreté sont autant de moyens nécessaires au bon fonctionnement de notre administration, évalués à 0,85 M€.

Concernant les crédits dédiés aux agents non permanents, des moyens supplémentaires ont été accordés dans le cadre d'événements ponctuels et exceptionnels (notamment pour l'organisation des élections municipales 2020).

La Ville de Rennes poursuit par ailleurs sa politique en faveur de l'insertion professionnelle et de la responsabilité sociale de l'employeur en reconduisant et en intensifiant les dispositifs tels que l'accueil d'apprentis et de service civique.

Enfin, un supplément a été décidé dans le cadre de la participation employeur à la garantie Santé et à la garantie Prévoyance. Cette aide sera réévaluée, pour un coût supplémentaire de 0,150 M€.

Pour l'année 2020, l'application de ces mesures nationales et locales respecte le cadrage budgétaire (évolution de 1,6%).

D'autre part, des crédits dédiés à l'Opéra de Rennes pour rémunérer des artistes intermittents, sont nécessaires en 2020. Suite aux coopérations de l'Opéra de Rennes avec Angers Nantes Opéra en 2019, les frais liés aux intermittents se traduisent soit par des remboursements à Angers-Nantes Opéra, soit par la prise en charge directe des coûts des intermittents par la Ville de Rennes avec un remboursement d'Angers-Nantes Opéra. En 2020, l'Opéra de Rennes prend directement la rémunération des intermittents pour la production de deux spectacles pour un montant de 488 K€.

Les autres charges de gestion courante

Évolution des autres charges de gestion

En M€	BP 2019	BP 2020	Écart	Évolution
	60,280	62,025	1,746	2,9%
Subventions de fonctionnement*	50,860	51,563	0,703	1,4%
Subvention de fonctionnement CCAS	12,275	12,435	0,160	1,3%
Subventions de fonctionnement	38,585	39,128	0,543	1,4%
Autres charges de gestion courante	9,419	10,462	1,043	11,1%
Contribution enseignement privé	3,452	3,553	0,101	2,9%
Contributions EPCC : ESAAB et FRAC Bretagne	2,512	2,467	-0,045	-1,8%
Indemnités des élus	1,405	1,405	0,000	0,0%
Admission en non-valeur et créances éteintes	0,480	0,480	0,000	0,0%
Autres charges diverses de gestion courante	1,571	2,558	0,987	62,8%
<i>dont contributions concessionnaires (sujétions service public)</i>	<i>0,150</i>	<i>1,100</i>	<i>0,950</i>	
<i>dont charges de copropriété</i>	<i>0,630</i>	<i>0,560</i>	<i>-0,070</i>	
<i>dont charges de coproduction Opéra</i>	<i>0,591</i>	<i>0,642</i>	<i>0,051</i>	

*y compris part des subventions 2020 attribuées pour abonder la trésorerie de certains tiers associatifs dans le contexte de fermeture technique du logiciel budgétaire et comptable de mi-décembre 2019 au 20 janvier 2020. Le montant total attribué fin 2019 par anticipation de 2020 s'élève à 0,607 M€

Les autres charges de gestion courante sont en évolution de +2,9%, soit +1,746 M€ entre 2019 et 2020.

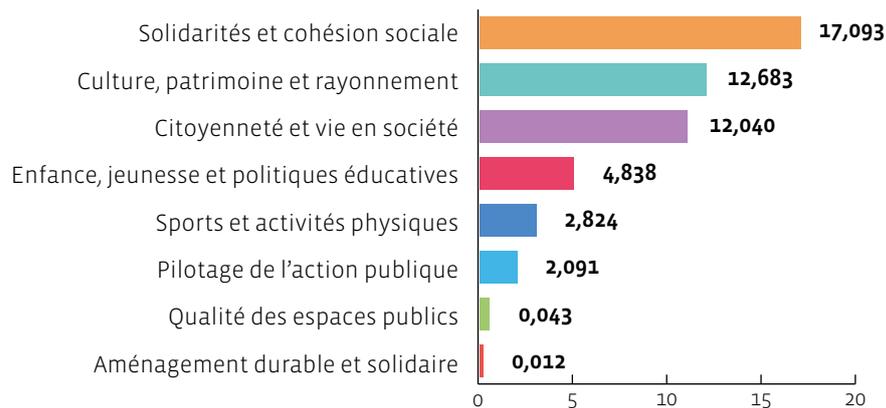
Cette augmentation de +2,9 M€ concerne pour 0,703 M€ les subventions de fonctionnement du CCAS et des acteurs associatifs. Hors subventions, la hausse de 1,043 M€ des autres charges de gestion courante s'explique par :

Les contributions aux exploitants d'équipements concédés concernent la Maison Des Associations (0,290 M€), le Liberté-Musikall (0,150 M€) et la patinoire Le Blizz (0,660 M€). Elles sont globalement en hausse de +0,085 M€ conformément aux évolutions prévues contractuellement. L'évolution importante des autres charges de gestion courante est due au reclassement à ce chapitre des contributions versées au délégataire pour la gestion du Liberté d'une part et du Blizz d'autre part. Jusqu'à présent elles étaient imputées en charges exceptionnelles pour un montant de 0,865 M€ au BP 2019 ;

La contribution à l'enseignement privé évolue de +0,101 M€ par rapport au BP 2019. Cette évolution s'explique d'une part par l'évolution contractuelle du forfait à l'élève et l'évolution des effectifs d'autre part ;

Les charges de copropriété des biens acquis dans le cadre de la politique d'aménagement urbain sont prévues en baisse de -0,070 M€ suite à des cessions de biens aux aménageurs.

BUDGET DÉDIÉ AUX SUBVENTIONS PAR POLITIQUES (EN M€)



Le volume des subventions à périmètre constant est en progression de +1,4% (+0,703 M€) par rapport à 2019. Cette augmentation des subventions en 2020 concerne plusieurs domaines d'intervention dont :

- Citoyenneté et vie en société : l'année 2020 est marquée par l'ouverture de l'équipement de quartier centre-ville nord Jeu de Paume (+0,030 M€ qui s'ajoutent aux +0,090 M€ attribués fin 2019), l'extension de la Maison de Suède (+0,050 M€) et la réouverture des cadets de Bretagne (+0,070 M€) justifiant l'évolution de +0,141 M€ ;
- Solidarités et cohésion sociale: La subvention au CCAS évolue de +0,160 M€ (+1,3%). L'aide au dispositif Sortir! géré par l'APRAS est ajusté au réel constaté en 2018 et 2019 soit 0,450 M€ au BP 2020 contre 0,500 M€ au BP 2019. Le soutien aux actions en faveur de l'égalité homme/femme est renforcé (+0,015 M€);
- Culture, patrimoine et rayonnement : l'année 2020 comprend 0,100 M€ de soutien aux acteurs locaux dans le cadre de l'exposition d'été dédié à l'art contemporain. Par ailleurs, la gestion de la salle Guy Ropartz est confiée à l'association Lilico avec une subvention allouée de 0,069 M€ représentant le transfert à l'association des crédits de fonctionnement (notamment ressources humaines pour 0,046 M€). Une réflexion sera menée par l'Arvor sur un projet d'exploitation du site actuel (0,050 M€) suite au transfert de l'activité du cinéma dans les nouveaux locaux Sud-Gare. Une provision de 0,050 M€ est également prévue pour aider les festivals à financer la logistique fournie habituellement par la Ville de Rennes mais mobilisée en 2020 pour l'organisation des élections municipales (Mythos, Ayroop...);
- Enfance, jeunesse et politiques éducatives: en 2020, la Ville de Rennes augmente de +0,205 M€ sa participation au financement de places de crèches notamment :
 - La Ville de Rennes réserve 18 places du multi-accueil Parenbougé situé dans l'équipement de quartier du jeu de Paume (+0,090 M€) ;
 - Reprise de la gestion de la crèche départementale située à Beauregard. 47 places seront réservées par la Ville de Rennes et gérées par l'ASFAD. Une subvention de 0,070 M€ est budgétée pour financer l'accompagnement du projet de transformation de la halte-garderie ;
 - Un soutien à la définition d'un projet innovant de crèche plein-air est porté par La Clef des Champs en vue de créer une douzaine de places à l'horizon 2022.

La Ville renforce également son aide en faveur des projets des écoles (+3,5%) portant le montant total à 0,176 M€ et au centre Angèle Vannier (+7 800 €). La subvention en faveur des fourneaux économiques est en évolution de +0,035 M€.

Enveloppes subventions par secteurs

en M€	BP 2019	BP 2020	évolution	
AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	0,012	0,012	0,001	4,2%
Aménagement urbain	0,012	0,012	0,001	4,2%
CITOYENNETÉ ET VIE EN SOCIÉTÉ	11,923	12,040	0,117	1,0%
Vie associative de proximité*	11,115	11,256	0,141	1,3%
Commerce de proximité et action commerciale	0,474	0,473	-0,001	-0,2%
Tranquillité publique et prévention des risques	0,237	0,236	-0,001	-0,4%
Démocratie locale et vie des quartiers	0,097	0,074	-0,022	-23,1%
CULTURE, PATRIMOINE ET RAYONNEMENT	12,341	12,623	0,282	2,3%
Soutien à la vie culturelle et artistique*	11,177	11,358	0,181	1,6%
Relations internationales, coopération et rayonnement	0,783	0,783	0,000	0,0%
Patrimoine	0,283	0,332	0,049	17,4%
Équipements culturels	0,098	0,150	0,051	52,1%
ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUES ÉDUCATIVES	4,679	4,838	0,159	3,4%
Accueil de la petite enfance	1,667	1,830	0,163	9,8%
Actions en faveur de la jeunesse et de la vie étudiante	1,250	1,195	-0,055	-4,4%
Temps périscolaire*	0,939	0,952	0,013	1,4%
Temps scolaire	0,446	0,640	0,193	43,3%
Politique éducative Enfance Parentalité	0,377	0,221	-0,156	-41,3%
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	2,061	2,091	0,030	1,4%
Communication	1,161	1,172	0,011	0,9%
Ressources humaines	0,890	0,909	0,019	2,1%
Stratégie et gestion financière	0,010	0,010	0,000	0,0%
QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS	0,038	0,043	0,005	13,2%
Jardins et biodiversité	0,016	0,021	0,005	31,3%
Gestion du domaine public et des espaces de circulation	0,021	0,021	0,000	0,0%
Développement des déplacements doux	0,001	0,001	0,000	0,0%
SOLIDARITÉS ET COHÉSION SOCIALE	16,983	17,093	0,111	0,7%
Action sociale et accompagnement des publics	15,502	15,644	0,142	0,9%
Politique de la ville, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes et laïcité	1,077	1,047	-0,030	-2,8%
Prévention et promotion de la santé	0,244	0,244	0,000	0,0%
Handicap et accessibilité	0,104	0,104	0,000	0,0%
Accès au logement pour tous	0,056	0,055	-0,001	-2,2%
SPORTS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES	2,824	2,824	0,000	0,0%
Animation sportive et soutien aux clubs*	2,508	2,508	0,000	0,0%
Manifestations sportives	0,316	0,316	0,000	0,0%
Total général*	50,860	51,563	0,703	1,4%

*y compris subventions correspondant aux avances trésorerie attribuées fin 2019 au titre de 2020 pour 0,607 M€

Frais financiers

En 2020, les frais financiers sont prévus à hauteur de 3,53 M€ contre 3,46 M€ au BP 2019.

La part principale constituée des intérêts de la dette est en très légère augmentation avec 3,40 M€ au lieu de 3,32 M€.

Les taux anticipés pour 2020 devraient rester à des niveaux bas compte tenu de la politique monétaire menée par la Banque Centrale Européenne.

Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles inscrites au budget primitif 2019 intégraient les subventions versées dans le cadre des DSP confiées à la SEM Citédia pour la gestion de la maison des associations et de la patinoire Le Blizz pour un montant total de 0,865 M€. Ces charges ont été reclassées au BP 2020 en charge de gestion courante (cf. supra). Les charges exceptionnelles comprennent désormais essentiellement des crédits permettant d'annuler des titres émis sur des exercices antérieurs (0,223 M€).

Au titre des subventions exceptionnelles, la Ville versera une subvention de 0,010 M€ à la L'ITAB (institut de l'agriculture et de l'alimentation biologiques) pour l'organisation fin 2020 du congrès mondial de la bio sous l'égide de l'IFOAM.

Les atténuations de produits

Le montant des atténuations de produit de 0,319 M€ correspond notamment aux dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants (0,100 M€) ainsi qu'à des reversements de participations perçues pour le compte de tiers (0,212 M€).

Les dotations aux provisions

Pour la troisième année consécutive et dans le cadre d'un travail mené conjointement avec la Trésorerie municipale, la Ville de Rennes prévoit au BP 2020 une dotation annuelle aux provisions pour les créances irrécouvrables à hauteur de 0,333 M€ afin de parvenir au bout de trois années à une provision totale de 1,25 M€ correspondant au volume de créances impayées à fort taux d'irrécouvrabilité.

I Recettes

Recettes réelles de fonctionnement

En M€	BP 2019	BP 2020	évolution	
Impôts et taxes	186,413	191,229	4,815	2,6%
Taxes foncières et d'habitation	143,360	147,371	4,011	2,8%
Dotation de solidarité communautaire	11,744	11,986	0,242	2,1%
Droits de mutation	9,200	9,500	0,300	3,3%
Attribution de compensation	7,424	7,424	0,000	0,0%
Droits de stationnement	5,450	5,800	0,350	5,6%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	3,300	3,300	0,000	0,0%
FPIC	2,650	2,722	0,072	2,7%
Autres impôts et taxes	3,285	3,125	-0,160	0,2%
Dotations, subventions et participations	78,282	79,503	1,220	1,6%
Enveloppe normée	53,186	53,906	0,720	0,4%
Autres dotations et compensations	7,524	7,843	0,319	5,7%
Participations de l'État	3,269	3,288	0,019	0,8%
Participations des Départements	1,636	1,744	0,108	6,6%
Participations des régions	0,211	0,205	-0,006	-2,9%
Autres Participations (dont CAF-MSA)	12,215	12,380	0,165	1,3%
Participations communes- Métropole	0,241	0,137	-0,104	-8,4%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	20,768	22,789	2,021	9,7%
Autres produits de gestion courante	4,650	4,562	-0,088	-1,9%
Revenus des immeubles	4,579	4,491	-0,088	-1,9%
Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires	0,070	0,070	0,000	0,0%
Autres produits divers de gestion courante	0,001	0,001	0,000	0,0%
Atténuations de charges	3,032	3,108	0,076	2,5%
Produits exceptionnels	1,044	1,131	0,087	8,3%
Produits financiers	0,284	0,109	-0,175	-61,6%
Reprises sur amortissements et provisions	1,200	0,000	-1,200	-100,0%
Total recettes de fonctionnement	295,674	302,431	6,757	2,3%

Les produits des services

Principaux produits des services et du domaine

En M€	BP 2019	BP 2020	Évolution
Restauration scolaire	5,070	5,180	2,17%
Crèches participations des familles	2,719	2,774	2,01%
Redevances à caractère sportif	2,260	2,435	7,74%
Redevances à caractère culturel	1,103	1,236	12,07%
Remboursement de charges par CCAS	2,058	1,748	-15,04%
Rétributions accueil périscolaire, accueil de loisirs	1,235	1,370	10,93%
Réseau FOR	0,944	1,403	48,65%
Mise à disposition de personnel	1,138	1,165	2,33%
Remboursement charges locatives	1,000	1,091	9,11%
Fourrière automobile	0,700	0,750	7,14%
Locations diverses	0,540	0,493	-8,71%
Concessions cimetières	0,500	0,500	0,00%
Autres	1,502	2,644	76,08%
TOTAL	20,768	22,789	9,73 %

L'évolution des produits des services et du domaine de +2,021 M€ s'explique principalement par :

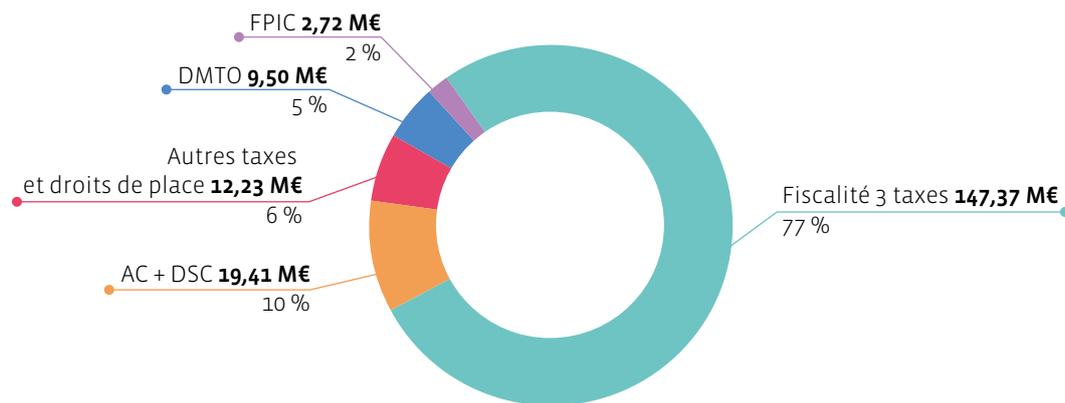
- La coproduction de spectacles entre l'Opéra de Rennes et Angers Nantes Opéra qui génère un remboursement prévu à hauteur de 0,685 M€ ;
- La commune du Rheu rembourse les denrées et fournitures nécessaires à la confection des repas de ses cantines effectuée par ses cuisiniers au sein de la cuisine centrale de la Ville de Rennes. La recette est prévue à hauteur de 0,231 M€ ;
- L'estimation des recettes des piscines 2020 est évaluée à la hausse de +0,155 M€ au regard des fréquentations constatées en 2019 ;
- Les recettes périscolaires des accueils de loisirs et de la restauration scolaire sont également estimées à la hausse de +0,243 M€ ;
- L'activité de développement et de mise à disposition des fibres optiques permet d'évaluer des recettes 2020 à 1,4 M€ soit +0,459 M€ par rapport à 2019.

Les impôts et taxes

Détail des impôts et taxes

(en M€)	BP 2019	BP 2020	Évolution
Fiscalité 3 taxes (TH et taxes foncières)	143,36	147,37	2,80%
AC + DSC	19,17	19,41	1,26%
Autres taxes et droits de place	12,04	12,23	1,58%
DMTO	9,20	9,50	3,26%
FPIC	2,65	2,72	2,72%
Total général	186,41	191,23	2,58%

RÉPARTITION DES IMPÔTS ET TAXES



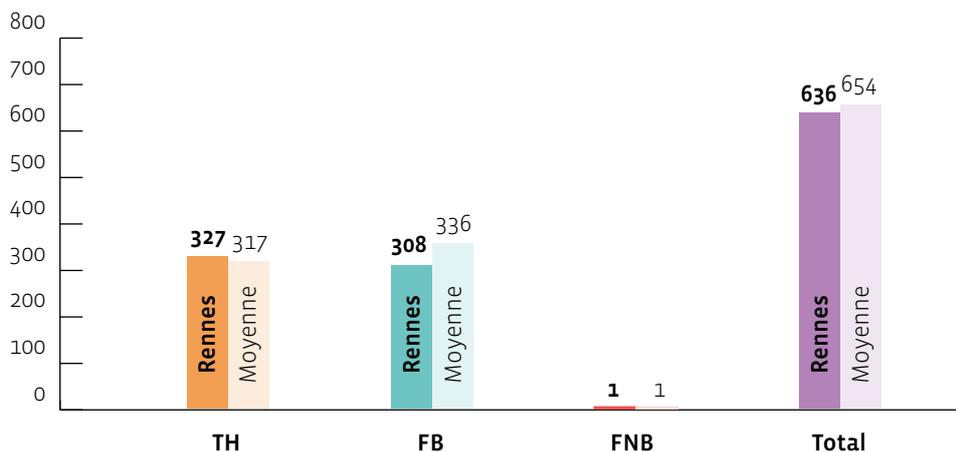
Il convient de souligner que, par souci de lisibilité et même si elles ne relèvent pas du même chapitre, les compensations fiscales sont analysées dans la présente partie pour être rapprochées des recettes de la fiscalité directe.

Recettes de fiscalité directe

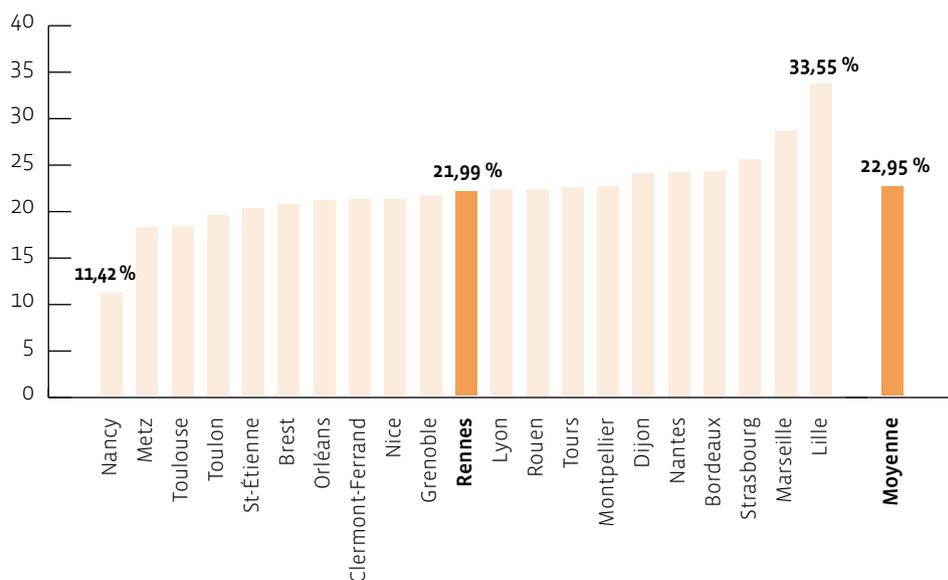
Le produit fiscal des trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties) s'élève à 147,37 M€ au budget 2020 (143,36 M€ au BP 2019 mais 144,71 M€ réellement perçus en 2019). La prévision de recette 2020 a été déterminée par rapport au produit anticipé pour 2019 sur la base d'une croissance physique des bases anticipées à +1 % et de revalorisations forfaitaires des bases estimées, lors de l'élaboration du budget, à +0,9 % pour la taxe d'habitation, +1,4% pour le foncier des locaux d'habitation et le foncier non bâti et +0,2% pour les locaux commerciaux et professionnels. Les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau de 2019 (21,99% pour la taxe d'habitation, 25,76% pour le foncier bâti et 39,33% pour le foncier non bâti).

À titre indicatif, il est précisé qu'en 2018, le produit fiscal moyen par habitant s'élevait à Rennes à 636 € contre 654 € dans l'ensemble des villes centres des métropoles.

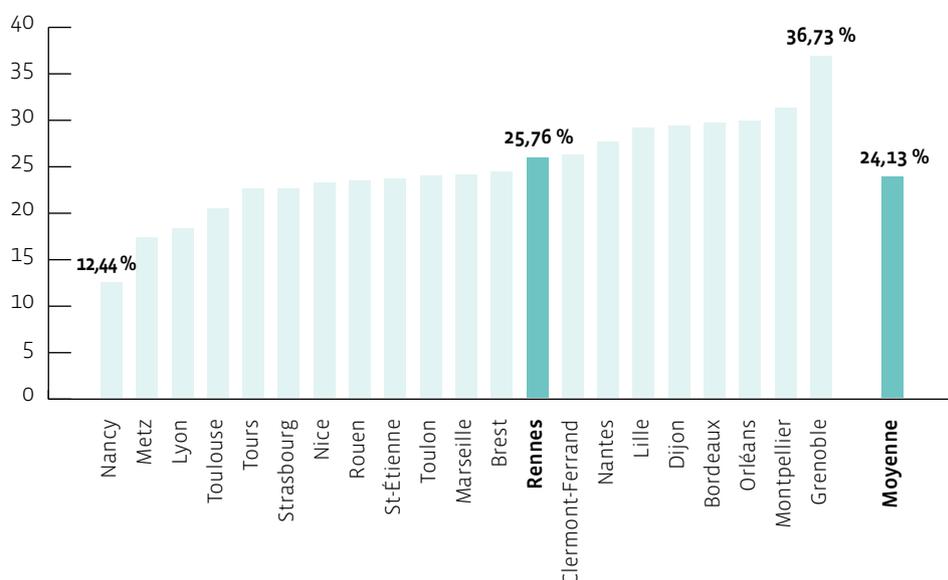
PRODUIT 3 TAXES 2018 PAR HABITANT



TAUX TH 2018



TAUX FB 2018



La suppression totale de la taxe d'habitation pour les contribuables ayant des revenus ne dépassant pas certains seuils restera neutre pour la Ville en 2020. De même, la mise en œuvre de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales, accompagnée du transfert du foncier bâti des départements aux communes, sera sans effet budgétaire en 2020.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation porte sur les cessions à titre onéreux de biens meubles et immeubles (locaux d'habitation et professionnels) et de fonds de commerce. Le produit encaissé dépend donc du nombre de mutations et des prix de vente. Pour 2020, la prévision est de 9,5 M€ contre 9,2 M€ en 2019 compte tenu du dynamisme du marché rennais.

Compensations fiscales

La principale compensation versée par l'État concerne les exonérations totales de taxe d'habitation dont ont bénéficié, l'année précédente, les contribuables âgés de plus de 60 ans, veufs ou handicapés et disposant de faibles revenus. Le produit est anticipé en 2020 à hauteur de 6,47 M€ contre 6,12 M€ en 2019.

Se rajoutent les compensations pour exonérations de foncier bâti et non bâti à hauteur de 0,68 M€ (exonération de foncier bâti pour les contribuables de plus de 75 ans ayant de faibles revenus, de 30% pour les logements sociaux situés dans les zones urbaines sensibles etc.). La Ville perçoit par ailleurs le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) à hauteur, comme en 2019, de 0,3 M€. Par contre, elle ne bénéficie plus de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), les critères d'attribution n'étant plus respectés (0,16 M€ inscrits au BP 2019 mais aucun versement réel n'ayant eu lieu en 2019).

Enfin, une recette de 0,4 M€ est inscrite correspondant à la compensation versée par l'État au titre de la suppression de la taxe sur les spectacles. Elle est figée et égale au produit de taxe perçue en 2013.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 2,72 M€ contre 2,65 M€ prévu au BP 2019 (2,72 M€ en réel 2019), l'enveloppe nationale étant elle-même reconduite à un milliard d'euros.

Reversements de Rennes Métropole

L'AC est inscrite, comme en 2019, à hauteur de 7,42 M€. A l'inverse, la DSC est en augmentation du fait de l'abondement de l'enveloppe allouée par Rennes Métropole à ses communes membres de +0,65 M€ en 2020 répartis entre les communes au prorata des dotations initiales. Elle s'élèvera ainsi à 11,99 M€ en 2020 contre 11,74 M€ au BP 2019.

Les dotations et participations

Dotations

Détail des dotations et compensations

(en M€)	BP 2019	BP 2020	Évolution
Enveloppe normée	53,19	53,91	1,35%
Dotation globale de fonctionnement	52,35	53,22	1,66%
<i>Dont Dotation forfaitaire</i>	38,50	38,64	0,36%
<i>Dont Dotation de solidarité urbaine (DSU)</i>	10,70	11,38	6,39%
<i>Dont Dotation nationale de péréquation (DNP)</i>	3,15	3,20	1,59%
Compensation au titre exonérations taxes foncières	0,68	0,69	0,74%
DCRTP	0,16	0,00	
Hors enveloppe normée	7,48	7,80	4,26%
Compensation exonérations taxe habitation	6,12	6,47	5,74%
Dotation générale de décentralisation	0,88	0,88	-0,34%
Autres attributions de péréquation et de compensation	0,40	0,40	0,00%
Attribution fonds départemental taxe professionnelle	0,04	0,02	-45,00%
Compensation perte taxe addit. droits mutation	0,02	0,02	0,00%
Dotation spéciale instituteurs	0,03	0,02	-39,29%
Total Dotations et compensations	60,67	61,71	1,71%

La dotation globale de fonctionnement perçue par la Ville comprend trois parts :

- la dotation forfaitaire : elle s'élève à 38,64 M€ au budget primitif 2020 contre 38,50 M€ l'an passé (38,50 M€ en réel 2019). La progression de la dotation est liée à l'augmentation estimée de la population ;
- la dotation de solidarité urbaine (DSU) : 11,38 M€ en 2020 contre 10,70 M€ au BP 2019 (10,62 M€ en réel 2019). Cette dotation est en progression du fait de la réforme de la DSU introduite en loi de finances 2017 ;
- la dotation nationale de péréquation (DNP) : 3,20 M€ au BP 2020 contre 3,15 M€ en 2019 (3,18 M€ en réel 2019).

Participations et subventions reçues

Détail des participations par politique publique

En M€	BP 2019	BP 2020	évolution
ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUES ÉDUCATIVES	14,612	14,842	0,230
Accueil de la petite enfance	11,535	11,819	0,285
Temps périscolaire, extrascolaire, scolaire	2,988	2,933	-0,055
Politique éducative Enfance Parentalité	0,090	0,090	0,000
CULTURE, PATRIMOINE ET RAYONNEMENT	1,734	1,754	0,020
Équipements culturels	1,730	1,754	0,024
Relations internationales, coopération	0,004	0,000	-0,004
SOLIDARITÉS ET COHÉSION SOCIALE	0,460	0,462	0,003
Prévention et promotion de la santé	0,433	0,436	0,003
Politique de la ville, lutte contre les discriminations	0,027	0,026	0,000
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	0,399	0,360	-0,039
Ressources humaines	0,399	0,360	-0,030
CITOYENNETÉ ET VIE EN SOCIÉTÉ	0,220	0,299	0,080
Prestations citoyenneté	0,220	0,299	0,080
SPORTS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES	0,023	0,023	0,000
Animation sportive et soutien aux clubs	0,023	0,023	0,000
QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS	0,125	0,013	-0,112
Jardins et biodiversité	0,125	0,013	-0,112
Total participations perçues	17,572	17,754	0,182

En M€	BP 2019	BP 2020	Évolution
Participations État	3,269	3,288	0,58%
Participations Région	0,211	0,205	-2,90%
Participation Conseil départemental	1,636	1,744	6,60%
Participations CAF	12,215	12,380	1,35%
Autres participations	0,241	0,137	-42,96%
Total participations	17,572	17,754	1,04%

La principale évolution concerne l'accueil de la petite enfance en crèche. Les participations versées par la CAF sont prévues en hausse de +0,252 M€ en lien avec l'augmentation de la PSU. Cette augmentation s'explique par la revalorisation du montant horaire d'une part et par la hausse du volume d'heures facturées entre 2019 et 2020 du fait du fonctionnement de la crèche Tannou en année pleine en 2020 après sa réouverture courant 2019 d'autre part. La participation du département évolue de +0,104 M€ en lien également avec l'évolution du taux horaire de la PSU mais également de l'accueil des enfants de familles «vulnérables» ou des enfants en situation de handicap.

Les participations perçues de l'État sont attendues à hauteur de 3,288 M€. En 2020, l'État financera :

- 1,105 M€ pour l'accueil de la petite enfance ;
- 0,710 M€ pour l'enfance (accueil périscolaire) ;
- 0,690 M€ pour les projets-actions des équipements culturels dont 0,333 M€ pour les classes orchestre organisées par le conservatoire ;
- 0,299 M€ pour les prestations citoyennes (CNI, passeports...) et l'organisation des élections.

La Région apportera son soutien en 2020 aux projets culturels. Les financements versés par le Département hors financement de la petite enfance (0,695 M€) concernent les dépistages et bilans de santé dont la PMI/vaccination pour 0,332 M€ et les actions culturelles pour 0,665 M€ (dont 0,263 M€ au titre du contrat de territoire).

Les produits financiers, produits exceptionnels, atténuations de charges et reprises de provisions

Autres recettes réelles de fonctionnement

En M€	BP 2019	BP 2020	écart BP/BP
Autres produits de gestion courante	4,650	4,562	-0,088
Atténuations de charges	3,032	3,108	0,076
Produits exceptionnels	1,044	1,131	0,087
Produits financiers	0,284	0,109	-0,175
Reprises sur provisions	1,200	0,000	-1,200

En 2019, une reprise de provision d'un montant de 1,2 M€ a été budgétée afin de couvrir les dépenses exceptionnelles liées à l'accueil par la Ville de Rennes de la coupe du monde féminine de football. Cette opération n'est pas reconduite en 2020 ce qui explique la diminution.

Les produits financiers intègrent les intérêts des avances consenties à la SPL Territoires Publics en lien avec les besoins de trésorerie des ZAC qui leur sont concédées. Les autres produits de gestion courante concernent les revenus immobiliers de mise en location des biens pour 4,416 M€.

Les participations des agents territoriaux aux chèques déjeuners et repas des cantines sont comptabilisées en atténuations de charges et estimées en 2020 à 1,677 M€. Les atténuations de charges comprennent également les remboursements des caisses sociales pour 0,581 M€ et la variation de stocks de denrées et fournitures (0,850 M€).

Chaîne de l'épargne

Chaîne de l'épargne

En M€	BP 2019	BP 2020	écart BP/BP
Dépenses de fonctionnement (1)	267,69	271,16	1,3%
Recettes de fonctionnement	295,67	302,43	2,3%
Épargne de gestion	27,98	31,27	11,8%
Intérêts de la dette	3,32	3,41	2,7%
Épargne brute	24,66	27,86	13,0%
Amortissement de la dette	7,42	17,32	133,4%
Épargne nette	17,25	10,54	-38,9%

(1) hors intérêts de la dette

Au niveau du budget primitif, l'épargne brute 2020 progresse de +13 % par rapport à celle de 2019 avec 27,86 M€ contre 24,66 M€. Nous notons dès lors un confortement de la situation financière de notre collectivité. La progression en valeur des dépenses de fonctionnement est conforme à la norme d'évolution liée à la contractualisation (+1,3%) hors intérêts de la dette. À contrario, les recettes progressent plus vite (+2,3%) et les intérêts de la dette évoluent peu. L'amortissement de la dette est en forte augmentation du fait du premier remboursement en 2020 d'un prêt obligataire in fine de 10 M€ contracté en 2013. Le recours au marché obligataire explique donc que l'épargne nette, incluant le remboursement des emprunts, diminue de -38,9% et qu'elle s'établisse à 10,54 M€ au BP 2020 contre 17,25 M€ au BP 2019. Cette dégradation du ratio d'épargne nette ne traduit donc pas par une dégradation de la santé financière de la Ville de Rennes du fait du profil moins régulier des remboursements d'emprunt. Le seul point de vigilance pour la Ville est d'assurer que cette épargne nette reste positive pour assurer l'équilibre budgétaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement du budget principal 2020 (opérations réelles)

(en M€)	BP 2019	BP 2020	Évol.	
Dépenses réelles (1)	96,63	106,35	9,72	10,1%
Dépenses d'équipement	88,90	88,18	-0,72	-0,8%
Remboursement d'emprunt	7,42	17,34	9,92	133,7%
Autres dépenses d'investissement	0,05	0,06	0,00	7,6%
Opérations pour compte de tiers	0,26	0,78	0,52	203,3%
Recettes réelles (1)	71,97	78,49	6,52	9,1%
Emprunt d'équilibre	58,23	64,64	6,41	11,0%
FCTVA	6,00	6,00	0,00	0,0%
Taxe d'aménagement	0,05	0,17	0,12	230,0%
Subventions d'investissement	4,15	4,45	0,30	7,3%
Produits de cessions d'immobilisations	3,23	1,95	-1,28	-39,6%
Autres recettes d'investissement	0,05	0,55	0,50	966,9%
Opérations pour compte de tiers	0,26	0,73	0,47	183,2%

(1) Hors opérations liées aux emprunts revolving, équilibrées en dépenses et en recettes

Dépenses

Les dépenses d'investissement s'établissent à 106,35 M€ en 2020. Le volume des dépenses d'équipement est relativement stable passant de 88,90 M€ au BP 2019 à 88,18 M€ au BP 2020. À compter de 2020, ces dépenses seront gérées de manière pluriannuelle en AP/CP (autorisations de programme/ crédits de paiement). La synthèse des dépenses d'équipements par politiques sectorielles est présentée ci-après.

Les remboursements d'emprunts expliquent l'évolution de presque 10 M€ des dépenses d'investissement. Le recours aux emprunts obligataires dont le remboursement est «in fine» justifie cette hausse entre 2019 et 2020, le remboursement passant de 7,3 M€ à 17,34 M€ du fait du premier remboursement en 2020 d'un emprunt obligatoire conclu en 2013.

■ FOCUS AP/CP

Une AP c'est quoi ?

Les autorisations de programme (AP) constituent une enveloppe budgétaire pluriannuelle permettant d'engager des dépenses d'investissement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement. Sa création et ses modifications sont soumises à approbation du Conseil Municipal dans une délibération distincte du budget.

Deux catégories d'AP sont mises en place à la Ville de Rennes :

- **des AP « millésimées »** : ces AP regroupent soit un programme d'opérations non encore identifiées au moment du vote mais qui sont récurrentes chaque année (ex : enveloppe de provision) soit de « petites » opérations déjà connues. Les AP millésimées sont votées par année (ex AP millésimée 2020) mais donnent lieu à des échéanciers de paiements qui peuvent s'étaler sur plusieurs années ;
- **des AP « Projet »** : elles sont réservées à des opérations identifiées, non récurrentes, déjà décidées ou en cours et dont le volume budgétaire est significatif. Par rapport à la gestion en AP millésimée, l'AP projet permet simplement de mettre en avant une opération et de l'isoler des autres.

Un CP c'est quoi ?

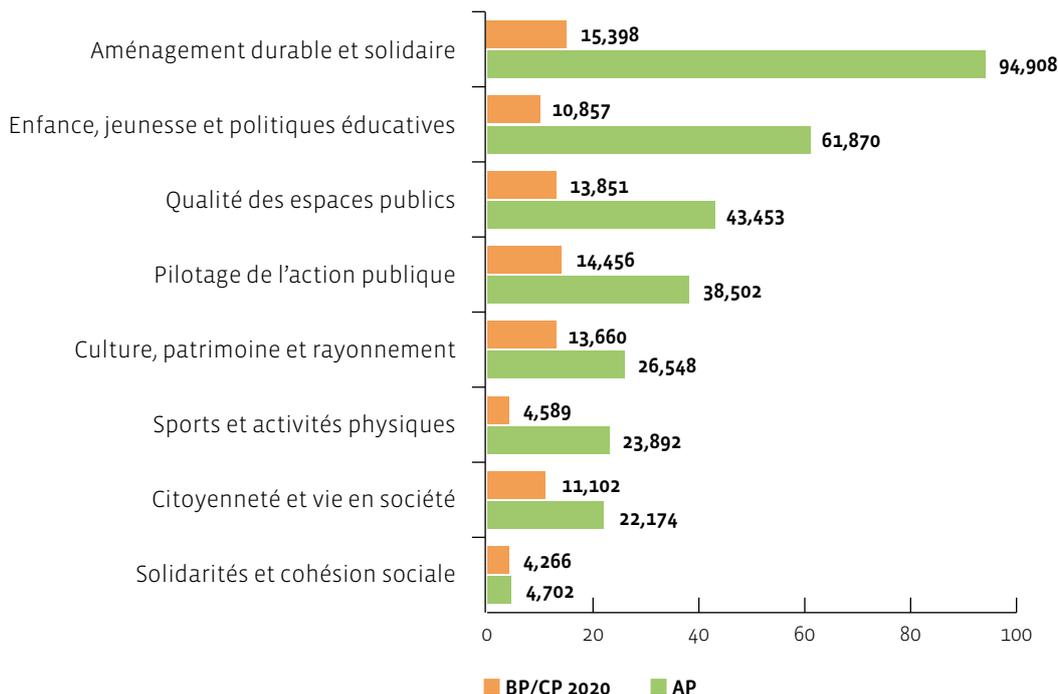
L'échéancier des crédits budgétaires permettant de « consommer » les enveloppes des autorisations de programme (AP) se déclinent en crédits de paiement (CP). Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant une année budgétaire. Seuls les CP prévus au budget de l'année sont votés. Le total des CP de l'année 2020 de toutes les AP constitue le budget des dépenses d'équipement voté au BP 2020. Les CP des années suivantes sont indicatifs. Le montant d'une AP est toujours égal à la somme des CP qui la compose.

Exemple : Les AP du sous-secteur regroupant la maintenance et le développement du patrimoine scolaire

En M€		AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Politique	ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUES EDUCATIVES						
Secteur	Temps scolaire						
Sous-secteur	Maintenir et développer le patrimoine scolaire						
Programme	Créer le patrimoine scolaire	57,457	7,606	16,699	19,682	12,720	0,750
AP	APmill Créer le patrimoine scolaire 2020	0,460	0,460				
AP	APproj Groupe scolaire Baud Chardonnet	12,410	0,280	1,230	5,530	5,020	0,350
AP	APproj Groupe scolaire Europe	14,840	0,280	0,590	7,070	6,500	0,400
AP	APproj Groupe scolaire Ille	0,843	0,808	0,035			
AP	APproj Groupe scolaire Simone Veil	22,920	4,092	11,028	6,600	1,200	
AP	APproj Groupe scolaire Torigne	5,984	1,686	3,816	0,482		
Programme	Rénover le patrimoine scolaire	2,402	1,498	0,905			
AP	APmill Rénover le patrimoine scolaire 2020	2,402	1,498	0,905			

■ AP : enveloppe votée dans une délibération ad hoc ■ CP 2020 : votées par chapitre au BP 2020 □ CP années suivantes à titre indicatif

AP/CP 2020 PAR POLITIQUE PUBLIQUE EN M€



Concernant les dépenses d'équipement, les autorisations de programme (AP) s'élèvent à 316 M€. Les crédits de paiement (CP) de l'année 2020 soumis au vote dans le cadre du BP 2020 s'élèvent à 88,18 M€. Ces dépenses s'articulent autour de huit politiques publiques.

L'aménagement durable et solidaire constitue le plus gros engagement AP sur du long terme en lien avec les participations à l'équilibre des zones d'aménagement de renouvellement urbain des secteurs Blosne Est, Maurepas Gayeulles et Gros chêne. Les crédits de paiement 2020 concernent pour moitié des acquisitions foncières (7,1 M€) et pour le reste les participations versées aux aménageurs (6,6 M€).

Les actions en faveur de **l'enfance, de la jeunesse et des politiques éducatives** portent principalement sur le développement du patrimoine scolaire avec une AP de 57,4 M€ dédiée à la création de patrimoine scolaire (réhabilitation, construction). Au budget 2020, les crédits de paiement s'élèvent à 7,6 M€ et concernent principalement des études de préfiguration de plusieurs rénovations-constructions pour 1,1 M€ et des crédits de travaux dont 4 M€ pour le groupe scolaire Simone Veil à la Courrouze, 1,7 M€ pour le Groupe scolaire Torigné.

Un total d'AP de 43,4 M€ est consacré à **la qualité des espaces publics**. En 2020, les crédits de paiement de 13,8 M€ concernent principalement 2 M€ pour l'aménagement des abords de station de métro dans la perspective de la mise en service fin 2020 de la ligne b du métro, 1,6 M€ pour l'aménagement de passerelles et 0,7 M€ de participation pour financer le démarrage de la construction du parking de l'Hôtel Dieu sous maîtrise d'ouvrage Métropolitaine. L'aménagement et l'entretien des espaces verts représentent 7,9 M€ des crédits 2020 dont 2,2 M€ pour la fin d'opération d'aménagement des prairies de Rennes, 0,4 M€ pour la dalle Kennedy, 1,4 M€ pour les parcs et squares et 1,8 M€ de maintenance secteur des hautes Ourmes.

Le pilotage de l'action publique (AP de 38,5 M€) concerne pour 30,1 M€ la stratégie immobilière notamment la construction et la restructuration du patrimoine municipal (24,9 M€) intégrant notamment la restructuration du palais Saint-Georges pour 18,7 M€ destiné à regrouper des services municipaux (0,4 M€ de crédits études en 2020). Le budget 2020 de 14,4 M€ porte les crédits de la fin de la réhabilitation de l'équipement de la Place Pasteur (1,6 M€), les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (2,6 M€) et la rénovation-maintenance du bâti municipal (1,8 M€) ainsi que les investissements informatiques (2,9 M€), la logistique (1,6 M€).

Les investissements en faveur de **la culture, du patrimoine et du rayonnement** (AP de 26,5 M€) représentent 13,7 M€ au BP 2020. Les crédits de paiement intègrent la construction du nouveau conservatoire du Blosne (8,5 M€), l'aménagement des jardins des Portes Mordelaises (2,2 M€), une enveloppe de maintenance des édifices culturels (0,23 M€) et des enveloppes de maintenance-gros travaux pour les équipements culturels gérés en régie et délégués pour 1,2 M€.

L'investissement destiné au **développement du sport et des pratiques sportives** (AP de 23,8 M€) se traduit au budget 2020 par 4,6 M€ de CP qui portent sur la construction du gymnase Beauregard pour 1,25 M€ et les études du gymnase Torigné et de la rénovation du stade Courtemanche. L'enveloppe 2020 de maintenance-rénovation du patrimoine scolaire est de 1,7 M€. Des crédits d'étude sont également prévus à hauteur de 0,1 M€ pour les étangs d'Apigné.

La citoyenneté et vie en société (AP de 22,17 M€) comprend principalement les investissements relatifs aux équipements de quartiers. Les CP 2020 de 11,1 M€ concernent les travaux de construction de «l'Antipode» (4,6 M€), la fin de création de l'équipement de quartier centre-ville nord «Jeu de Paume» (1,3 M€) et une enveloppe de soutien aux équipements de quartier de 1,3 M€. Les études du futur pôle associatif du Blosne débutent en 2020. L'enveloppe dédiée à faire vivre la démocratie locale au travers du budget participatif est reconduite.

Enfin, un total d'AP de 4,7 M€ sera consacré aux investissements en direction des **solidarités et de la cohésion sociale**. Le budget 2020 de 4,3 M€ intègre 1 M€ de travaux de mise en accessibilité des bâtiments et 1,8 M€ pour la participation à l'espace social commun de Maurepas sous maîtrise d'ouvrage du département.

Dépenses d'équipement par politique sectorielle en M€

(en M€)	BP 2019	BP/CP 2020	AP votées*
AMENAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	13,160	15,398	94,908
Aménagement urbain	12,459	14,925	94,232
Développement urbain	0,701	0,473	0,676
CITOYENNETE ET VIE EN SOCIETE	14,517	11,102	22,174
Commerce de proximité et action commerciale	0,218	0,099	0,099
Démocratie locale et vie des quartiers	13,235	8,790	19,088
Prestations citoyenneté	0,027	0,019	0,020
Tranquillité publique et prévention des risques	0,138	0,259	0,585
Vie associative de proximité	0,899	1,936	2,381
CULTURE, PATRIMOINE ET RAYONNEMENT	12,365	13,660	26,548
Equipements culturels	0,824	0,687	0,717
Patrimoine	11,148	12,671	25,483
Relations internationales, coopération et rayonnement	0,035	0,010	0,016
Soutien à la vie culturelle et artistique	0,357	0,292	0,332
ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUES EDUCATIVES	13,842	10,857	61,870
Accueil de la petite enfance	0,683	0,261	0,321
Politique éducative Enfance Parentalité	0,005		
Temps extrascolaire	0,360	0,105	0,106
Temps périscolaire	0,529	0,509	0,624
Temps scolaire	12,265	9,982	60,819
QUALITE DES ESPACES PUBLICS	10,372	13,851	43,453
Gestion du domaine public et des espaces de circulation	3,034	5,804	24,191
Jardins et biodiversité	7,166	7,886	19,092
Propreté publique	0,172	0,161	0,170
SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE	2,398	4,266	4,702
Accès au logement pour tous	0,318	0,000	0,000
Action sociale et accompagnement des publics	0,822	2,310	2,476
Handicap et accessibilité	0,900	1,000	1,000
Politique de la ville, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes et laïcité	0,263	0,663	0,933
Prévention et promotion de la santé	0,095	0,293	0,293

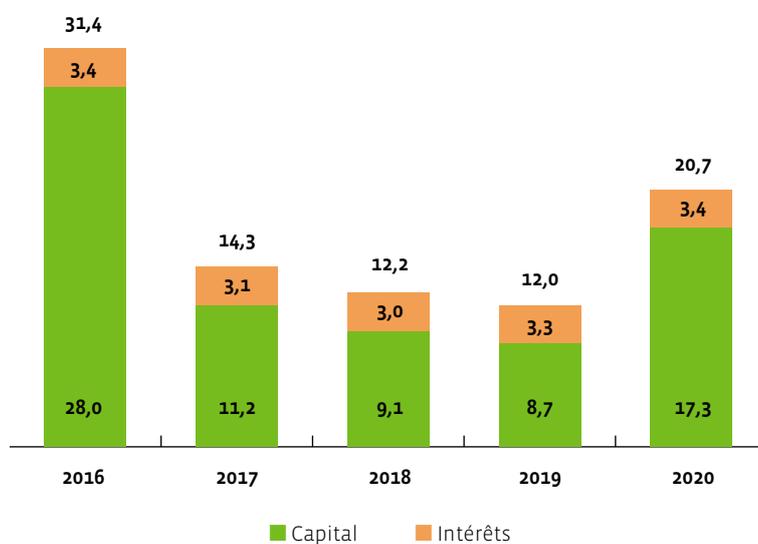
(en M€)	BP 2019	BP/CP 2020	AP votées*
SPORTS ET ACTIVITES PHYSIQUES	5,500	4,589	23,892
Animation sportive et soutien aux clubs	0,116	0,116	0,116
Équipements sportifs	5,384	4,474	23,776
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE VR	16,749	14,456	38,502
Communication	0,564	0,466	0,615
Gestion et développement du système de données territoriales	0,144	0,441	0,452
Gestion et développement du système d'information	3,286	2,935	5,058
Logistique	2,180	1,634	2,198
Stratégie et gestion financière	0,003	0,005	0,006
Stratégie et gestion immobilière	10,573	8,976	30,173
Total général	88,903	88,180	316,048

*Vote dans une délibération ad hoc

La dette

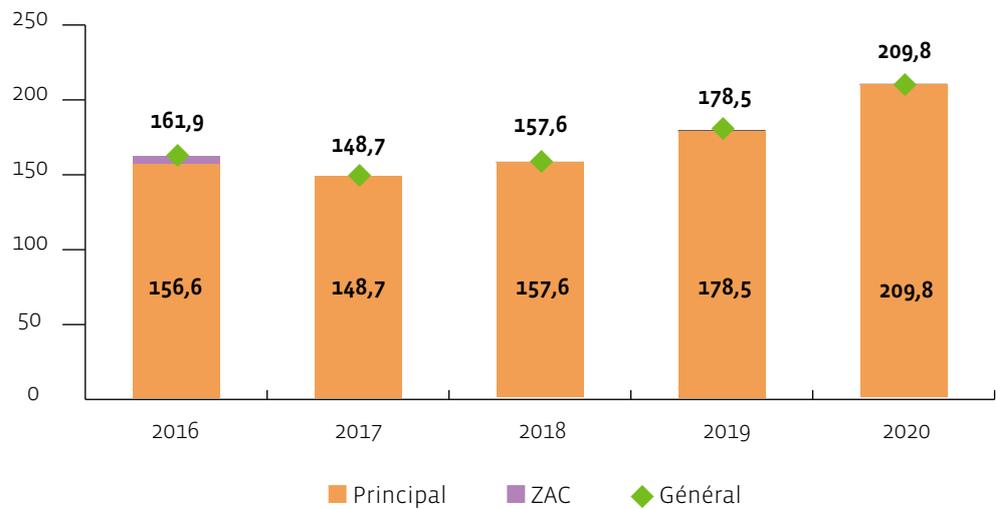
L'annuité de la dette (capital et intérêts) a été inscrite, en fonction des anticipations d'emprunts au moment de l'élaboration du budget, pour 20,7 M€ contre 10,7 M€ prévus en 2019. Si les intérêts sont comparables, le capital augmente du fait de l'amortissement pour 10 M€ d'un emprunt obligataire in fine réalisé en 2013.

ANNUITÉ DE LA DETTE (M€)



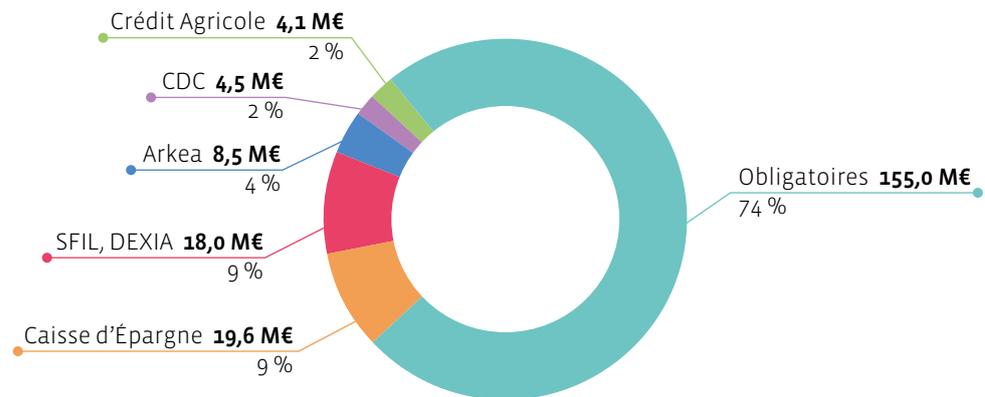
L'encours de la dette de la Ville s'élève au 1er janvier 2020 à 209,79 M€ au budget principal (les budgets annexes de ZAC ne comprennent plus de dette depuis 2017).

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS AU 1/1 (M€)



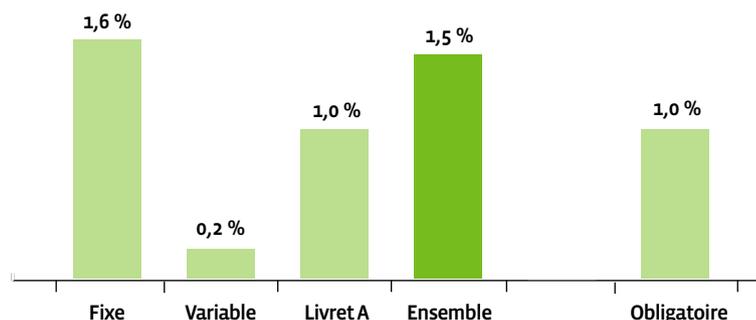
74% de l'encours vient du marché obligataire (155 M€), les 26 % restants ayant été mobilisés auprès des banques : Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Arkea, Société de Financement Local (SFIL), Caisse des Dépôts et Consignations ...

ENCOURS 2020 (209,8 M€) SELON LES PRÊTEURS

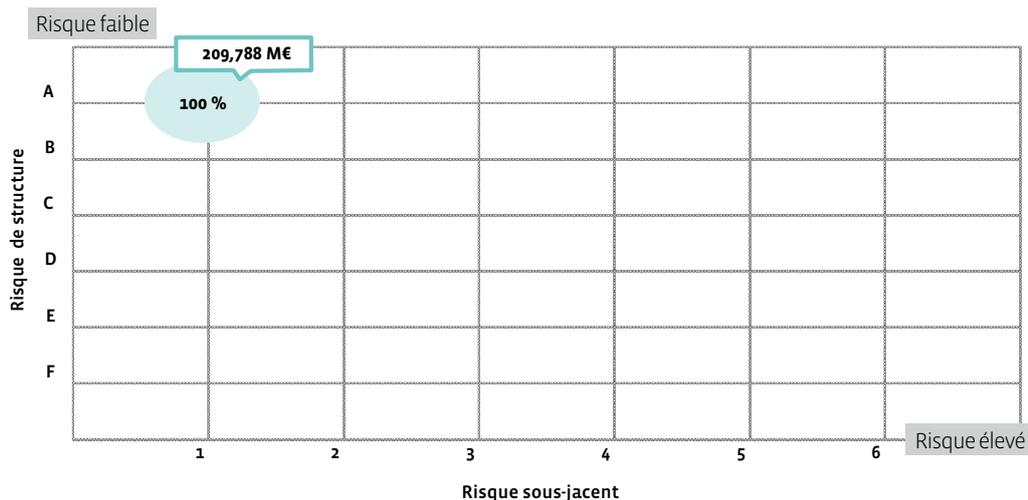


L'encours est composé de 92 % d'emprunts à taux fixes et de 8 % d'emprunts à taux variable (y compris Livret A), la Ville n'ayant pas de produits structurés. Le taux moyen de la dette est de 1,5%.

TAUX MOYEN SELON LES EMPRUNTS

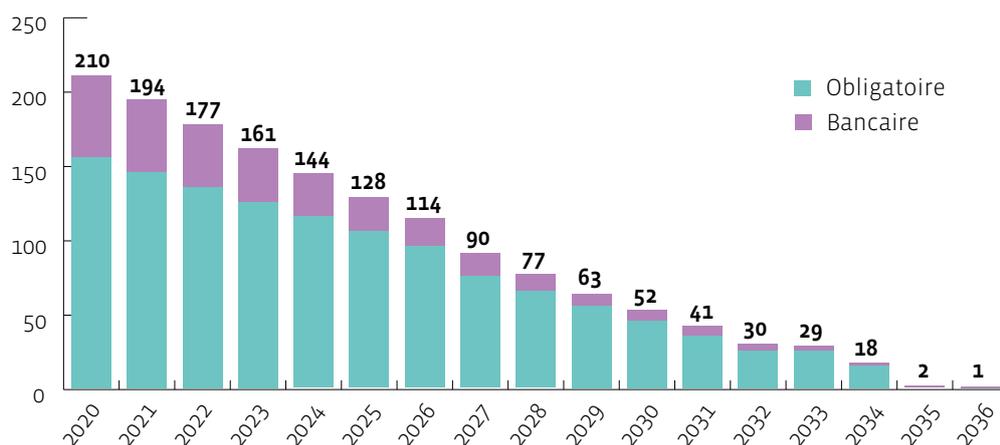


Selon la classification Gissler, 100 % de la dette est hors risques (A1 – simples taux fixes ou variables en euros) :

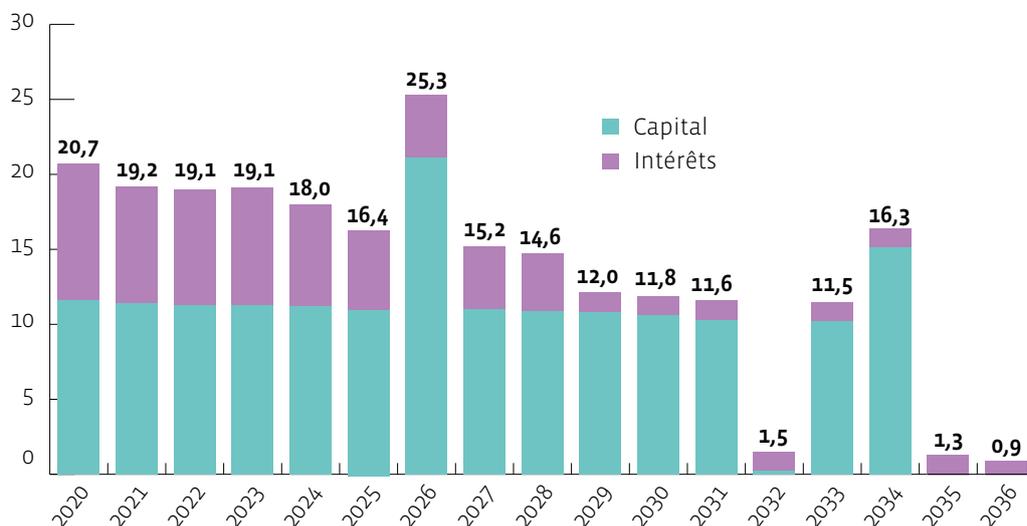


L'encours de dette s'amortit selon un profil d'extinction régulier et les durées des prochaines émissions obligataires seront fixées, si les conditions sont favorables, sur 12 ou 15 ans. La durée de vie moyenne des emprunts est de 7 ans.

EXTINCTION DE L'ENCOURS AU 1^{ER} JANVIER 2020 (M€)

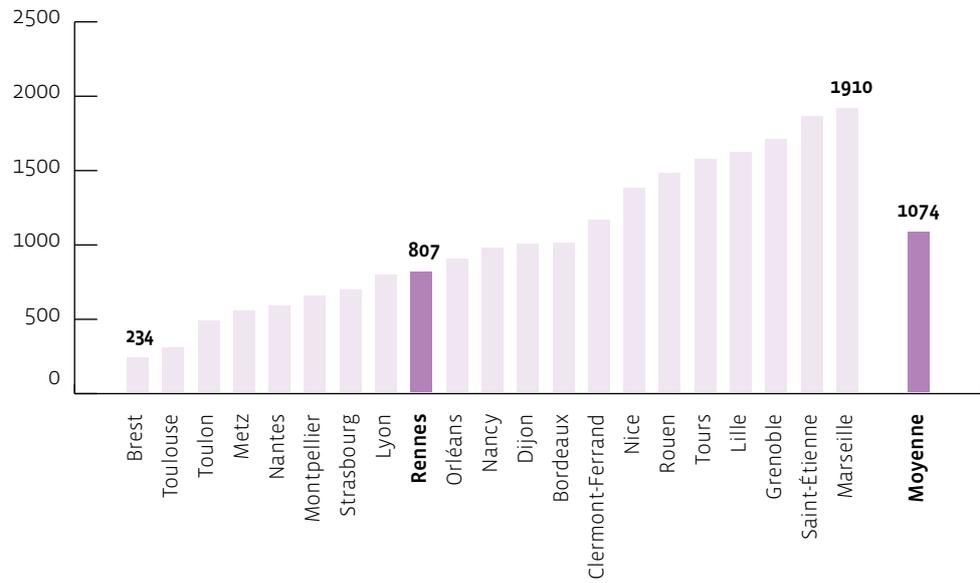


EXTINCTION DE L'ANNUITÉ AU 1^{ER} JANVIER 2020 (M€)



Au 31 décembre 2018, ramené à l'habitant, l'encours de la dette de Rennes était inférieur d'un quart à la moyenne. Rapporté à l'épargne brute, il indiquait une capacité de désendettement de seulement 4,8 années contre 6,0 dans les villes comparables.

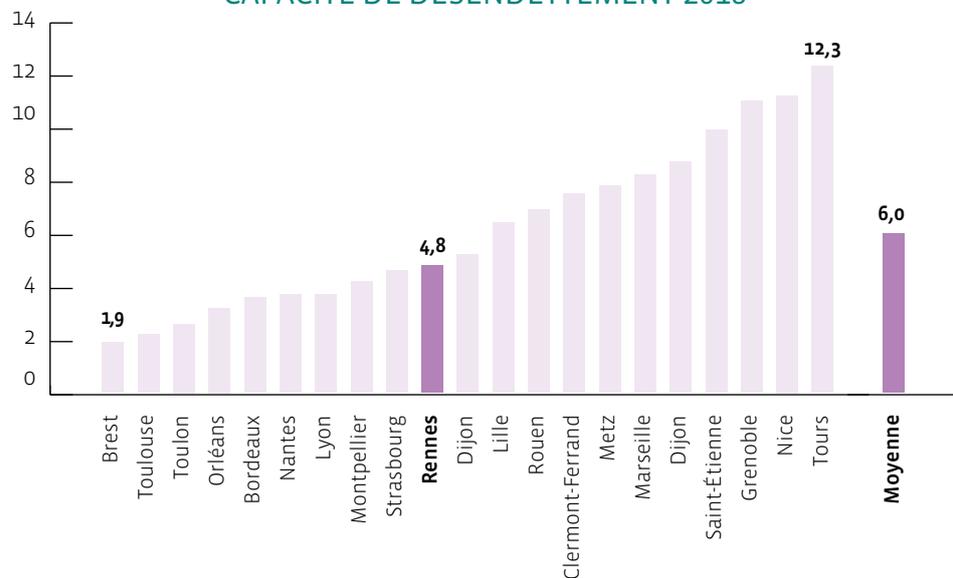
ENCOURS DE DETTE AU 31/12/2018



ANNUITÉ DE DETTE 2018



CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT 2018



I Recettes

Principales recettes d'investissement réelles

(en M€)	BP 2019	BP 2020	Évol.	
Recettes réelles (1)	71,97	78,49	6,52	9,1%
Emprunt d'équilibre	58,23	64,64	6,41	11,0%
FCTVA	6,00	6,00	0,00	0,0%
Taxe d'aménagement	0,05	0,17	0,12	230,0%
Subventions d'investissement	4,15	4,45	0,30	7,3%
Produits de cessions d'immobilisations	3,23	1,95	-1,28	-39,6%
Autres recettes d'investissement	0,05	0,55	0,50	966,9%
Opérations pour compte de tiers	0,26	0,73	0,47	183,2%

(1) Hors opérations liées aux emprunts revolving, équilibrées en dépenses et en recettes

Hors emprunts, les recettes d'investissement s'établissent à 13,85 M€.

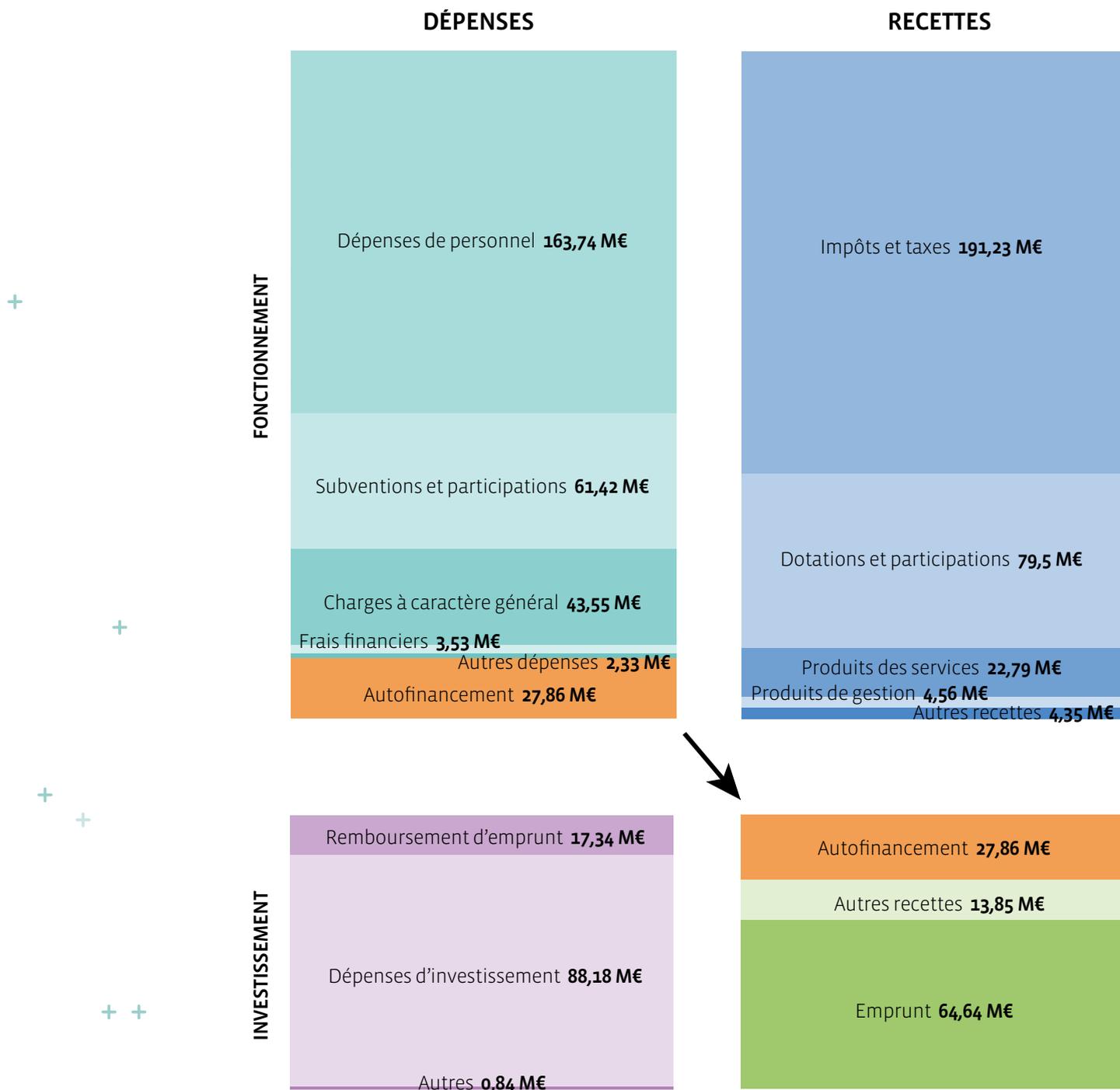
6 M€ sont prévus au titre du fond de compensation de la TVA. Ce montant s'inscrit en stabilité par rapport à l'an passé et est corrélé au volume des dépenses d'équipements N-1.

Les subventions d'équipement progressent quant à elles : 4,45 M€ en 2020 contre 4,15 M€ en 2019 du fait des financements attendus liés aux équipements cités précédemment en particulier pour le nouveau conservatoire du Blosne (1 M€) et la rénovation du patrimoine scolaire (1,1 M€). La participation des partenaires au réseau de Fibre Optique Rennais (FOR) s'élève quant à elle à 0,47 M€.

Au total, l'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire s'élève à 64,64 M€. La réalisation sera toutefois fonction du niveau d'exécution des dépenses d'équipement effectivement constaté.

■ ÉQUILIBRE

ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020 EN M€



NB : Opérations réelles hors remboursement emprunts revolving équilibrés en dépenses et recettes

Le Budget primitif 2020 de la Ville de Rennes s'équilibre en fonctionnement et en investissement à travers un autofinancement de 27,86 M€. Le besoin de financement résiduel de la section d'investissement rend nécessaire l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 64,64 M€ qui sera affiné en cours d'exercice en fonction de la réalisation des dépenses d'investissement et de la reprise des résultats de l'exercice 2019.

BUDGETS ANNEXES

BUDGETS DE ZAC

La présentation consolidée des opérations d'aménagement masque des situations disparates selon les ZAC en fonction de l'état d'avancement des opérations et/ou des incertitudes pesant sur la programmation des dépenses comme des recettes à venir.

À noter que pour l'exercice 2020, les budgets annexes des ZAC Clemenceau et Général de Gaulle sont supprimés, ces opérations étant achevées.

Budgets des ZAC en opérations réelles et conditions d'équilibre budgétaire

en K€	Dépenses réelles 2020	Recettes réelles 2020 (hors emprunts)	Besoin de financement	Suréquilibre
LOTISSEMENT VICTOR RAULT	289	135	-154	
ZAC ARMORIQUE	883	2 840		1 957
ZAC ATALANTE CHAMPEAUX	18	2 690		2 672
ZAC ATALANTE VILLEJEAN	10	0	-10	
ZAC BLOSNE EST	4 783	1 970	-2 813	
ZAC BRASSERIE SAINT HELIER	148	0	-148	
ZAC CLEMENCEAU	0	0	0	0
ZAC HAUT SANCE	1 772	3 114		1 342
ZAC ILOT OCTROI	635	0	-635	
ZAC MADELEINE	683	2 174		1 491
ZAC MS LORIENT ST BRIEUC	379	0	-379	
ZAC NORMANDIE SAUMUROIS	463	1 787		1 324
ZAC PLAISANCE	230	3 764		3 534
ZAC PORTE DE ST MALO	159	0	-159	
ZAC TAUVRAIS	65	0	-65	
Total	10 516	18 473	-4 362	12 319

Les dépenses des 15 budgets de ZAC représentent un volume de 10,516 M€ de dépenses, en diminution par rapport à 2019 (-3,572 M€).

La diminution des dépenses est liée :

- à la ZAC du Blosne Est pour -3,074 M€ ;
- au secteur Tavrains pour +1,078 M€.

L'ensemble de ces ZAC présente également un volume de 18,473 M€ de recettes (hors recours provisionnel à l'emprunt) en augmentation de +5,742 M€ par rapport à 2019.

Cette augmentation des recettes est liée essentiellement à des cessions de terrains sur l'opération «Haut-Sancé» (3,114 M€ en 2020, 0€ en 2019) et «Armorique» (2,840 M€ en 2019, 0€ en 2019).

Au regard de la programmation annuelle, le financement des inscriptions de travaux à réaliser en 2020 est assuré par une recette d'emprunt provisionnelle pour 8 opérations. Ce besoin de financement à hauteur de 4,362 M€ est en diminution par rapport à 2019 de -5,287 M€.

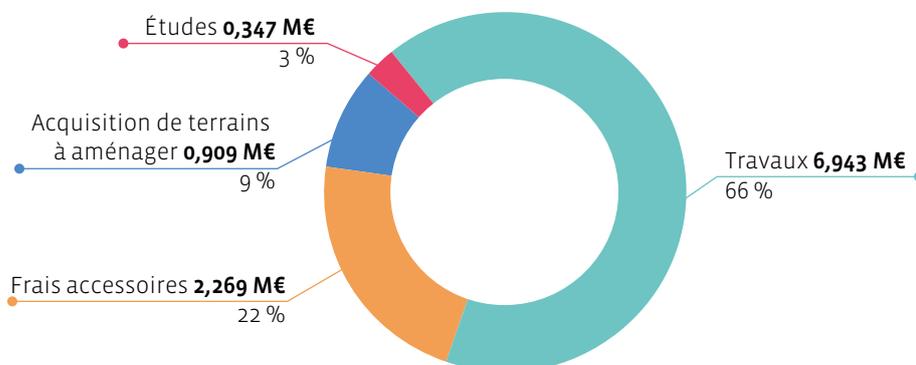
Par ailleurs, les budgets de six opérations d'aménagement sont présentés en suréquilibre pour un montant cumulé de 12,319 M€. En effet, les ZAC Armorique, Plaisance, Atalante Champeaux, Made-

leine, Haut-Sancé et Normandie Saumurois intègrent des recettes de l'exercice supérieures aux dépenses prévisionnelles.

I Dépenses

Le volume de dépenses de 10,516 M€ se ventile par postes comme suit :

VENTILATION DES DÉPENSES DES ZAC PAR POSTE



Il n'y a pas d'encours de dette sur les budgets-annexes de ZAC du fait notamment des remboursements anticipés d'emprunts réalisés sur les années antérieures.

71% des dépenses concernent trois opérations : Blosne-Est, Haut-Sancé et Armorique.

Travaux

Le volume de travaux envisagé est constant par rapport à l'année précédente.

Il s'agit de travaux de dépollution, de déconstruction, de voirie, de viabilisation et de réseaux divers.

65% de ce poste concerne 3 ZAC : Blosne-Est, Haut-Sancé et Armorique.

Acquisitions foncières

Ce poste est en forte diminution par rapport à l'année précédente (-2,236 M€) en raison des acquisitions qui étaient programmées en 2019 sur les ZAC Blosne Est et Bois-Perrin et qui ne sont plus nécessaires en 2020.

Frais accessoires

Ce poste est en forte baisse (-1,501M €), en raison du reversement de charges foncières au CHU intervenu en 2019 sur le secteur Sauvrais et qui n'est plus nécessaire en 2020. À noter le maintien à un niveau élevé de ce poste sur la ZAC du Blosne (2,135 M€) pour les frais de concertation, communication, interventions artistiques et culturelles.

Etudes

Ce poste est stable par rapport à l'année précédente. En 2020, l'opération Blosne-Est représente à elle seule 53% des études.

I Recettes

Les prévisions de recettes sont évaluées à 18,473 M€ dont 17,684 M€ de cessions de charges foncières.

À ces recettes, il convient d'ajouter 4,362 M€ d'emprunt prévisionnel d'équilibre.

Le produit des cessions de charges foncières, estimé en fonction des calendriers prévisionnels de commercialisation des programmes immobiliers, représente 96 % des recettes. Les ventes sont réalisées notamment sur les opérations d'aménagement Plaisance, Haut-Sancé, Armorique, Atalante-Champeaux, Madeleine, Normandie-Saumurois et Blosne-Est. Ce poste est en augmentation par rapport à 2019 (+5,093 M€).

À noter également que des subventions sont attendues de l'ANRU, de la part du Conseil Régional et de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la ZAC le Blosne Est (0,540 M€).

BUDGET POMPES FUNÈBRES

En €	BP 2019	BP 2020	Évol.
Dépenses de fonctionnement	70 010 €	55 010 €	-21,43%
Charges à caractère général	10 000 €	9 500 €	-5,00%
Dépenses de personnel	55 000 €	41 900 €	-23,82%
Autres charges de gestion courante	10 €	10 €	0,00%
Dépenses exceptionnelles	120 €	120 €	0,00%
Dépenses imprévues	4 880 €	3 480 €	-28,69%
Recettes de fonctionnement	70 010 €	55 010 €	-21,43%
Produit des services	70 000 €	55 000 €	-21,43%
Dotations et participations	0 €	0 €	
Recettes exceptionnelles	10 €	10 €	0,00%

L'évolution de BP à BP de -21,43 % en dépenses et en recettes s'explique par un ajustement de la contribution du budget annexe des Pompes Funèbres au remboursement des dépenses de personnel supportées par le budget principal Ville de Rennes.

I Dépenses

Les inscriptions prévisionnelles de ce budget primitif s'établissent, en dépenses réelles de fonctionnement à 55,01 K€. Ces dépenses comprennent pour l'essentiel les contributions facturées par le budget principal dont la contribution aux charges de gestion (fournitures de bureaux, habillement, évacuation des déblais, fluides) à hauteur de 5 400 € et la contribution aux charges de personnel du budget principal (fossoyeurs et conducteurs d'engins) pour un montant de 41,9 K€.

I Recettes

En recettes réelles de fonctionnement, les inscriptions prévisionnelles de ce budget primitif s'établissent à 55,01 K€. Elles comprennent la vente d'objets funéraires et reliquaires, les prestations liées principalement aux inhumations et exhumations pour 55 K€.

BUDGET RÉGIE PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

En €	BP 2019	BP 2020	Evol.
Exploitation			
Dépenses réelles	1 300 €	3 550 €	173,08%
Charges à caractère général	550 €	1 550 €	181,82%
Dépenses de personnel	700 €	0 €	-100,00%
Autres charges de gestion courante	50 €	0 €	-100,00%
Charges financières	0 €	2 000 €	-
Recettes réelles	24 800 €	24 800 €	0,00%
Produit des services	24 800 €	24 800 €	0,00%
Investissement			
Dépenses réelles	24 600 €	32 000 €	30,08%
Immobilisations en cours	23 500 €	30 000 €	27,66%
Autres immobilisations financières	1 100 €	2 000 €	81,82%
Recettes réelles	1 100 €	10 750 €	877,27%
Autres immobilisations financières	1 100 €	2 000 €	81,82%
Emprunts et dettes assimilées	0 €	8 750 €	-

Dépenses

En fonctionnement, des prestations de nettoyage des panneaux sont prévues en 2020 ce qui explique la hausse de 1000 € des charges à caractère général.

Les charges de personnel et des autres charges de gestion prévues en 2019 n'ont pas été reconduites, aucune dépense de cette nature n'ayant finalement été portée par le budget durant l'année.

Une ligne de trésorerie pourrait être mise en place en 2020 afin de financer les investissements dans l'attente de l'encaissement d'un emprunt de long terme. 2000 € de frais financiers ont donc été inscrits à cette fin.

En investissement, une AP millésimée d'un montant de 110 000 € est ouverte en 2020 afin de porter le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase Beauregard. Le montant de CP 2020 inscrit au budget s'élève à 30 000 €.

Les autres immobilisations financières (2 000 € en dépense et recette) correspondent à des avances et au remboursement de ces avances, pour des raccordements électriques.

Recettes

Les recettes d'exploitation correspondent aux produits prévisionnels de vente d'électricité. Ils n'ont pas été réévalués compte tenu de la date prévue d'achèvement des nouvelles installations (2021).

Enfin un emprunt de 8 750 € est prévu afin d'équilibrer le budget.

PRÉSENTATION DES ACTIONS 2020 PAR POLITIQUES PUBLIQUES ET SECTEURS



LES POLITIQUES ET LES SECTEURS

CULTURE, PATRIMOINE ET RAYONNEMENT.....	39
SOLIDARITÉS ET COHÉSION SOCIALE.....	49
ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUES ÉDUCATIVES.....	61
SPORTS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES.....	75
CITOYENNETÉ ET VIE EN SOCIÉTÉ.....	83
QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS.....	95
AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE.....	105
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE.....	111

CULTURE, PATRIMOINE ET RAYONNEMENT

- Équipements culturels
- Soutien à la vie culturelle et artistique
- Patrimoine
- Relations Internationales, Coopération et Développement



Chiffres clés 2019

Bibliothèques

46 178 inscrits, 450 000 visiteurs

914 000 prêts

Musée des Beaux-Arts

109 119 visiteurs (dont 27 327 scolaires) dont 25 811 payants en 2018 (23.65%)

7 expositions en 2019

La Criée

37 651 visiteurs (35 068 dans les murs, et 2 583 visiteurs hors les murs)

Opéra

55 levers de rideaux (opéra, danse, concerts, à l'Opéra et hors les murs)

Plus de 7000 personnes touchées par les actions culturelles (18/19)

Plus de 35 000 spectateurs en 2018/2019 (hors tournée et hors opération sur écran(s))

Le Conservatoire à Rayonnement Régional année scolaire 18-19

1 773 élèves inscrits

3 200 enfants bénéficiant des interventions en milieu scolaire

159 spectacles (22 000 spectateurs, 102 partenaires)

Les Archives

2 316 visiteurs / 576 ml collectés

4 777 documents communiqués

3,9 M de pages vues sur le site Internet

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

17,94 M€

19,11 M€

Recettes de fonctionnement

3,42 M€

4,12 M€

Dépenses d'investissement

0,82 M€

0,69 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

Les équipements culturels en régie, au nombre de cinq (l'Opéra, le Conservatoire, les Archives, le Musée des Beaux-Arts, le centre d'art La Criée) auquel s'ajoute le réseau des bibliothèques (11 bibliothèques de quartier, un service médiation et action éducative, un espace-lecture et 160 points-lecture) sont les leviers majeurs de la Ville pour mettre en œuvre son ambition en matière culturelle.

Chaque équipement traduit dans son projet d'établissement le triple objectif de la Ville :

- qualité de l'offre,
- accessibilité (tarifaire, physique, en termes d'information et d'horaires d'ouverture),
- participation, par des partenariats multiples, à la vitalité et à la richesse de la vie culturelle rennaise.

Au-delà de la diversité des missions -enseignement, conservation, production, diffusion...- ce triple objectif constitue le socle commun des projets des différents équipements municipaux en régie.

LES ACTIONS

- Bibliothèques : développer une offre de lecture publique
- Opéra : proposer des soirées lyriques et concerts de musiques
- Conservatoire : développer des actions d'éducation artistique et de médiation culturelle, proposer un enseignement spécialisé en musique/danse/théâtre, organisation d'une saison culturelle
- La Criée : soutenir et transmettre la création en art contemporain
- Musée des Beaux-Arts : conserver, développer et diffuser les collections
- Archives : collecter, conserver, mettre en valeur et diffuser les archives

En 2020

- ◆ **Conservatoire à Rayonnement Régional** : en 2020, prise de fonction d'une nouvelle direction + écriture d'un nouveau projet d'établissement. Préparation de l'ouverture du nouveau bâtiment pour la rentrée 2021. 3^{ème} phase (à la rentrée 2020) de l'extension du dispositif des classes «orchestre» du Conservatoire déployé sur 3 écoles primaires du quartier du Blosne. À horizon 2020, 9 classes (200 enfants du quartier) suivront un enseignement musical favorisant l'insertion du nouvel équipement dans le quartier. Participation au dispositif Cité éducative quartier Blosne avec propositions d'actions visant à pérenniser et développer les pratiques artistiques sur le quartier. Le dispositif CHAT (Classes à Horaires Aménagés Théâtre) au collège Rosa Parks (Villejean) mis en place à la rentrée 2016, verra, au cours de l'année scolaire 2019/2020, la 1^{ère} cohorte achever son cycle de formation sur 4 ans. Ajustement des nouvelles modalités pédagogiques concernant l'offre à destination des élèves débutants en musique ; renouvellement de la collaboration avec la Maîtrise de Bretagne; 1^{ère} phase de mise en œuvre opérationnelle du projet numérique
- ◆ **Musée des Beaux-Arts** : Expositions : Étonnants donateurs (du 14 mars au 24 mai 2020); Au-delà de la couleur / La couleur crue (titre provisoire - du 26 juin au 15 septembre 2020); Australie (titre provisoire - du 24 octobre au 31 janvier 2021); Et si on parlait d'art? Les commerçants ont la parole. Publications : Catalogue Robien; Catalogue des peintures françaises XVII^e et XVIII^e siècles; Catalogue Collection sur le don Laclotte
- ◆ **La Criée** : 4 expositions monographiques dont une exposition dans le cadre de Rennes été 2020 focus autour de l'art contemporain en partenariat avec le Musée des Beaux-Arts de Rennes et 40mcube; 1^{ère} année du cycle autour des liens entre création contemporaine et vernaculaire; 2 revues restituant le cycle; 1 résidence d'artiste en partenariat avec le Musée Nationale de la Marine/Port Louis et la Réunion; 1 résidence d'artistes en partenariat avec le Musée de Bretagne, le Musée des Beaux-Arts de Rennes et le collège de la Binquenais; 8 rayons verts
- ◆ **Opéra** : 2^e saison d'une programmation concertée avec Angers Nantes Opéra (4 productions lyriques) qui permet de multiplier les levers de rideaux et de présenter des projets plus ambitieux; présentation d'une création mondiale en partenariat avec l'Opéra-Comique; première édition du festival Big Bang qui permet aux familles de découvrir l'Opéra en s'amusant; nouvelle programmation de danse à l'Opéra; renouvellement de l'opération Opéra sur écran(s) avec Madame Butterfly; poursuite du cycle «Divas du monde»; tournée régionale et nationale avec Mélisme(s) dans le cadre de la Co[Opéra]tive; poursuite de la résidence du Banquet Céleste; poursuite du jumelage avec le quartier de Maurepas; 1^{ère} création contemporaine participative avec la Maîtrise de Bretagne et un chœur de Maurepas; de nombreux partenariats avec les partenaires culturels de la région : les Transmusicales, Les Tombées de la Nuit, Travelling; organisation d'un Opéra mix : invitation faite à des artistes, codeurs, médiateurs, communicants d'investir l'opéra pour en réinventer son offre en direction du public; renforcement de l'activité des ateliers de décors de l'Opéra
- ◆ **Archives de Rennes** : acquisition d'un système d'archivage électronique permettant une conservation pérenne et sécurisée des données des collectivités; mise en œuvre d'un nouveau projet scientifique et culturel (se positionner comme un service ressource pour la gestion de l'information; une gestion des fonds efficace et qualitative; des ressources partagées et accessibles); mise à disposition de ressources numériques sur le site internet; manifestations autour de l'incendie de décembre 1720
- ◆ **Bibliothèque** : signature d'un nouveau Contrat territoire lecture avec la DRAC pour 2019-2022, mettant en valeur les actions menées par les bibliothèques des 5 quartiers prioritaires et par le SMAE; développement d'une programmation culturelle pour tous publics en particulier la biennale Les P'tits bouquineurs, qui permettra de découvrir 8 illustrateurs et illustratrices particulièrement talentueux et propositions d'ateliers très divers (écriture, lecture, fabrication...). Permanences et ateliers numériques dans les 5 bibliothèques dotées d'un espace multimédia. Mise en place d'une offre de jeux vidéo sur console dans 3 bibliothèques depuis septembre. Préparation du projet de nouvelle bibliothèque Cleunay-Courrouze au sein du futur Antipode
- ◆ **Développement d'actions culturelles** : développement de collections et activités dans les 6 bibliothèques de quartiers prioritaires autour de la petite enfance, la parentalité, l'emploi-formation, le français langue étrangère, l'appropriation des outils et ressources numériques; 150 spectacles programmés dans la saison culturelle du CRR; résidence d'artistes associés à La Criée au collège de la Binquenais, concerts gratuits le dimanche à l'Opéra, «opera night fever» dans le cadre de la nuit des 4 jeudis; programme hip hop à l'opéra en partenariat avec la MJC Bréquigny; jumelage avec le quartier Maurepas et préfiguration d'un futur réseau d'ateliers de pratique vocale en région

Soutien à la vie culturelle et artistique

Chiffres clés 2019

Plus de **300** projets culturels soutenus financièrement

50 conventions d'objectifs et de partenariat

Environ **100** locaux mis à disposition d'acteurs culturels associatifs

70 groupes accueillis durant la fête de la musique

180 manifestations, dont 50 festivals et 70 tournages accompagnés

40 ateliers d'artistes

6 nouvelles commandes d'art public

27 artistes exposés à l'orangerie du Thabor

400 rendez-vous labellisés Dimanche à Rennes

100 % des enfants du 1^{er} degré touchés par au moins 3 actions d'Education Artistique et Culturelle

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

14,96 M€

15,31 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0,36 M€

0,29 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

La Ville de Rennes souhaite accompagner ce qui fait la singularité du territoire rennais : un écosystème foisonnant d'énergies créatives et d'initiatives, constitué de solidarités et de coopérations entre les artistes, les institutions, les acteurs indépendants – économiques, associatifs ; marqué par l'émergence permanente de nouvelles formes et forces grâce notamment à la présence de la jeunesse, à son dynamisme et à sa volonté d'être actrice de la vie culturelle, qui a marqué l'histoire de la culture à Rennes et la constitue encore.

En complémentarité de ses équipements en régie directe, la Ville de Rennes accompagne donc dans leurs activités les autres acteurs de l'art et de la culture qui font la vitalité du territoire, selon trois modalités principales.

La Ville soutient plusieurs structures importantes de création et de diffusion artistiques dans leur fonctionnement, avec lesquelles elle établit des conventions d'objectifs et de moyens. Ces dernières formalisent les enjeux et les actions partagés entre la Ville de Rennes et l'acteur qui justifient le soutien de la Ville, sous forme de subventions et/ou de mise à disposition de bâtiments.

Par ailleurs, la Ville accompagne le foisonnement de projets artistiques et culturels du territoire par des aides à la création et à la structuration associative, ou aux événements. Elle permet également aux éditeurs locaux de financer leurs ouvrages ou encore aux artistes plasticiens d'avoir des lieux de travail, des bourses de création. Elle dispose aussi d'un fonds d'art contemporain qu'elle enrichit des productions des artistes rennais.

Enfin, la Ville se positionne comme facilitatrice pour les artistes et acteurs culturels du territoire, en leur permettant d'accéder à des lieux de travail, (répétition, diffusion, résidences) ou en mettant à disposition des locaux associatifs. Elle initie des temps réguliers de partage d'expériences, d'interconnaissance et de co-construction (sur les enjeux sectoriels ou transversaux comme l'action culturelle, l'accessibilité ou l'Education Artistique et Culturelle), sources de coopérations futures et d'objectifs communs pour le territoire, la place de l'art et les droits culturels des personnes.

LES ACTIONS

- Mettre à disposition les salles et ressources culturelles
- Soutenir les lieux de diffusion et acteurs labellisés
- Soutenir les manifestation et événements
- Aide à la création et aux résidences artistiques
- Aide aux projets des acteurs et à leur développement
- Favoriser la participation du plus grand nombre à la vie culturelle

En 2020

- ◆ Soutenir des structures conventionnées dans l'évolution de leur projet : par exemple, accompagnement du nouvel équipement Antipode
- ◆ Redéfinir et mettre en œuvre une nouvelle politique d'aide à la résidence
- ◆ Accompagner la mise en place du Pôle art enfance porté par Lillico au sein de la salle Guy Ropartz, en lien avec l'ensemble des acteurs associés (culturels ou autres)
- ◆ Accompagner l'ouverture du nouvel Arvor
- ◆ Ouvrir la salle de la Cité suite à sa rénovation
- ◆ Poursuivre la démarche de diffusion pour une culture commune autour des droits culturels
- ◆ Soutenir les artistes et acteurs culturels dans leurs projets de création ou leurs besoins de structuration
- ◆ Accompagner des évènements, festivals ou évènements ponctuels (dont la fête de la musique)
- ◆ Structurer la politique d'accompagnement des acteurs du cinéma et de l'audiovisuel dans un écosystème transformé : futur bâtiment de l'Arvor et futur projet associatif au sein du bâtiment rue d'Antrain
- ◆ Conforter la politique de soutien au street art au travers du M.U.R de Rennes, de l'achat d'œuvres pour le fonds communal, du soutien aux acteurs du secteur
- ◆ Renforcer l'exemplarité rennaise en matière d'Education Artistique et Culturelle, confirmée par la labellisation 100 % EAC
- ◆ Création d'une «accès box» pour permettre la mutualisation de matériels permettant l'accessibilité à la vie culturelle pour les personnes en situation de handicap

Chiffres clés 2019

7 édifices culturels propriétés de la Ville

Environ 50 œuvres d'art dans l'espace public

Environ 20 acquisitions d'œuvres pour le fonds communal comprenant plus de 500 œuvres

108 affiches du théâtre municipal restaurées

Signature du niveau 2 de la **Charte Ya d'Ar Brezhoneg** et mise en œuvre du plan de politique linguistique pour le breton 2015-2020

La raison d'être du secteur

La Ville de Rennes est dotée, en régie, d'équipements patrimoniaux majeurs (Musée des Beaux-Arts, Archives de Rennes) et mène d'ambitieux projets de restauration (hôtel Pasteur, Jeu de Paume, abords des Portes Mordelaises, réhabilitation du centre-ancien confiée à Territoires publics...) et d'aménagement urbain (élaboration d'un nouveau PLU). Pour répondre à la forte attente des Rennais envers la conservation et la valorisation de leur patrimoine (restitution de la concertation « Rennes 2030 »), elle travaille également à l'élaboration d'une politique patrimoniale concertée, visant à mettre autrement en valeur le patrimoine du territoire : certes, le préserver, mais surtout mieux le faire connaître aux Rennais et aux touristes, ainsi que partager avec eux ses perspectives de mutation pour les années à venir – pour limiter les incompréhensions.

La Ville de Rennes, en tant que propriétaire de biens immobiliers et comme gestionnaire d'espaces publics, a des obligations d'entretien et de restauration d'un certain nombre d'édifices et sites présentant un fort intérêt patrimonial. Des responsabilités particulières incombent également à la Ville de Rennes en matière d'inventaire et de conservation d'objets mobiliers et d'œuvres d'art. Elle constitue aussi le patrimoine de demain par l'acquisition d'objets d'art et d'installations artistiques, destinés aux collections du Musée des Beaux-Arts, au Fonds Communal d'Art Contemporain, ou à être installées dans l'espace public.

Enfin, la Ville de Rennes se préoccupe fortement de la préservation et de la promotion du patrimoine culturel immatériel. Une attention particulière est portée au patrimoine linguistique, notamment le breton et le gallo présents historiquement sur son territoire et celui de la Bretagne dont elle est capitale régionale.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

1,37 M€

1,45 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

11,15 M€

12,67 M€

Recettes d'investissement

2,29 M€

1,11 M€

LES ACTIONS

- Collecte, conservation et restauration du patrimoine de la Ville
- Commande d'art public
- Valorisation, diffusion et médiation du patrimoine dans un respect des droits culturels, Education Artistique et Culturelle patrimoniale

En 2020

Structurer la politique patrimoniale

- ◆ Structuration d'un service patrimoine au sein de la Direction de la Culture ; élaboration d'un projet de service ; coordination des services, partenaires, associations et société civile travaillant au recensement, à la conservation et à la valorisation

Collecter, conserver, entretenir, restaurer le patrimoine

- ◆ Mise en place d'une procédure de récolement du patrimoine de la Ville
- ◆ Poursuite de la politique d'acquisition et de restauration du Musée des Beaux-Arts ; premières études pour un projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts
- ◆ Poursuite de la restauration des affiches du théâtre municipal conservées aux Archives de Rennes
- ◆ Réalisation d'une étude diagnostic sur les édifices culturels propriété de la Ville qui sont protégés au titre des Monuments Historiques (église Notre-Dame en Saint-Melaine et autres édifices protégés par la suite) ; engagement de travaux de maintenance dans les églises dont la Ville est propriétaire et dans d'autres bâtiments à caractère patrimonial, en lien avec les services de la DRAC Bretagne (église Saint-Aubin Notre-Dame de Bonne Nouvelle)
- ◆ Travaux de réhabilitation de la salle de la Cité avec un nouveau dispositif de protection de la fresque de Camille Godet, classée au titre des Monuments Historiques, qui sera également restaurée ; étude pour la restauration de toiles murales et fresques de l'Hôtel de Ville ; interventions sur les orgues historiques dans les édifices culturels à la suite de la concertation engagée avec les organistes, les curés affectataires et les services de la DRAC : relevage de l'orgue de chœur de l'église Toussaints (travaux en 2020), relevage du grand orgue de l'église Saint-Germain (études préalables pour des travaux sur les années 2021 et 2022)
- ◆ Restauration des sculptures du Jardin du Thabor, diverses interventions d'entretien sur les œuvres issues de la commande d'art public

Valoriser et diffuser le patrimoine

- ◆ Valorisation des œuvres d'art dans l'espace public, en lien avec la Direction de la Communication (inauguration du Belvédère des frères Bouroullec)
- ◆ Réflexion sur une meilleure valorisation du fonds communal d'art contemporain
- ◆ Numérisation d'archives en vue de leur diffusion sur le nouveau site internet des Archives de Rennes
- ◆ Valorisation des chantiers de fouille et de restauration à Rennes, en lien avec l'INRAP et les services de Rennes et Rennes Métropole
- ◆ Développement d'une Education Artistique et Culturelle patrimoniale
- ◆ Projet d'antenne du Musée des Beaux-Arts à Maurepas

Investissements 2020

- ◆ Poursuite des travaux de construction du nouveau bâtiment culturel la MJC Cleunay-Courrouze intégrant une salle de musiques actuelles avec une nouvelle bibliothèque de quartier (livraison prévue au cours du premier semestre 2021)
- ◆ Poursuite des travaux de construction d'un second bâtiment pour le Conservatoire à Rayonnement Régional (musique, danse, théâtre) localisé au Blosne (livraison prévue au cours du premier semestre 2021)
- ◆ Réouverture de la Salle de la Cité en centre-ville après rénovation au second trimestre 2020
- ◆ Réfection de la verrière du patio du Musée des Beaux-Arts (espace d'exposition temporaire) et l'aménagement de l'accueil

Chiffres clés 2019

Citoyenneté européenne

Une communauté de près de 200 partenaires et citoyens mobilisés sur les 2 événements du #LaboEurope de la Fabrique citoyennes organisés en 2019.

11 projets soutenus et accompagnés par la Ville dans le cadre de la Fête de l'Europe

Engagement associatif citoyen

18 conventions de fonctionnement (MIR, IFA, CEFA, CRIDEV, Maison de l'Europe, Mouvement de la Paix, Europe Rennes 35, Comités de jumelage)

Soutien à **10** projets internationaux hors solidarité et Fête de l'Europe

Mobilité : Fonds d'Échanges Internationaux

56 projets de mobilité et d'échanges soutenus - 1 469 bénéficiaires

Solidarité dont le Fonds d'Aide au Développement

19 projets de solidarité internationale soutenus dans 16 pays

Accueil de **30** délégations étrangères dont villes partenaires et chancelleries

Valorisation des excellences du territoire - Échanges de bonnes pratiques

Accompagnement de **50** partenaires urbains dans le cadre de InOut2019 et de la coupe du monde de foot féminin

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

1,27 M€

1,28 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0,04 M€

0,01 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

La Ville porte un engagement politique fort sur les grands enjeux de société qui concernent ses citoyens et qui conditionnent un futur commun à construire ensemble. Rennes se positionne face aux problématiques internationales majeures que sont la nécessité d'un développement soutenable pour tous, la promotion de la paix sur tous les territoires, la lutte contre les atteintes aux droits humains et l'attachement à la pluralité des cultures.

Dans ce contexte, la Ville contribue à :

- la sensibilisation et l'information des habitants afin de leur permettre, en citoyens éclairés, de prendre part à la construction d'une société dont les défis globaux ont des conséquences très importantes sur les réalités locales.
- attirer les populations, les talents, les entreprises, via la promotion d'un cadre de vie de qualité reconnu et de politiques publiques innovantes.

Rennes porte des projets en propre et agit par ailleurs via des dispositifs de soutiens aux initiatives associatives.

La Ville agit notamment, mais pas uniquement, avec ses villes partenaires en Europe et dans le monde.

Elle mène ses actions en lien étroit avec Rennes Métropole dans le cadre d'une politique conjointe d'attractivité.

LES ACTIONS

- Promouvoir une citoyenneté européenne et internationale et une ouverture au monde
- Promouvoir la paix, la solidarité et l'inclusion
- Contribuer à l'attractivité du territoire et à la valorisation des politiques publiques

En 2020

Action 1

- ◆ Promouvoir la citoyenneté européenne et soutenir le projet européen : poursuite des actions du Labo Europe dans le cadre de la Fabrique Citoyenne, Fête de l'Europe « augmentées » et coordination des propositions d'animation locale à cette occasion ; valorisation des actions menées à Rennes au sein des réseaux nationaux et européens de collectivités
- ◆ Promouvoir, avec la Maison Internationale de Rennes, l'Institut Franco-Américain, le Centre Franco-Allemand, le Centre Rennais d'Information pour le Développement et la Solidarité entre les Peuples, la Maison de l'Europe, Europe Rennes 35 et les comités de jumelages, une citoyenneté européenne et internationale notamment lors des accueils, déplacements et projets menés avec les villes partenaires
- ◆ Soutenir le fonctionnement et les projets des acteurs associatifs du territoire à l'international
- ◆ Soutenir la mobilité des Rennais en privilégiant les publics les plus éloignés des dispositifs de mobilité

Action 2

- ◆ Poursuivre les soutiens à la mise en œuvre du Plan de Développement Économique, Social et Culturel du Conseil de Cercle de Bandiagara ; poursuivre les soutiens associatifs
- ◆ Poursuivre l'appui sous différentes formes à la Municipalité métropolitaine de Diyarbakir et en particulier aux maires emprisonnés : subventions, message politique porté dans le cadre des réseaux nationaux et européens, rencontres politiques
- ◆ Contribuer à l'appropriation des enjeux du développement par les Rennais via notamment des actions d'éducation au développement menées par la Ville et avec les acteurs locaux
- ◆ Soutenir les actions associatives sur le territoire et notamment le Festival des Solidarités : via l'appel à projets annuel Fonds d'Aide au Développement et via le soutien au fonctionnement de la MIR, du CRIDEV et de l'association « Mouvement de la Paix »
- ◆ Agir aux niveaux national, européen et international, au sein des réseaux notamment PLATFORMA, pour une meilleure prise en compte et une reconnaissance du rôle des villes
- ◆ Consolider nos partenariats institutionnels : Ministère, Région, Département, Réseaux de collectivités, Universités, Réseau Bretagne Solidaire...

Action 3

- ◆ Organiser la veille européenne sur les possibilités de financements des politiques publiques de la Ville et de Rennes Métropole et appuyer les services dans le montage de projets
- ◆ Poursuivre la mise en œuvre d'accueils de délégations étrangères valorisant de manière systématisée les excels du territoire, en articulation avec Rennes Métropole et Destination Rennes. Focus sur les accueils InOut et en lien avec le label Terre des Jeux.
- ◆ Favoriser l'échange de bonnes pratiques, d'expertise, de démarches innovantes, valoriser les politiques publiques rennaises et métropolitaines, notamment avec les villes partenaires, sous forme de projet européen multi partenarial, ou d'échanges bilatéraux et multilatéraux.

SOLIDARITÉS ET COHÉSION SOCIALE

- Action sociale et accompagnement des publics
- Politique de la Ville, Lutte contre les Discriminations, Égalité femmes-hommes, Laïcité
- Personnes en situation de handicap et déploiement de l'accessibilité
- Accès au logement pour tous
- Prévention et promotion de la santé dans la ville



Action sociale et accompagnement des publics

Chiffres clés 2019

10 994 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active dont 9 214 soumis à une obligation d'accompagnement

28 287 cartes «Sortir !» instruites en 2018

Instruction Tarification Solidaire des Transports : **69 713** titres en 2018

3 383 Elections de Domicile

11 projets proposés au financement de la fondation SolidaRen

6 EHPAD (457 places dont 7 temporaires) et 1 résidence autonomie (65 places, dont 1 temporaire)

167 places de Service de Soins Infirmiers à Domicile

Participation du Service Aide et Accompagnement à Domicile au projet expérimental d'EHPAD hors les murs en 2019

Plus de **2 400** personnes accompagnées en 2018 au CLIC

495 volontaires participants à la nuit de la Solidarité du 27 février 2019

Territoires **Zéro** Chomeur de Longue Durée : installation du Comité Local pour l'Emploi

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

19,35 M€

19,55 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0,82 M€

2,31 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

Rennes met en œuvre une politique de solidarité notamment à travers l'action de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cette politique s'appuie sur une analyse partagée des besoins, conduites par l'Association Pour la Recherche et l'Animation Sociale (APRAS).

Au sein des Espaces Sociaux Communs, le CCAS assure l'accueil, l'information, le soutien et l'accompagnement des personnes en matière de citoyenneté, d'accès aux droits, d'insertion sociale et professionnelle, et facilite les démarches numériques d'accès aux droits sociaux. Il instruit les demandes d'aides légales et facultatives et l'élection de domicile des personnes ayant un lien avec la commune. Il délivre des aides financières facultatives, d'aides à l'hébergement hôtelier, de gratuité sociale des transports ainsi que la délivrance de la carte «Sortir !» dans une logique d'accompagnement global vers l'accès aux droits sociaux des rennais. Sur délégation du département, il accompagne les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Il dispose d'un accueil de jour avec le restaurant social pour les personnes en errance.

La Ville soutient les associations qui oeuvrent localement dans le champ de la solidarité en les finançant, en facilitant leurs actions (accueil dans des locaux municipaux, mise à disposition de matériel, communication...) et en valorisant une approche territoriale coordonnée. Elle a mis en place le réseau SolidaRen et en soutient la fondation pour favoriser l'innovation sociale.

Concernant l'animation sociale du territoire, elle apporte son soutien actif aux six centres sociaux en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales à travers le financement et sa participation aux instances de l'Association Rennaise des Centres Sociaux dans le cadre de la convention de mission tripartite.

Sur le volet personnes âgées, le CCAS accompagne, par l'intermédiaire de son Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), les personnes et les familles qui recherchent notamment, des solutions d'hébergement ou de maintien à domicile. Il gère directement des établissements et services permettant d'apporter en la matière une offre importante et de qualité. La Maison des Aînés et des Aidants offre désormais un lieu d'animation en plein centre ville pour les personnes âgées et les aidants, avec un espace numérique et des exemples d'équipements adaptés pour la maison.

Enfin, la ville a la volonté de participer au dynamisme syndical local par le financement des Unions locales des principales organisations syndicales présentes sur le territoire rennais.

LES ACTIONS

→ Approche globale, observations et partenariats

→ Soutien de l'action du CCAS en faveur des personnes âgées, de l'insertion et de mise à l'abri

→ Accueil de proximité des rennais dans les espaces sociaux communs

→ Soutien des associations de solidarité et d'insertion

En 2020

- ◆ Développement de la démarche SolidaRen et particulièrement de la Fondation en recherchant de nouveaux financeurs privés
- ◆ Numérique pour tous : poursuite du projet d'inclusion numérique dans les Espaces Sociaux Communs (co-financement Feder) en lien avec les partenaires (Département/CAF)
- ◆ Mise en place de nouvelles modalités d'accueil commun dans les ESC avec amélioration des conditions de travail
- ◆ Travail sur le déploiement de la carte Korrigo service pour Sortir !
- ◆ Développement de la micro épargne (septembre 2018) et poursuite du micro-crédit
- ◆ Partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, Envie 35, évolution du barème concernant les aides financières individuelles accordées par le CCAS
- ◆ Evaluation du Programme Rennais d'Insertion
- ◆ Travaux d'amélioration de l'ESC Villejean
- ◆ Engagement de la réflexion pour améliorer les conditions d'accueil et de confidentialité du 1 rue du Griffon
- ◆ Ouverture d'un Centre d'Hébergement d'Urgence municipal allée Estrémadure (co-financement Rennes Métropole)
- ◆ Suivi des associations conventionnées (Restaurants du Cœur, Croix-Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire et ATD Quart-Monde, ARCS) et des autres associations subventionnées (Banque Alimentaire, ASEP, Compagnons Bâisseurs, UDAF, ADAGE, Cimade, Un Toit c'est un Droit.....)
- ◆ Fonctionnement en année pleine de la Maison des Aînés et des Aidants
- ◆ Expérimentation, dans deux établissements de personnes âgées, de nouvelles modalités de restauration
- ◆ Poursuite de la participation du SAAD à l'expérimentation «Ehpad hors les murs»

Politique de la Ville, Lutte contre les Discriminations, Égalité femmes-hommes, Laïcité

Chiffres clés 2019

28 689 utilisateurs de la carte Sortir ! dont 75% sont rennais

31 000 habitants dans les territoires prioritaires de Rennes

1 avenant de prolongation et de révision du Contrat de Ville 2020/2022

Plus de **150** projets associatifs soutenus dans le cadre de la programmation contrat de ville 2019

1 enquête de ressenti discriminatoire

2 comités consultatifs : Rennes au Pluriel et Égalité femmes hommes

3 temps forts annuels : 8 mars (droits des femmes), Rennes au pluriel (égalité et diversité culturelle), 25 novembre (violences faites aux femmes)

1 cinquième rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté au Conseil Municipal du 9 décembre 2019

La raison d'être du secteur

La Politique de la Ville est une politique transversale qui vise à mobiliser les partenaires publics et locaux pour réduire les écarts observés entre les quartiers en difficulté et les autres territoires de l'agglomération. Les outils d'intervention de la Politique de la Ville ont été renouvelés : mise en place d'une nouvelle géographie prioritaire et écriture du nouveau Contrat de ville 2015-2020 intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques. Les Plans d'Action Territoriaux (PAT) des cinq quartiers prioritaires de Rennes (Maurepas, Le Blosne, Villejean, Cleunay, Bréquigny-Champs Manceaux) représentent sa déclinaison opérationnelle. Ils ont permis de définir des axes prioritaires pour chaque territoire. L'implication des différents signataires du Contrat de ville, dont la Ville de Rennes, doit permettre, notamment via le soutien aux acteurs locaux, la mise en œuvre de ces objectifs. Le conseil citoyen est associé à cette démarche.

Depuis plus de 20 ans, la Ville de Rennes a mis en œuvre des démarches en faveur de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les discriminations.

Restaurer l'égalité, en permettant au principe formel de se traduire en égalité réelle, suppose de mener de front plusieurs chantiers : en interne, en visant l'exemplarité de la Ville de Rennes en tant qu'employeur et promoteur de politiques publiques (former les agents, clarifier les procédures, accompagner les personnes victimes de discrimination ou en souffrance professionnelle, valoriser les parcours et promouvoir la diversité des profils) ; en externe, en accompagnant les acteurs locaux et en développant des actions collectives visant à prévenir les discriminations, garantir l'accès au droit et promouvoir l'égalité.

Pour ce faire, la Ville de Rennes s'appuie sur plusieurs outils, notamment le label Égalité professionnelle délivré par l'AFNOR, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et le Plan de lutte contre les discriminations, qui a été révisé en 2017. Les comités consultatifs (Rennes au Pluriel et Égalité - Droits des Femmes) permettent d'offrir des espaces d'échanges, de construction de projets permettant de promouvoir les égalités. La mise en œuvre du plan de lutte contre les discriminations participe à cette dynamique.

La mise en œuvre et la coordination des actions d'apprentissage du français visent à permettre l'intégration sociale, professionnelle, et la participation à la vie de la cité.

Le dispositif Sortir ! répond à l'enjeu de réduction des inégalités en permettant un accès large à la pratique sportive, de loisir ou culturelle.

La Ville de Rennes, dans le respect du principe de laïcité posé par la loi du 9 décembre 1905, entretient des relations avec les différents cultes et soutient certaines actions (convention de partenariat avec les associations gestionnaires de centres culturels aux activités culturelles et culturelles : soutien financier et logistique pour des projets culturels, mise à disposition de locaux aux associations). Le Comité Consultatif Laïcité, instance de veille, d'information et de proposition en matière de laïcité qui réunit représentants de cultes, de mouvements de pensée, associations, experts et élus, a livré en septembre 2016 une contribution « Pour une charte rennaise de la laïcité ». Ce document de référence propose des repères pour l'action, dont tient compte la Ville. Le Comité est chargé de coordonner des initiatives pour marquer et célébrer chaque année, en lien avec la Ville, la journée nationale de la laïcité à Rennes, le 9 décembre.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

1,40 M€

1,36 M€

Recettes de fonctionnement

0,03 M€

0,03 M€

Dépenses d'investissement

0,26 M€

0,66 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

- Animer la mise en œuvre du Contrat de Ville 2015/2022 et soutenir des actions associatives à destination des habitants des quartiers prioritaires
- Concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes
- Animer le nouveau Plan de lutte contre les discriminations 2017/2023
- Garantir la mise en œuvre du dispositif Sortir!
- Promouvoir les enjeux de la diversité culturelle, d'histoire et de mémoire des immigrations, de lutte contre le racisme, du patrimoine vivant
- Promouvoir l'accès aux droits des étrangers
- Concrétiser la mise en œuvre des préconisations du Comité consultatif laïcité
- Accompagner les associations culturelles

En 2020

Concernant l'Égalité :

- ◆ Organisation des temps forts : Rennes au Pluriel (mai), la journée internationale des droits des femmes (mars), la journée de lutte contre les violences faites aux femmes (novembre)
- ◆ Mise en œuvre des deux plans d'actions : Égalité Femmes Hommes et Lutte contre les discriminations (poursuite des sensibilisations et formations, préconisations issues de la mesure du ressenti discriminatoire, consolidation du réseau métropolitain «Vers un territoire d'égalité», création d'outils et soutien aux associations)
- ◆ Animation des deux Comités consultatifs «Rennes au Pluriel» et «Égalité Femmes-Hommes»
- ◆ Mise en œuvre de la plateforme linguistique, de la charte Français Langue Étrangère cosignée par la Ville, Rennes Métropole, l'État, la Région et les associations, dont Langue et Communication, coordinateur de la plateforme et du livret numérique de suivi des apprenants
- ◆ Poursuite et aboutissement de la démarche mémoire de la Baraque-mémoire immigration Le Blosne, qui s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement urbain avec la réalisation du nouveau pôle associatif de quartier en 2022

Concernant le Contrat de Ville :

- ◆ Pilotage et animation du Contrat de ville et de ses plans d'actions territoriaux pour les 5 quartiers prioritaires, en lien avec les signataires du Contrat, les acteurs des quartiers et le Conseil Citoyen Rennais ; création d'un outil de suivi évaluatif; aboutissement de la 1ère évaluation du CDV sur les espaces publics partagés; mise en œuvre de l'avenant de prolongation et de révision du CDV pour la période 2020/2022
- ◆ Préparation et suivi de la programmation annuelle : accompagnement des porteurs de projet, mise en place de soutiens financiers
- ◆ Poursuite du dispositif Sortir !
- ◆ Suivi du cofinancement des postes adultes-relais

Concernant la laïcité et les relations avec les cultes :

- ◆ Poursuite de la mise en œuvre des préconisations du Comité Consultatif Laïcité
- ◆ Organisation du temps fort de la Journée de la laïcité, chaque année le 9 décembre. Poursuite de l'accompagnement par la Ville de Rennes des porteurs d'initiatives
- ◆ Soutien aux associations œuvrant pour la laïcité
- ◆ Soutien aux associations culturelles ayant des activités culturelles

Personnes en situation de handicap et déploiement de l'accessibilité

Chiffres clés 2019

Une quinzaine de projets associatifs soutenus financièrement

220 établissements Reçant du Public (ERP) accessibles au 31/12/2019

Dépôt d'un **2^e Agenda** d'Accessibilité Programmée des bâtiments municipaux pour la période 2019/2028 (210 ERP)

Actualisation de la brochure **«Rennes ville accessible – Les Réalisations»**

Réunion interservices sur l'accessibilité et l'inclusion le 27 novembre 2019

Mobilisation sur différents **événements grand public** permettant de changer le regard sur le handicap (Coupe du Monde féminine de Football, événement culture et handicap porté par la Cie Dana...)

La raison d'être du secteur

Le principe d'égalité des citoyens implique que tous bénéficient des mêmes droits et considérations, quelles que soient leurs singularités, leurs difficultés physiques, sensorielles, intellectuelles ou psychiques. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées affirme législativement ces principes. La notion d'accessibilité introduit une interaction avec un environnement spécifique, social ou physique, susceptible de lever ou renforcer le désavantage. Elle concerne tous les types de handicap, qu'ils induisent une autonomie réduite, momentanée ou définitive. Ainsi, agir en faveur de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, c'est agir pour le bien-être de tous dans la Ville et fonder le socle d'une société inclusive, garante de la place de chacun.

La Ville de Rennes, fortement attachée aux valeurs de solidarité, d'égalité et de fraternité, est engagée de longue date dans une politique en faveur de l'accessibilité afin de promouvoir la participation et l'autonomie des Rennais, quelles que soient leurs différences. Ainsi, avait-elle anticipé les axes de la loi de 2005, en actant, dès 2004, son engagement via la charte «Rennes, Ville accessible à tous» élaborée en collaboration étroite avec les associations représentant les personnes en situation de handicap et les acteurs du territoire. Cette dynamique de travail a été confirmée dans le cadre du Plan Local de Santé qui réaffirme l'enjeu majeur de rendre la Ville accessible à tous autour notamment de 2 axes : promouvoir l'accessibilité et permettre la participation de tous à la vie de la cité quelles que soient les différences ; soutenir les associations et sensibiliser les Rennais au handicap.

Deux principes d'action guident la logique de travail portée par la Ville : l'intégration des enjeux de l'accessibilité dans l'ensemble de ses politiques publiques et la concertation avec les personnes handicapées et acteurs de terrain notamment via la Commission communale d'accessibilité.

L'accessibilité constitue ainsi une politique portée en transversalité par les services de la Ville et l'adjointe déléguée au handicap.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

0,26 M€

0,26 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0,90 M€

1,00 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

→ Animer le plan d'action en faveur de l'accessibilité, soutenir les associations et projets

→ Mettre en accessibilité les ERP dans le cadre du dispositif AD'AP

En 2020

- ◆ Poursuivre l'animation de la Commission Communale d'Accessibilité et favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux mobilisés au sein de cette instance
- ◆ Sensibiliser les Rennais, les élus à la thématique du handicap, en s'appuyant notamment sur des supports de communication de natures diverses : brochure «Vivre ensemble», brochure «les réalisations», supports vidéo...
- ◆ Poursuivre les dynamiques de travail internes sur le champ de l'accessibilité et de l'inclusion (développement d'une culture commune de l'accessibilité) et valoriser le travail entrepris par les services de la Ville pour améliorer la qualité des services rendus aux usagers, plus spécifiquement aux personnes en situation de handicap, et en particulier dans le champ de l'enfance
- ◆ Consolider la collaboration entre le Collectif Handicap 35 et les différentes directions de la Ville de Rennes
- ◆ Veiller à la mise en œuvre des axes de travail retenus avec les associations conventionnées (Urapeda, Collectif Handicap 35), renouveler ces conventions (à échéance fin 2020) et accompagner les associations subventionnées
- ◆ Contribuer à l'articulation et la cohérence d'action des politiques personnes âgées-personnes handicapées
- ◆ Mettre en œuvre le programme AD'AP n°2 (2019-2028) pour les ERP municipaux et suivre l'état d'avancement des dossiers AD'AP des ERP publics et privés situés sur le territoire rennais
- ◆ Poursuivre le soutien aux projets portés par les acteurs du territoire en matière de handicap
- ◆ Contribuer à l'intégration des enjeux d'accessibilité au projet «Rennes 2030 – Cœur de ville», notamment sur les questions de mobilité
- ◆ Continuer le travail collaboratif et d'interconnaissance avec les acteurs externes dans une logique de cohérence des actions (MDPH, Département, ARS, associations...)
- ◆ Contribuer au rayonnement de la Ville via une mobilisation au sein de différents réseaux locaux, nationaux et internationaux actifs en matière d'accessibilité et d'inclusion

Accès au logement pour tous

Chiffres clés 2019

2018

10 719 demandeurs de logement social sur Rennes estimés au 31/12/2018 (10 082 en 2017) (filière communale hors demandes de mutation)

168 ménages aidés financièrement par la ville dans le cadre de l'accession sociale aidée pour les programmations 2014 et 2015

1 156 demandeurs logés en 2018 par la filière communale

15 logements du parc municipal mis à disposition de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) en 2018

75 places d'hébergement rennaises dans Coorus

2019

143 places d'hébergement en logements communaux

279 hébergements hôteliers tous les jours (en moyenne)

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

0,66 M€

0,67 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0,32 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

La politique de logement social valorise le logement comme condition d'insertion pour la personne et moyen de son autonomie. Elle vise à favoriser le bien-vivre ensemble dans un contexte de croissance démographique et de précarisation. Elle participe ainsi pleinement à la politique publique de solidarité municipale.

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, la politique d'urbanisme municipal favorise une offre diversifiée et adaptée aux besoins des personnes en leur permettant l'accès à un parcours résidentiel, du logement très social à l'accession.

La Conférence Intercommunale du Logement a labellisé Rennes en tant que lieu d'accueil et d'information du demandeur de logement social. La Ville de Rennes accueille les demandeurs, instruit leur dossier, propose des candidats aux bailleurs. Les demandes sont priorisées selon des critères objectivés et transparents visant à faciliter la prise en compte des ménages qui en ont le plus besoin, tout en préservant une mixité des attributions. La Commission Logement de Rennes est garante du respect des critères définis pour le rapprochement entre la demande et l'offre et décline la politique de peuplement sur le territoire rennais.

La Ville a également signé la Convention Intercommunale des Attributions (CIA) qui vise à poursuivre le rééquilibrage d'accueil des ménages les moins favorisés entre les différents quartiers rennais, et entre Rennes et les autres territoires de l'agglomération.

En amont de l'accès au logement, la ville conduit des actions volontaristes sur l'accompagnement au logement et l'hébergement notamment en mettant des logements du parc municipal à disposition d'associations (Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte pour Coorus, logements loués à l'AIVS, Un Toit c'est Un Droit...), en finançant des places hôtelières et en soutenant des actions spécifiques mises en place dans le cadre du plan hivernal.

Enfin elle soutient l'action des associations de locataires.

LES ACTIONS

→ Accueillir les demandeurs de logement social

→ Instruire les demandes

→ Proposer des candidats aux bailleurs sociaux

→ Soutenir le tissu associatif

→ Faciliter l'hébergement de personnes en grande difficulté

En 2020

- ◆ Mise en œuvre de la politique de peuplement définie dans le Programme Local de l'Habitat métropolitain 2015-2020 et validée par la Conférence Intercommunale du Logement : mise en œuvre du loyer unique, processus d'attributions spécifiques pour les quartiers NPNRU dans le cadre de la convention de mixité sociale (nouveau découpage des secteurs d'habitat social en 12 quartiers au 1er janvier 2019), accompagnement du choix résidentiel des ménages dans le cadre de la convention de mise en œuvre de la gestion des mutations
- ◆ Soutien financier aux associations de locataires (CNL et CLCV)
- ◆ Soutien à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale par une compensation financière des périodes de vacances des logements
- ◆ Poursuite du travail partenarial sur la prévention des violences conjugales et le logement et l'information sur la plateforme départementale de lutte contre les violences faites aux femmes
- ◆ Poursuite du travail partenarial sur la prise en compte du vieillissement de la population dans le logement et le logement intergénérationnel en lien avec le volet habitat de Rennes Ville Amie des Aînés
- ◆ Participation à l'inclusion numérique dans le logement social en lien avec la consultation d'internet à bas coût avec l'ADO HLM
- ◆ Soutien au dispositif de Coordination d'urgence Sociale (Coorus) via le CCAS
- ◆ Financement de l'hébergement d'urgence et ouverture d'un Centre d'hébergement d'Urgence (CCAS) cofinancé par Rennes Métropole

Prévention et promotion de la santé dans la ville

Chiffres clés 2019

Concertation avec les acteurs au sein des instances dédiées (CRSM, GT animal dans la ville, GT RDR...)

6 lettres Rennes Infos Santé

6 Je(u)dis Santé! mobilisant sur l'année une douzaine d'acteurs locaux de santé au sein de l'Espace Santé Olivier Sabouraud à Villejean

Initiative d'une conférence Cité Santé co-organisée avec le CHU

Poursuite du projet Ambassad'air autour de la captation citoyenne de la qualité de l'air

3 réseaux de santé actifs sur le territoire (Maurepas, Villejean, Blosne) avec des acteurs sociaux, associatifs et de santé

Plus de **1 500** dossiers gérés par la Ville en raison de signalements liés à des problématiques de santé environnementale

Plus de **2 000** enfants scolarisés en maternelle vus par les professionnels de santé de la Ville lors des bilans de santé obligatoires à quatre ans au titre de la délégation de PMI

Soutien de près de **40** manifestations santé à destination du public

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

1,68 M€

1,73 M€

Recettes de fonctionnement

0,44 M€

0,44 M€

Dépenses d'investissement

0,10 M€

0,29 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

Engagée historiquement en faveur de la santé de ses habitants, la Ville de Rennes fait sienne la conception de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour laquelle la promotion de la santé vise à donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer.

Ainsi, chercher à améliorer la santé pour tous, c'est agir sur les facteurs qui influencent l'état de santé des populations, en lien avec les principaux intéressés, visant « un état de complet bien-être physique, mental et social ». Rennes assure aujourd'hui la présidence du Réseau Français des Villes Santé de l'OMS et est la seule ville française membre du Réseau Européen des Villes Santé.

La promotion de la santé vise à permettre l'accès aux droits, aux soins et à la médecine, tout en intégrant la prévention, l'éducation pour la santé, le développement d'un milieu (logement, transports, nourriture, solidité du tissu social...) et à développer les comportements favorables, dans une dynamique commune.

Les différentes politiques municipales sectorielles sont autant de leviers d'action pour agir sur la santé, développer un environnement favorable et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le Plan Local de Santé favorise cette dynamique transversale au sein des services et le Contrat Local de Santé, engagement réunissant 13 partenaires, facilite les synergies territoriales. Trois priorités de travail ont été retenues pour la durée de ce mandat : agir pour la santé dès le plus jeune âge, promouvoir un environnement urbain favorable à la santé, favoriser l'accès aux droits, aux soins et la prévention pour les plus démunis.

La Ville œuvre ainsi directement en direction de la santé des enfants notamment dans le cadre de la délégation PMI du département, de la santé environnementale (en intervenant notamment au titre d'une délégation des pouvoirs de police du Maire et du Préfet), et de la prévention dans les quartiers à travers la politique de la Ville.

LES ACTIONS :

- Développer une démarche globale de santé publique dans la Ville et ses quartiers
- Agir de façon globale pour la prévention et la promotion de la santé sur le territoire
- Agir en faveur de la santé des enfants
- Promouvoir un environnement urbain favorable à la santé
- Déployer les équipements sécurité santé

En 2020

- ◆ Réinterroger les objectifs de la politique municipale de santé, en prenant appui sur les évaluations du Plan Local de Santé (menées en 2018) et du Contrat Local de Santé (menées en 2016)
- ◆ Finaliser un nouveau Contrat Local de Santé
- ◆ Animer les instances dédiées à la concertation : Comité Consultatif Santé Environnement, Conseil Rennais de Santé Mentale, groupe «animal dans la ville», groupe «conduites à risques»...
- ◆ Poursuivre les « je(u)dis santé! », temps d'échange mensuels autour de la santé ouverts aux citoyens, à l'Espace Santé Olivier Sabouraud à Villejean
- ◆ Mettre en œuvre 3 conférences animées «Cité Santé» par an, en lien avec le CHU de Rennes
- ◆ Approfondir et formaliser les dynamiques d'observation territoriale de la santé des Rennais
- ◆ Mettre en œuvre la charte de fonctionnement du Conseil Rennais de Santé Mentale et valoriser les démarches locales en santé mentale
- ◆ Accompagner et impulser les dynamiques menées par les professionnels libéraux de santé afin de garantir l'offre de soins sur le territoire, notamment dans les quartiers de la politique de la Ville
- ◆ Coordonner un projet global de santé sur le quartier du Blossne en lien avec le projet de centre de santé et la Cité Educative
- ◆ Poursuivre le projet de développement des compétences psycho-sociales engagé sur une école rennaise et mobiliser les services sur cette thématique
- ◆ Engager la saison 4 du projet Ambassad'air, projet de captation citoyenne de données environnementales, et réinterroger son pilotage
- ◆ Poursuivre les réflexions sur un urbanisme favorable à la santé en lien avec le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, le projet CUSSH (Systèmes urbains complexes pour la durabilité et la santé) et l'avenant au contrat de ville
- ◆ Dans le cadre de la mise en œuvre de la lutte contre l'habitat indigne, contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans le centre ancien de Rennes
- ◆ Déployer des défibrillateurs dans les ERP propriétés de la Ville, conformément à la loi de juin 2018
- ◆ Soutenir les acteurs du territoire œuvrant en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé
- ◆ Contribuer au rayonnement de la Ville via une mobilisation au sein de différents réseaux locaux, nationaux et internationaux actifs en matière de santé

ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUES ÉDUCATIVES

- Accueil de la petite enfance et premiers apprentissages
- Temps scolaire
- Offre périscolaire
- Accueils et structures de loisirs
- Actions en faveur de la jeunesse et de la vie étudiante
- Politique éducative enfance parentalité



Accueil de la petite enfance et premiers apprentissages

Chiffres clés 2019

17 crèches municipales

6 crèches parentales

7 crèches associatives

3 crèches d'entreprises

2 crèches collectives de personnel

11 micro-crèches

Un total de **1 703** places en accueil régulier dans les établissements

39% des enfants de moins de 3 ans qui sont accueillis de façon régulière en établissements d'accueil du jeune enfant

26% des enfants de moins de 3 ans sont accueillis par les 697 assistantes maternelles indépendantes ou gardes à domicile

6 948 enfants de moins de 3 ans sont répertoriés sur la Ville de Rennes

65% des enfants de moins de 3 ans ont bénéficié d'un mode d'accueil

La raison d'être du secteur

La politique petite enfance vise le bien-être des enfants tout en favorisant la conciliation de la vie familiale et professionnelle, l'accès à l'emploi, la promotion de l'égalité, le soutien à la parentalité, la prévention sanitaire et sociale. Elle est, à ce titre, une composante des politiques économiques et sociales, de santé et d'éducation. Elle est conduite en lien avec la CAF et le Département.

Elle développe des services d'accueil diversifiés sur le territoire rennais. Qu'il s'agisse des crèches collectives, familiales, municipales, parentales ou bien associatives, des haltes garderies, des assistantes maternelles indépendantes et des espaces jeux, cette offre vise l'adaptation aux besoins variés des familles dans un souci de complémentarité et de mixité sociale.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée, la Ville soutient financièrement les crèches parentales et associatives, les espaces jeux, elle gère les accueils municipaux, et anime L'Étoile, en lien avec la CAF. L'Étoile, lieu dédié à la petite enfance, vise à informer et accompagner les familles dans le choix d'un mode de garde. C'est aussi le guichet unique pour toutes les inscriptions en crèches municipales et associatives.

Au sein des accueils municipaux, l'implication des parents à la vie des établissements au quotidien est favorisée, ils sont également invités à des temps forts liés à la vie de la crèche où est accueilli leur enfant (portes ouvertes, café parents...), mais aussi aux différentes instances comme les conseils de crèche, le conseil des conseils de crèche, etc.

Dans ses établissements, la Ville promeut une pédagogie basée sur l'accompagnement visant à encourager chaque enfant dans le développement de ses compétences et à favoriser l'intégration de tous dans ses différences notamment les enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques. Des partenariats avec les équipements culturels rennais sont développés pour favoriser l'ouverture et la curiosité des enfants. Elle veille à ce que les repas fournis aux enfants soient équilibrés et à ce qu'une alimentation saine basée sur le plaisir soit valorisée.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

17,93 M€

18,45 M€

Recettes de fonctionnement

14,27 M€

14,61 M€

Dépenses d'investissement

0,68 M€

0,26 M€

Recettes d'investissement

0,24 M€

0 M€

LES ACTIONS

- Informer les usagers et développer une offre diversifiée d'accueil
- Garantir l'accueil des enfants au sein d'espaces adaptés et équipés
- Accompagner les enfants dans leurs premiers apprentissages

En 2020

- ◆ Lancement de la démarche pour le passage à la PSU horaire prévue en septembre 2021, mise en place de groupes de travail et des premières expérimentations dans les crèches sur des mesures d'adaptation de la PSU (accueil d'urgence, occasionnel, etc.)
- ◆ Consolidation du partenariat avec les gestionnaires associatifs via un accompagnement gestionnaire et opérationnel en lien avec la CAF et un cabinet conseil
- ◆ Accompagnement du transfert de la gestion de la crèche départementale Beauregard à l'ASFAD au 1er septembre 2020
- ◆ Simplification du parcours de l'utilisateur et révision des modalités d'admission des enfants dans les crèches municipales en intégrant :
 - la mise en place d'un scoring
 - une procédure spécifique et partenariale pour les fonctionnaires
- ◆ Réflexion sur l'accompagnement et la professionnalisation des assistantes maternelles (Job dating, Espaces jeux - ARAM CAF/VDR, charte qualité, AREJ...)
- ◆ Animation d'une politique publique sur l'offre petite enfance à l'échelle de la ville :
 - mise en place d'un observatoire de la Petite Enfance
 - élaboration d'un plan d'action pour favoriser l'accès aux modes de garde pour les personnes en FLE et insertion et en particulier dans les quartiers prioritaires, pour les familles monoparentales
- ◆ Accompagnement de l'association la Clef des Champs dans les projets d'ouverture d'une crèche associative à Baud-Chardonnet (ouverture prévue en 2021) et d'une crèche plein air (ouverture prévue en 2022)
- ◆ Poursuite de la phase opérationnelle des travaux de la crèche de la Courrouze au sein du pôle éducatif Simone Veil (en vue d'une ouverture prévue en septembre 2021)
- ◆ Projet de reconstruction de la crèche Henri Wallon (2024) et travaux d'amélioration des conditions d'accueil et de travail de la crèche actuelle dans l'intervalle
- ◆ Projet de travaux d'aménagement de la cuisine de la halte-garderie Bébébul (souhait d'évoluer vers une crèche en proposant des journées entières avec repas le midi)
- ◆ Projet de relocalisation des crèches parentales Les Fruits de la Passion et Poupenn
- ◆ Poursuite des travaux de maintenance des crèches municipales et associatives

Chiffres clés 2019**83** écoles publiques du 1er degré**14 466** enfants scolarisés
dont :**8 553** élèves élémentaires**5 913** élèves maternels**35 %** des élèves en éducation
prioritaire**1 446** élèves supplémentaires
dans les écoles publiques depuis
2014**18** écoles privées sous contrat
du 1er degré avec 4 979 élèves**1 500** agents municipaux
interviennent tous les jours dans les
écoles publiques rennaises**La raison d'être du secteur**

Depuis plusieurs décennies, la Ville s'est engagée avec volontarisme à faire de l'éducation un moteur de son développement, un moyen de répondre aux enjeux de démocratie locale, un levier essentiel de lutte contre les inégalités.

Forte d'un partenariat historique avec l'Éducation Nationale, son intervention et son soutien sur le temps scolaire se caractérisent par différents leviers et actions avec notamment un engagement prononcé en faveur des territoires où les inégalités sont les plus fortes.

Les dotations financières et les moyens humains supplémentaires alloués aux 25 écoles situées en Éducation prioritaire sont l'expression de cette volonté politique. Par cela, elle contribue activement à la lutte contre le décrochage scolaire et les inégalités éducatives, axe majeur du Projet Éducatif Local.

L'accueil renforcé des moins de trois ans et l'attention accordée aux évolutions de la maternelle participent à cette mutation de l'école.

Les nombreux dispositifs de soutien aux actions éducatives sur le temps scolaire sont confortés chaque année et reconnus comme des leviers pédagogiques indispensables.

Plusieurs investissements majeurs accompagnent une démographie scolaire dynamique. Aussi, l'ouverture de l'école maternelle Pasteur, les restructurations en 2020 des écoles Torigné et Ille ou encore la construction du pôle éducatif Simone Veil, des futurs groupes scolaires à Maurepas et sur le secteur Baud-Charbonnet marquent la priorité donnée à l'éducation au cours de ce mandat.

Enfin, autre enjeu du Projet Éducatif Local, les investissements consacrés au numérique permettent aux équipes enseignantes de faire évoluer leurs pratiques pédagogiques avec l'objectif de créer du lien et des usages favorables aux apprentissages et aux passerelles école-familles. L'ouverture de l'Edulab Pasteur symbolise cet engagement.

BUDGET 2019 **BUDGET 2020**

Dépenses de fonctionnement

18,15 M€**18,77 M€**

Recettes de fonctionnement

0,04 M€**0,04 M€**

Dépenses d'investissement

12,27 M€**9,98 M€**

Recettes d'investissement

0,15 M€**1,49 M€****LES ACTIONS**

→ Améliorer le patrimoine scolaire et développer les capacités d'accueil des équipements scolaires

→ Apporter des moyens nécessaires à la scolarité des élèves et aux projets éducatifs

En 2020

Améliorer le patrimoine scolaire et développer les capacités d'accueil des équipements scolaires

- ◆ Poursuivre le plan d'investissement consacré au patrimoine scolaire (une quinzaine d'opérations de construction ou de restructuration majeure engagées ou achevées dans les groupes scolaires rennais d'ici 2023)
- ◆ Garantir la sécurité et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les écoles : école maternelle Marc Sangnier, groupe scolaire et restauration Guyenne
- ◆ Engager des travaux d'économie d'énergie : école maternelle Marc Sangnier, écoles élémentaires Jacques Prévert et Guyenne
- ◆ Rénovation et végétalisation des cours d'écoles : école maternelle Champion de Cicé et école élémentaire Ille
- ◆ Renforcer l'investissement autour du numérique éducatif avec l'accompagnement des usages numériques dans l'éducation avec notamment le déploiement de nouveaux outils et la mise à disposition de ressources numériques mutualisées dans le cadre d'un plan pluriannuel
- ◆ Achèvement des travaux consacrés à la sécurisation des écoles publiques (ensemble des groupes scolaires concernés avec 3,5 M € investis)

Apporter des moyens nécessaires à la scolarité des élèves et aux projets éducatifs

- ◆ Prise en charge des 6 000 inscriptions scolaires annuelles
- ◆ Accompagnement et réponse aux besoins éducatifs et pédagogiques des équipes enseignantes au travers des dotations (800 000 €), des prêts (32 000 livres prêtés chaque année) et prestations versées annuellement aux écoles
- ◆ Poursuite du plan pluriannuel d'action en faveur de l'école maternelle et de la petite enfance proposé en lien avec l'Éducation Nationale avec notamment la généralisation du dispositif «autant d'ASEM que de classes»
- ◆ Soutien à 230 projets au sein des écoles, notamment :
 - Organisation ou financement d'une centaine de classes thématiques, de découvertes et de séjours éducatifs
 - Rennes, territoire 100% éducation artistique et culturelle avec une vingtaine de grands projets dans les écoles (résidences d'artistes, jumelages...)
 - Les classes « orchestre à l'école » au Blosne
 - Promotion de domaines émergents en matière de culture scientifique, de numérique, d'éducation aux médias...
- ◆ Développement d'actions sur les enjeux de citoyenneté et de laïcité en partenariat avec l'Éducation Nationale et la Ligue de l'Enseignement
- ◆ Poursuite du plan d'action en faveur de la maternelle en partenariat avec l'Éducation Nationale
- ◆ Ouverture de l'Edulab Pasteur
- ◆ Renforcement du lien école-familles avec le nouvel espace numérique de travail Educ@rennes
- ◆ Mise à disposition des écoles de personnel municipal : éducateurs sportifs, musiciens enseignants, médiateurs culturels des services tels que l'Opéra, les musées, les bibliothèques...
- ◆ Actions du service santé-enfance auprès des familles et en appui des équipes enseignantes
- ◆ Écocentre de la Taupinais : soutien aux enseignants dans leurs projets pédagogiques et dans les projets d'écoles

Chiffres clés 2019

9 600 enfants fréquentent quotidiennement la restauration municipale (69% de la population scolaire)

1 400 ateliers chaque semaine dans les écoles publiques du 1er degré

Plus d'une centaine d'associations intervenant sur les temps périscolaires

750 animateurs et responsables périscolaires

23% de produits biologiques dans les repas des cantines scolaires (objectif : 20% en 2020)

-55% de gaspillage alimentaire par enfant

67% environ des achats alimentaires réalisés dans le département

85% des enfants satisfaits du temps du midi à l'école

La raison d'être du secteur

Depuis plusieurs décennies, la Ville s'est engagée avec volontarisme à faire de l'éducation un moteur de son développement, un moyen de répondre aux enjeux de démocratie locale, un levier essentiel de lutte contre les inégalités.

En partenariat avec l'Éducation Nationale, les acteurs institutionnels, les mouvements d'éducation populaire et le tissu associatif des quartiers, Rennes, Ville Éducatrice, concrétise son ambition de faire de Rennes un « territoire apprenant » où « toute la ville est une source d'éducation ».

Avec l'objectif de faire de chaque temps, de chaque espace, un moment et un lieu éducatif tout en répondant aux attentes et aux besoins des familles, notamment les plus modestes, la Ville a choisi de renforcer et diversifier son offre périscolaire.

La mise en place des nouveaux rythmes éducatifs a été l'occasion de développer, de professionnaliser et de pérenniser l'action menée sur les différents accueils périscolaires avec le souci de mieux respecter le rythme de l'enfant et de permettre une continuité éducative. S'inscrivant dans le cadre d'un projet éducatif partagé, ces initiatives contribuent à l'épanouissement individuel et social de l'enfant et participent à son ouverture culturelle et artistique.

La Ville souhaite, par ailleurs, accorder une attention particulière au vivre ensemble autour des principes de laïcité, de citoyenneté et de lutte contre les discriminations. Une action spécifique est également menée sur l'approche non-genrée dans les écoles.

Cet engagement passe aussi par un fort soutien à la parentalité concrétisé par le projet de réussite éducative. De longue date aussi, la Ville agit pour soutenir les actions en faveur de l'accompagnement à la scolarité.

Le volet alimentaire du temps du midi constitue un point d'attention. Levier éducatif, l'alimentation durable se structure autour d'une démarche volontariste et responsable qui associe parents, enfants, éducateurs et producteurs.

L'ensemble de ces politiques publiques s'inscrit dans le Projet Éducatif Local qui trouve une traduction opérationnelle à l'échelle de chaque quartier.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

18,10 M€

18,38 M€

Recettes de fonctionnement

7,91 M€

7,99 M€

Dépenses d'investissement

0,53 M€

0,51 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

→ Proposer des activités périscolaires diversifiées et adaptées

→ Soutenir les acteurs de la communauté éducative

→ Délivrer aux enfants une restauration responsable et de qualité

En 2020

Proposer des activités périscolaires diversifiées et adaptées

- ◆ Une organisation et une offre éducative adaptées sur le temps périscolaire du soir
- ◆ Tarification modulée, adaptée aux revenus des familles, grâce à 13 tranches tarifaires
- ◆ 1 400 ateliers sont proposés chaque semaine dans les écoles de la Ville. Le choix des activités s'effectue au sein de chaque école en fonction des projets et dans un objectif de cohérence et de complémentarité entre temps scolaire et temps périscolaire
- ◆ Intervention des associations dans le cadre des activités périscolaires pour favoriser la diversité des activités, en continuité et complémentarité avec les projets d'école
- ◆ Des dispositifs spécifiques en faveur des écoles en REP et REP+ (renforcement des taux d'encadrement pour les accueils périscolaires et les études surveillées, retour anticipé sur la pause méridienne, dotations « ateliers » majorées)
- ◆ Mise en place d'outils et de ressources (formations-actions) pour des animations nature portée par l'écocentre de la Taupinais
- ◆ Mise en œuvre des engagements pris dans la charte sur la laïcité
- ◆ Renforcement d'actions en faveur de l'égalité fille-garçon
- ◆ Ouverture culturelle et artistique à travers la mise en place de chorales avec les intervenants du CRR, la déclinaison des résidences d'artistes sur les temps périscolaires, l'intervention de Lire et faire lire
- ◆ Accueil et accompagnement des enfants en situation de handicap (730 000 € pour l'accompagnement des enfants à besoin spécifique dans les accueils de loisirs municipaux) grâce à une adaptation des repas en fonction du type de pathologie et la mise en place d'un projet individualisé pour une école inclusive

Soutenir les acteurs de la communauté éducative

- ◆ Professionnalisation des équipes d'animation à travers notamment des formations qualifiantes et thématiques (vivre ensemble, climat scolaire, maternelle, pédagogie interactive, prise en charge du handicap, développement des compétences psychosociales...)
- ◆ Soutien technique et pédagogique des conseillers d'animation qui assurent une mission de ressource et d'accompagnement sur les thématiques de l'animation
- ◆ Accompagnement à la scolarité : une trentaine d'associations et 800 bénévoles proposent de l'accompagnement à la scolarité de 1 400 enfants chaque semaine. Les accompagnateurs, salariés ou bénévoles des associations, œuvrent dans les quartiers ; leurs actions visent également à favoriser l'implication des familles et à développer les liens avec les établissements scolaires
- ◆ Soutien aux projets dans le cadre des commissions thématiques de quartier en politique de la ville (CEEJS)

Délivrer aux enfants une restauration responsable et de qualité

- ◆ Mise en œuvre du plan alimentaire durable favorisant les circuits courts, le pourcentage de produits biologiques dans les repas des cantines, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le travail de prévention santé auprès des familles

Chiffres clés 2019

Mercredi

26 centres de loisirs municipaux de quartiers ouverts

Petites vacances scolaires

14 centres de loisirs municipaux ouverts (sauf Noël : 10) et 850 enfants accueillis en moyenne par jour

130 encadrants présents par période de vacances dans les centres de loisirs

Été

8 centres de loisirs municipaux ouverts sur l'été avec 830 enfants accueillis en moyenne par jour

300 encadrants présents sur l'été dans les centres de loisirs

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

7,43 M€

7,58 M€

Recettes de fonctionnement

1,37 M€

1,47 M€

Dépenses d'investissement

0,36 M€

0,10 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

Depuis plusieurs décennies, la Ville s'est engagée avec volontarisme à faire de l'éducation un moteur de son développement, un moyen de répondre aux enjeux de démocratie locale, un levier essentiel de lutte contre les inégalités.

En partenariat avec le tissu associatif, les acteurs de quartiers et les services de l'État, Rennes, Ville Éducatrice, concrétise son ambition de faire de Rennes un « territoire apprenant », où le projet éducatif demeure partagé.

Son action dans le cadre extrascolaire est inscrite de longue date dans son ADN éducatif. Pour préserver un lien direct avec les familles et les enfants, la Ville de Rennes a souhaité maintenir un nombre important de centres de loisirs municipaux, tout en subventionnant 32 centres de loisirs associatifs (équipements de quartiers et centres sociaux). Le Projet Éducatif Local est garant de la cohérence éducative des différents centres de loisirs de la Ville.

Conquête de l'autonomie, apprentissage du vivre-ensemble, citoyenneté, ouverture culturelle, prise en charge du handicap... autant d'objectifs que se fixe continuellement la Ville vis-à-vis des enfants qu'elle accueille dans ses centres de loisirs municipaux.

L'objectif est de favoriser la mixité sociale et l'accessibilité aux usagers en proposant des accueils et des horaires adaptés aux familles.

Les centres petite enfance ont, pour leur part, su construire depuis plusieurs années un savoir-faire par l'intermédiaire de la pédagogie interactive qui permet un accueil bienveillant et individualisé favorable à une émancipation dès le plus jeune âge.

À travers son nouveau Projet Éducatif Local, l'équipe municipale rennaise souhaite que les centres de loisirs municipaux visent plus particulièrement la mise en œuvre des objectifs suivants :

- Renforcer la continuité éducative et l'articulation des différents temps de l'enfant
- Garantir le vivre-ensemble autour des principes de laïcité, de citoyenneté et de lutte contre les discriminations
- Participer à l'ouverture culturelle et artistique des enfants

LES ACTIONS

→ Promouvoir l'autonomie et le vivre-ensemble au sein des centres de loisirs municipaux

→ Promouvoir l'écocitoyenneté et la sensibilisation au développement durable

En 2020

Promouvoir l'autonomie et le vivre-ensemble au sein des centres de loisirs municipaux

- ◆ La Ville a choisi de maintenir un maillage territorial resserré de centres de loisirs municipaux de façon à faciliter l'accès aux familles : un centre ouvert dans chaque quartier pour les enfants d'âge maternel et deux centres hors Rennes pour les élémentaires au nord et sud avec des navettes au départ dans les quartiers de façon à ce que les trajets des familles soient limités
- ◆ Une tarification sociale articulée autour de 13 tranches tarifaires. Le coût d'une journée en centre de loisirs s'élève à 97 € pour les petites vacances et à 59 € le mercredi après-midi
- ◆ Respecter le rythme des enfants : Une pédagogie interactive est mise en place et permet aux enfants de découvrir en douceur la vie en collectivité et de développer leurs sens. Une circulation libre entre les différents pôles d'activités favorise l'autonomie et les apprentissages
- ◆ Les enfants en situation de handicap, affectés par une allergie alimentaire ou une maladie chronique, peuvent être accueillis grâce à la mise en place d'un projet individualisé. De même, soutenue financièrement par la CAF, la Ville est attentive à ce que les enfants, bénéficiant d'un accompagnement sur le temps scolaire, puissent être suivis chaque fois que cela est possible par la même personne sur les centres de loisirs. La ville mobilise un budget de plus de 300 000 € pour prendre en charge les enfants porteurs de handicap ou à besoin spécifique dans les structures de loisirs extrascolaires
- ◆ Les actions menées autour des principes de laïcité avec les personnels d'animation notamment visent à compléter les démarches menées sur le temps scolaire par les enseignants et permettent la mise en place d'un référentiel commun et d'outils pour les équipes (mallettes pédagogiques)
- ◆ Favoriser l'ouverture culturelle : dans le cadre du Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle, la Ville a mis en place, dans les centres de loisirs, des parcours culturels en partenariat avec les équipements culturels pour encourager la fréquentation des espaces culturels, le plaisir de la découverte et le plaisir de pratiquer. Des propositions de parcours sont ainsi adressées à un public d'enfants de 4 à 12 ans, en complémentarité avec ce qui se pratique sur le temps scolaire (Musée des Beaux-Arts, La Criée, bibliothèques de Rennes, association Transmusicales, Opéra, Conservatoire...)
- ◆ L'ouverture sur le monde et le territoire est développée (interculturel, Europe) avec des partenaires tels que la Maison de l'Europe (mallette pédagogique), la Maison Internationale de Rennes (MIR), la culture bretonne (danse bretonne, gouren...), l'éducation aux médias avec le Club de la presse ou encore les votes «coup de cœur» des centres de loisirs à l'occasion du budget participatif
- ◆ Un panel d'activités sportives (découverte et initiation au base-ball, au hockey sur gazon, accès aux piscines, vélos, basket...)
- ◆ L'organisation de la journée des droits de l'enfant à travers un appel à projet réunissant les écoles, les centres de loisirs et les équipements de quartier
- ◆ Promotion de l'écocitoyenneté et du développement durable à l'écocentre de la Taupinais : découverte de la nature et de l'environnement (jardinage et sensibilisation « au bien manger » et questions de santé alimentaire), découverte des milieux naturels et de leurs écosystèmes, découverte et protection du vivant et de la biodiversité, sensibilisation au tri sélectif au recyclage, participation à des chantiers nature dans le cadre des mesures de compensation écologique liées aux travaux de la seconde ligne de métro

Actions en faveur de la jeunesse et de la vie étudiante

Chiffres clés 2019

Nombre de projets associatifs soutenus :

110 dont notamment :

22 projets étudiants

12 projets en faveur des adolescents

16 projets d'activités estivales

Nombre de bourses Fonds Rennais d'Initiative Jeunesse : **58**

3 manifestations et **7** associations conventionnées suivies par la Mission Jeunesse

Nombre d'étudiants investis dans l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) :

20 volontaires

315 étudiants bénévoles en accompagnement individuel

40 kapseurs

Nombre de ND4J :

20 dont **3** Dazibaos

La raison d'être du secteur

La politique jeunesse menée par la Ville de Rennes a pour objectif principal de permettre à chaque jeune de trouver une place dans la cité en soutenant leurs multiples initiatives. Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville entend soutenir les initiatives des jeunes, favoriser leurs expressions, accompagner leurs projets, promouvoir leur citoyenneté. Ce soutien marque l'attachement de la Ville à la confrontation d'idées, à l'expression des jeunes et à sa diversité dans la cité. À ce titre, la Ville soutient ces actions par un certain nombre de dispositifs tels que le Fond Rennais d'Initiative Jeunes (FRIJ) animé par l'association 4 Bis - Information Jeunesse - La Place des Possibles.

La Ville apporte son soutien aux actions conduites par les jeunes adultes et plus spécifiquement par les associations d'étudiants. Elle appuie les associations telles que Unis Cité dans son activité d'accompagnement des jeunes en services civiques ou encore la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) dans la conduite d'actions citoyennes qui contribuent, au sein des quartiers prioritaires, à la cohésion sociale et à la lutte contre les inégalités grâce à l'engagement des étudiants.

La Ville soutient le dispositif Animation Présence de Rue qui permet la déambulation d'animateurs jeunesse sur l'espace public où ils rencontrent des jeunes âgés de 13 à 20 ans afin de les orienter vers les ressources présentes en proximité et les accompagner dans l'organisation de projet.

La Ville encourage l'implication des jeunes dans l'organisation d'activités socio-culturelles et sportives dans le cadre du dispositif ND4J (Dazibao, Nuits Découvertes, Nuits des Arts, Nuits du Sport) qui offre l'opportunité aux jeunes d'organiser des soirées conviviales, gratuites, sans alcool et ouvertes à tous.

Pour promouvoir l'accès aux droits et aux ressources, la Ville propose un espace ressources dédié aux jeunes et soutient l'association gestionnaire du 4Bis dans ses missions d'information, de documentation pour les jeunes. La Ville les accompagne dans la connaissance et l'exercice de leurs droits.

Elle accompagne l'association 4Bis dans l'organisation de la manifestation Tam-Tam, festival de bienvenue qui permet d'accueillir les nouveaux jeunes rennais pour leur permettre de trouver toutes les informations utiles à la vie quotidienne à Rennes et leur donner envie de s'impliquer dans la vie du territoire.

Enfin, la Ville soutient les propositions de loisirs sur le temps extra-scolaire avec une attention particulière portée aux adolescents (11/15 ans) et organise l'opération Loisirs Vacances Jeunes (LVJ). Il s'agit de proposer des activités de loisirs à dominante culturelle et sportive, en proximité, mais aussi de favoriser la sociabilité des jeunes et l'apprentissage des règles de vie en groupe.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

1,47 M€

1,44 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

- Soutenir la vie étudiante
- Encourager les projets de jeunes
- Promouvoir l'accès aux droits et ressources
- Proposer une offre de loisirs

En 2020

- ◆ Réaliser le suivi de la convention avec la nouvelle association 4 Bis Information Jeunesse et l'accompagner notamment dans la mise en œuvre de la mission quartier, dont le but est de développer l'information jeunesse en proximité
- ◆ Poursuivre l'accompagnement de l'association Breizh Insertion Sport dans la mise en œuvre du projet Animation Présence de Rue sur Le Blosne, Villejean-Beaugard, Maurepas et Bréquigny
- ◆ Par la mise en réseau des acteurs jeunesse sur les quartiers rennais, expérimenter les actions identifiées dans le cadre des Projets Jeunesse de Territoire
- ◆ Réaliser le suivi des objectifs jeunes adultes sur les quartiers de Villejean et de Bréquigny et assurer la gestion d'un espace dédié à l'accompagnement des jeunes adultes sur le quartier de Maurepas tout en initiant ce projet d'accueil au Blosne
- ◆ Continuer à favoriser les collaborations par quartier afin de proposer un accueil et des activités en continu pendant l'été sur chaque quartier et notamment dans les quartiers dits prioritaires (politique de la ville)
- ◆ Veiller à la mise en œuvre du projet de Coopérative Jeunesse de Service
- ◆ Développer et conforter le lien avec les universités dans le soutien aux initiatives estudiantines
- ◆ Promouvoir des initiatives innovantes et alternatives le jeudi et le vendredi dans le cadre du dispositif ND4J : renforcer l'éco-responsabilité et la prévention santé
- ◆ Assurer le suivi des contrats de mission (AFEV, Unis Cité, Keur Eskemm), renouveler celui de l'association Espoir et Entraide Scolaire au Blosne et du GRPAS à Maurepas
- ◆ Poursuivre la mise en œuvre des chantiers citoyens en lien avec les services de la Ville

Politique éducative enfance parentalité

Chiffres clés 2019

500 familles suivies par le
Projet de Réussite Educative

600 enfants suivis en parcours
individualisés

800 parents d'élèves délégués
dans les 83 écoles publiques

13 espaces parents dans les
écoles publiques

4 médiateurs sociaux à l'école en
quartiers politique de la ville

La raison d'être du secteur

L'ouverture de l'école aux parents est essentielle pour favoriser le bien être de l'enfant et sa réussite scolaire. La Ville de Rennes, ville éducatrice, a inscrit le soutien à la parentalité comme un des axes prioritaires du Projet Éducatif Local.

Il s'agit de créer les conditions pour encourager des alliances éducatives dans un climat de confiance. Cette prise en compte de l'enjeu de la parentalité se traduit par une mise en réseau des acteurs de l'éducation. Ces initiatives prennent forme à l'école mais aussi dans des équipements de quartiers ou dans des tiers lieux. Elles se caractérisent aussi par la production de supports ou d'outils, l'animation ou des temps forts associant les parents et les éducateurs.

Par ailleurs, dès 2006, la Ville a décidé, avec le soutien de l'État, la mise en place du Projet de Réussite Educative (PRE) avec la présence d'une équipe pluridisciplinaire auprès des familles bien souvent éloignées de l'école. Cette prise en charge, dans un parcours individualisé, assure une continuité éducative et participe à réduire les inégalités d'accès aux droits.

La création d'espaces parents et leur animation contribuent à une meilleure appréhension de l'environnement scolaire. Les rencontres régulières avec les parents restent essentielles pour construire des passerelles entre l'école et la famille.

L'appui aux parents délégués d'élèves leur permet d'investir pleinement leur rôle aux côtés des équipes enseignantes et de les conforter dans leurs relations avec les autres parents.

Le partenariat institutionnel historique avec l'Education Nationale et la CAF reste déterminant pour légitimer la place de chacun dans ces actions.

Enfin, le lancement en 2020 de la Cité Éducative du Blosne, en partenariat avec l'État et l'Education Nationale, sera une opportunité pour renforcer les dynamiques existantes sur ce territoire et inventer de nouveaux formats d'intervention pour promouvoir la continuité éducative.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

0,45 M€

0,30 M€

Recettes de fonctionnement

0,09 M€

0,09 M€

Dépenses d'investissement

0,01 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

- Reconnaître les parents comme premiers éducateurs et comme partenaires
- Faciliter les alliances éducatives au sein des quartiers
- Accompagner les initiatives et les projets de la communauté éducative

En 2020

- ◆ La poursuite de la création d'espace parents dans les nouveaux groupes scolaires
- ◆ Le renforcement de l'intervention du Projet de Réussite Educative dans le cadre de la Cité Éducative du Blosne
- ◆ La poursuite des collaborations et le soutien financier aux acteurs de proximités (ATD Quart-Monde, GRPAS, UDAF...) favorisant le lien école-famille
- ◆ L'organisation de rencontres et de formations avec les délégués parents des écoles
- ◆ Des missions d'interprétariat pour dépasser les barrières langagières, freins à l'inclusion sociale et scolaire
- ◆ La co-construction d'outils et de supports à l'attention des parents
- ◆ Le soutien au dispositif de médiation sociale en milieu scolaire avec une intervention dans 4 quartiers prioritaires
- ◆ La présence de 12 dispositifs de scolarisation précoce et d'une classe passerelle en éducation prioritaire répond aux objectifs d'intégrer dès le plus jeune âge les enfants des familles socialement défavorisées ou éloignées de l'institution scolaire
- ◆ Le soutien financier à des associations ou à des opérateurs locaux œuvrant à l'accompagnement et à l'exercice des compétences parentales

Animation sportive et soutien aux clubs

Chiffres clés 2019

330 associations soutenues (créneaux, subventions, aides logistiques)

80 membres du Conseil du Sports Rennais

4 Nuits du Sport (piscines et gymnases)

12 stages multisports pour 600 enfants concernés sur l'année

Intervention des ETAPS dans **50** écoles (plus de 9 500 heures/an)

400 enfants en Centre d'Initiation Sportive

2 100 enfants à l'École Municipale de Natation

300 jeunes en accueil de proximité (10-15 ans) dans les quartiers prioritaires

40 ateliers sportifs périscolaires chaque semaine

80 adultes Sport Santé Bien-être

2300 enfants concernés par les animations autour de Tout Rennes Court, le mois du sable, l'Open de tennis...

3 400 journées/jeunes et **1 000** journée/familles pour Quartier Activ'Eté sur l'ensemble des vacances de Juillet et Août

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

7,56 M€

7,42 M€

Recettes de fonctionnement

0,14 M€

0,14 M€

Dépenses d'investissement

0,12 M€

0,12 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

Les associations sportives constituent la clef de voûte de l'organisation du sport en France. Au nombre de 330 à Rennes, elles offrent une large palette de disciplines et de modalités de pratique (compétition, loisirs, initiation...). A ce titre, et pour les aider dans leur fonctionnement, la Ville attribue des subventions dites «fonds globaux» à ces clubs. En outre, la politique sportive prévoit un soutien financier aux clubs de haut-niveau. Cette aide doit leur permettre également de s'ouvrir sur la cité, de renforcer leur ancrage local et de conduire des actions de développement de la pratique en direction du plus grand nombre.

Mise en œuvre de nombreuses actions ou projets portés par l'instance participative nommée Conseil du Sport Rennais (vitesses de nage en piscine lors des créneaux grand public, installation de casiers en accès libre pour les pratiquants hors-structure, formation sur le thème du bénévolat...).

La Ville propose également des moments de découverte et d'initiation sportive sur les temps scolaire, péri et extra-scolaire dans les équipements sportifs de la Ville (stades, gymnases et piscines).

Ces actions sont prioritairement adressées aux publics éloignés de la pratique ou en rupture (filles, adolescents, habitants des quartiers prioritaires Politique de la ville, écoles situées en Réseau d'Éducation Prioritaire).

D'autres projets sont proposés au public, notamment au sein des quartiers de Villejean, du Blosson et de Maurepas : stages socio sportifs, villages sportifs dans les parcs de la ville en juillet et août, créneaux Animations Sportives de Proximité en semaine et en soirée, Quartiers Football Club, Mois du sable, école municipale de natation, opération «j'apprends à nager»...

LES ACTIONS

- Accompagner les clubs de proximité dans la mise en œuvre des projets associatifs
- Accompagner les clubs de haut-niveau amateur dans leurs projets de performance
- Mettre en œuvre une politique sportive éducative

En 2020

- ◆ Mettre en œuvre la politique d'apprentissage de la natation (cycles scolaires, savoir nager, Ecole Municipale de Natation, Centres d'Initiation Sportive...)
- ◆ Offrir des lieux de baignade pour tous (piscines, Apigné)
- ◆ Initier les publics éloignés de la pratique au moyen d'actions éducatives adaptées (socio-sport, stages, cycles scolaires REP, CIS...)
- ◆ Proposer une offre estivale ludique en juillet et août, en direction du plus grand nombre
- ◆ Accompagner les clubs sportifs rennais (subventions de fonctionnement et d'équipement, mise à disposition d'installations, soutien à l'emploi sportif...)
- ◆ Mettre en œuvre des animations innovantes et «découlées» : 4 Nuit du Sports, 4 bassins Animés...
- ◆ Soutenir les clubs de haut-niveau (équipements, contrats de partenariat, subventions...) dans le cadre d'une politique publique concertée et redéfinie
- ◆ Développer l'usage des espaces en accès libre par les filles et les femmes, notamment dans les quartiers prioritaires (city stade, plateaux sportifs...)
- ◆ Dans une logique d'héritage, poursuivre les actions de développement initiées lors de la Coupe du Monde Féminine de Football
- ◆ Développer des créneaux adultes autour du sport santé/bien-être notamment à destination des personnes qui travaillent en horaires décalés
- ◆ Réfléchir et expérimenter des usages numériques dans le sport : implication dans le dispositif Live Lab Breizh (aide logistique et formation des ETAPS), proposition d'animation autour du sport virtuel et du numérique...
- ◆ Développer le projet «savoir rouler à vélo» en partenariat avec l'Education Nationale et le réseau d'acteurs locaux

Chiffres clés 2019

4 piscines rennaises

Un total de **10** bassins :

- piscine de Bréquigny : 1 bassin olympique couvert de 3 313 m³, 1 bassin d'apprentissage de 263 m³ et 1 bassin nordique en inox de 2 000 m³

- piscine de Villejean : 2 bassins d'apprentissage de 420 m³ et 120 m³

- piscine des Gayeulles : 1 bassin d'apprentissage de 345 m³, 1 bassin ludique à vagues de 177 m³, 1 fosse à plongée de 946 m³ et 1 lagune de 11 m³

- piscine Saint-Georges : 1 bassin de 1 100 m³

1 étang à Apigné et **2** piscines des centres de loisirs : Savio et Prévalaye

68 agents techniques assurent les missions d'entretien, de maintenance et sécurité dans les équipements sportifs et les 4 piscines rennaises

87 équipements couverts

42 stades et pistes

59 agents pour les équipements sportifs

250 000 heures d'occupation par an soit 25 000 créneaux

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

5,77 M€

6,04 M€

Recettes de fonctionnement

2,29 M€

2,47 M€

Dépenses d'investissement

5,38 M€

4,47 M€

Recettes d'investissement

0,22 M€

0,08 M€

La raison d'être du secteur

La ville est propriétaire d'un parc d'équipements vaste, qui va des gymnases et salles spécialisées (dojo, salle acrosport...) aux terrains de grands jeux en passant par les stades, les pistes, les équipements de proximité, quatre piscines et une patinoire.

Ces installations sportives municipales doivent être régulièrement mises aux normes (sécurité, accessibilité...) et renouvelées.

Les nouvelles demandes liées au développement de certaines disciplines ou de certains clubs mais aussi l'afflux d'habitants dans les nouveaux quartiers doivent être accompagnés par la création de nouveaux équipements.

Afin d'y répondre au mieux, une démarche participative est engagée auprès des usagers grâce à divers dispositifs ville : budget participatif, Conseil du Sport Rennais...

Enfin, l'usage de ce parc doit être planifié et géré en termes d'accueil, de sécurité, d'entretien et de nettoyage pour le confort du plus grand nombre (scolaires, universitaires, clubs...).

LES ACTIONS

- Créer et rénover le patrimoine sportif de la ville
- Gérer le parc d'équipements sportifs municipaux
- Rechercher des financements
- Participer au programme d'économie d'énergie (eau, chauffage, photovoltaïque...)
- Assurer la maintenance du mobilier sportif

En 2020

- ◆ Stades : livraison du terrain multisports de la Bellangerais, renforcement du système d'arrosage des terrains de football à Robert Launay
- ◆ Stade Rennais : contrôle des structures tribunes, remplacement des chéneaux tribunes, mise en conformité des sanitaires
- ◆ Patinoire : mise en conformité aux normes fédérales de la balustrade hockey - piste centrale
- ◆ Gymnases : livraison du gymnase Ile de France restructuré ; livraison des locaux associatifs du stade Commandant Bougouin (phase 2) ; remplacement des toitures Félix Masson, Berry et Kennedy ; réfection du chauffage à Courtemanche ; réfection de l'installation électrique à Portugal ; changement du sol sportif de Bougouin
- ◆ Piscines : mise en conformité des installations techniques (chauffage, filtration, traitement de l'eau) ; restauration du bâti – piscine de Bréquigny
- ◆ Pilotage des opérations relevant du budget participatif : création et livraison d'une tribune de football à Bréquigny ; création d'un mur d'escalade extérieur au Berry ; couverture du boulodrome de Bréquigny ; création d'un espace multisports à Courtemanche
- ◆ Entretien et sécurité des équipements (skate-park, structures artificielles d'escalade, tribunes)
- ◆ Poursuite de la modernisation des modes d'accès aux équipements (contrôle d'accès)
- ◆ Accompagnement de la politique de maîtrise des énergies (économie et récupération de l'eau ; régulation des températures de chauffage des gymnases)
- ◆ Planification et optimisation de l'usage et de l'exploitation des installations municipales
- ◆ Achat de matériel pédagogique

Chiffres clés 2019

160 manifestations de proximité

De grands événements récurrents

16 000 participants à Tout Rennes Court

8 000 participants au Marathon Vert

7 000 participants à Rennes sur Roulettes

Le mois des sports sur sable

Grand prix cycliste de la Liberté

7000 participants à l'Urban Trail

21000 spectateurs à l'Open de Tennis

Un temps fort :

Le Palmarès du sport

De nouveaux événements nationaux et internationaux :

Championnat de France Elite de Natation

Championnat de natation UGSEL

Coupe de France de danse sportive

Coupe du Monde de Football Féminin + **132 000** spectateurs :

- 7 matches au Roazhon Park

- Un village sur le Mail Mitterrand durant 9 jours en juin

- Tout au long de l'année 2019, des animations ex stadia et des temps forts : J-100, J-50, Trophée Tour, Journée des volontaires

La raison d'être du secteur

La Ville conduit une politique de soutien aux manifestations et événements sportifs afin de renforcer son image et son rayonnement, d'animer la vie locale, de soutenir l'action bénévole, de permettre aux rennaises et aux rennais d'assister à des spectacles sportifs de haut-niveau et d'offrir aux habitants des temps de rassemblements populaires et festifs.

Ce soutien aux grands événements et aux manifestations organisés au sein même des quartiers se traduit par l'allocation de subventions et par la mise à disposition de moyens humains, techniques, logistiques et de communication.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

2,53 M€

1,33 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

- Créer, accueillir et accompagner de grands événements
- Accompagner des manifestations sportives de proximité
- S'assurer du rayonnement des grands événements dans la ville via des actions de popularisation dans les quartiers

En 2020

- ◆ S'appuyer sur l'expérience de l'accueil de la Coupe du Monde Féminine de Football 2019 pour mettre en œuvre des actions dans le cadre de l'obtention du label «Terre des Jeux/Paris 2024»
- ◆ Participer et construire une dynamique de territoire «JO 2024» et proposer des sites de préparation sportive pour les athlètes
- ◆ Accompagner et coordonner les grands événements récurrents : Tout Rennes Court, Rennes sur Roulettes, Marathon Vert, Open de tennis, Grand Prix cyclisme de Rennes Liberté, Urban Trail, etc.
- ◆ Mettre en œuvre, avec les clubs sportifs, le challenge des 10 kms de la ville de Rennes
- ◆ Accompagner le développement de la manifestation «Sports s'emm'elles» (féminisation de la pratique sportive)
- ◆ Faire évoluer la manifestation autour du Mois du sable
- ◆ Accompagner le changement de localisation de l'Open de Rennes et travailler sur un contrat d'objectif à 3 ans après cette 1^{re} édition au Liberté
- ◆ Mettre en œuvre une démarche RSE à la direction des sports, tant en événementiel sportif (pour 2020 : Tout Rennes Court, Rennes Sur Roulettes et une manifestation de quartier) que dans les équipements sportifs de 1^{re} catégorie qui accueillent de nombreuses manifestations. Poursuivre le travail engagé sur le tri à l'intérieur et à l'extérieur du Roazhon Park en lien avec le Stade Rennais Football Club.
- ◆ Conseiller, accompagner et soutenir les quelques 160 manifestations de proximité organisées sur le territoire rennais en lien avec les 3 secteurs de vie sportive
- ◆ Faire rayonner, en lien avec le service animation, les temps forts sportifs dans les écoles, les centres de loisirs et les habitants des quartiers
- ◆ Prospector afin d'accueillir de grands événements sportifs à Rennes

CITOYENNETÉ ET VIE EN SOCIÉTÉ

- Démocratie locale et vie des quartiers
- Vie Associative de Proximité
- Commerce de proximité et action commerciale
- Tranquillité publique et prévention des risques
- Prestations citoyenneté



Démocratie locale et vie des quartiers

Chiffres clés 2019

13 conseils de quartiers

Près de **350** réunions de quartiers par an

6 directions de quartiers

Enveloppe quartiers :
239 124 € en budget d'investissement
156 071 € en budget de fonctionnement

La Fabrique Citoyenne Démocratie locale : **196 092 €** en budget de fonctionnement
2 500 000 € en budget d'investissement

4^e budget participatif :

41 projets retenus sur les 202 soumis au vote des habitants pour un montant de 3,5 M€

14 097 votants

10 500 abonnés à la newsletter Fabrique Citoyenne

La raison d'être du secteur

Les 6 Directions de Quartiers sont en proximité directe des habitants dans un souci de réactivité, d'accompagnement et de soutien aux initiatives individuelles et collectives qui participent à l'animation des territoires.

Elles pilotent certains petits aménagements (bibliothèques de rue, panneaux de basket...) et apportent un soutien aux initiatives locales (forum associatif, fête de quartier, vide-grenier, journaux de quartier...) notamment par le prêt de matériel et le soutien financier à l'achat de certains outils (informatique, mobilier...).

Suite aux Assises de la démocratie locale, organisées fin 2014, La Fabrique Citoyenne de Rennes et la Charte de la Démocratie Locale visent à écrire un nouveau chapitre de la démocratie locale avec l'ambition de mieux associer les habitants et d'assurer une meilleure lisibilité aux actions de participation citoyenne. Une newsletter pour chaque quartier a été mise en place pour favoriser la connaissance et l'appropriation des démarches de participation menées.

Dans un contexte de défiance vis-à-vis des structures publiques, il importe de favoriser les démarches de participation afin de lutter contre les fractures du vivre-ensemble, de favoriser le droit d'expression, la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants dans la construction des projets et des politiques publiques. Il s'agit d'améliorer la compréhension des démarches menées par la collectivité, de faire acte de pédagogie tout autant que de rester à l'écoute des aspirations des citoyens.

Les Rennaises et les Rennais peuvent désormais prendre une place nouvelle dans les assemblées et les conseils de quartier, solliciter un budget d'expertise citoyenne, demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Ils décident désormais d'une partie des investissements de la Ville via le dispositif du budget participatif qui continue à solliciter l'adhésion des Rennais.

À tous les niveaux, en amont et en aval des décisions, l'expertise d'usage et les initiatives citoyennes, qui participent à l'intérêt commun, est pris en compte.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

4,91 M€

4,98 M€

Recettes de fonctionnement

0,05 M€

0,05 M€

Dépenses d'investissement

13,23 M€

8,79 M€

Recettes d'investissement

0,49 M€

0,60 M€

LES ACTIONS

→ Soutenir les projets de quartier

→ Faire vivre la charte de la démocratie locale

En 2020

◆ Budget participatif

Le vote de la quatrième saison du budget participatif a permis à près de 14 097 Rennaises et Rennais de choisir leurs projets préférés parmi 202 propositions. Cette évolution s'explique par la mise en œuvre d'un vote papier à travers 27 points de vote. Une grande campagne de communication, une agora citoyenne place de la Mairie et des actions d'«aller vers» dans les quartiers ont été conduites avec le développement d'interventions dans des centres de loisirs volontaires... Après une évaluation participative et de nombreux échanges au sein du comité de suivi, composé majoritairement d'habitants, les objectifs du budget participatif restent de mieux accompagner les porteurs de projets, avec un effort particulier en direction des territoires prioritaires. Parmi les 167 projets des quatre saisons du budget participatif, plus de 63% des projets sont réalisés ou en travaux

À l'occasion des Rencontres nationales du budget participatif co-organisées par les villes de Grenoble, Montreuil, Paris et Rennes, une charte des engagements a été mise au point et la création d'une association nationale est en cours

◆ Médiateur de la Ville

Un poste de médiateur de la Ville a été créé en 2019, pour résoudre à l'amiable, indépendamment des dispositifs de recours gracieux qui existent, les litiges éventuels entre un habitant et la Ville. Il pourra être saisi par tout Rennais. Près d'une vingtaine de dossiers ont été ouverts, dont la plupart a été soldée

◆ Accroître la culture de la participation dans les services

Afin de répondre aux objectifs de la Municipalité en termes de participation citoyenne, une feuille de route de la participation a été mise au point. En 2019, le réseau de référents de la participation s'est réuni 3 fois. Il a permis de co-construire un centre de ressources numériques mis en place en décembre sur l'Intranet. Un programme de formation des agents a également été mis au point

◆ Les conseils de quartiers mobilisés dans les grandes concertations rennaises

Déjà impliqués dans de nombreux dispositifs de concertation (Rennes 2030, comités consultatifs ou locaux) ou liés aux réseaux territoriaux (éducation, santé, tranquillité publiques) des représentants des conseils de quartiers ont participé à deux nouvelles grandes concertations : la charte construction et citoyenneté et la charte rennaise de l'arbre

Chiffres clés 2019

94 emplois associatifs aidés (au 16/12/2019)

Entre **400 et 500** associations aidées financièrement dans le cadre du dispositif Fonds d'Aide à la Vie Associative (ex Fonds de fonctionnement et projets CRVA)

1 300 structures inscrites sur l'espace de demande de subvention et près de **2 000** demandes de subventions déposées. Mise en place en 2019 de deux télé-services pour la culture et d'un formulaire simplifié pour la Direction des Sports

Mise en œuvre des conventions avec **25** associations gestionnaires pour **36** équipements de quartiers répartis sur **44** sites environ

Mise en œuvre des conventions avec **4** fédérations d'éducation populaire

La raison d'être du secteur

La Ville accompagne de manière résolue la vie associative par la mise en œuvre des actions suivantes :

- dispositif d'aide à l'emploi associatif
- subventions de fonctionnement et sur projets
- mise à disposition de locaux
- soutien et suivi des actions de la Maison des Associations (MDA) qui accueille les associations BUG, APRAS, France bénévolat 35, Ékosynergies, Canal B, le Mouvement Associatif Rennais, et propose à des tarifs préférentiels la location de salles de réunions, d'activités et d'un auditorium (gestion Citédia).

Elle développe également des cadres privilégiés de dialogue avec les associations : commission mixte sur le Fonds d'Aide à la Vie Associative, commission Asso Pass, négociations pour l'élaboration de contrats de missions, conventions (assemblée plénière, comité de pilotage, rencontres territoriales, bilatérales, temps d'échanges annuels, etc...).

Elle veille à simplifier les démarches des usagers et à rendre plus lisible et efficace le traitement des demandes de subventions par la mise en place d'une plateforme numérique de dépôt des demandes.

Depuis 1979, la Ville a initié un dispositif de conventionnement avec les équipements de quartier :

- c'est un choix de démocratie participative avec la volonté d'impliquer les habitants dans la vie des quartiers, une gestion associative, un maillage territorial dense et varié, un soutien constant de la Ville
- les conventions déterminent collectivement (Ville et associations) des objectifs communs, généraux, transversaux et thématiques (enfance, jeunesse, socio-sportif, artistique et culturel) à partir des chartes territoriales élaborées en 2016 qui ont permis de mettre en exergue les enjeux prioritaires des 12 territoires.

Les conventions ont été renouvelées en 2017 (adoption lors du Conseil Municipal du 4 décembre) et ont pris effet au 1^{er} janvier 2018 pour 6 ans. Les enjeux forts du conventionnement sont : une vigilance en direction des publics dits éloignés, fragilisés, une priorisation des actions pour le public jeune et enfant et une attention particulière (mais pas exclusive) aux quartiers politique de la ville.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

12,08 M€

11,97 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0,01 M€

Dépenses d'investissement

0,90 M€

1,94 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

→ Accompagner la vie associative

→ Soutenir les équipements de quartier

→ Accompagner les initiatives dans le domaine de l'environnement et de l'énergie

En 2020

- ◆ Poursuivre le développement de l'espace de demandes de subventions et organisation d'évènements : mise en place de télé-services pour l'évènementiel, d'un télé-service pour les subventions Conseil de Quartier et réflexion avec la Direction des Sports pour la mise en place de formulaires dédiés
- ◆ Reprendre le travail engagé sur la révision de la charte des engagements réciproques
- ◆ Développer le partage de connaissances entre directions sur les «fondamentaux» et l'actualité associative
- ◆ Accompagner la mission de gestion et d'animation de l'APRAS à l'EPI des Longs champs et au Jeu de Paume
- ◆ Renouveler le contrat de mission avec l'Association BUG fin 2020
- ◆ Accompagner la mise en place du Comité de Gouvernance de la MDA animé par Citédia dans le cadre de la CSP validée par le CM en décembre 2019
- ◆ Poursuivre la mise en œuvre des conventions avec les associations gestionnaires d'équipements de quartiers et les fédérations et développement de la dynamique d'animation des chartes territoriales
- ◆ Poursuivre le travail engagé avec les équipements de quartier sur la mise en place de la tarification solidaire, les critères d'évaluation des conventions et des chartes territoriales, le renouvellement de la gouvernance associative et le développement de propositions de type aller-vers
- ◆ Accompagner l'évolution de la MJC Suède et son fonctionnement multi-sites avec la mise à disposition du Manoir des Chalais ainsi que l'AMSIC (Maison des Squares) en tant que futur gestionnaire et animateur du prochain pôle associatif Le Blosne (2022/2023) et de l'Antipode qui va intégrer ses nouveaux locaux en 2021 à la Courrouze

Commerce de proximité et action commerciale

Chiffres clés 2019

Le centre-ville de Rennes, 1^{er} pôle commercial du Grand Ouest :

1 960 points de vente dont 43% occupés par les cafés hôtels, restaurants

619 M€ de chiffre d'affaires hors café, restauration et services

16,5 M de passage annuels pour motif d'achat

38 % denseignes nationales représentées

120 000 m² de surfaces commerciales

- Rendez-vous festifs et populaires (grande braderie : plus 400 000 visiteurs, éditions mensuelles du marché à manger et snackés...)

6 % de taux de vacance

Commission de Règlement des Litiges de Consommation : **2 814** dossiers traités

18 marchés dont La Criée-marché central

543 commerçants titulaires

27 food-trucks exercent sur les 26 emplacements + 15 au Roazhon Park

424 terrasses (7 164 m²)

52 étalages (1 989 m²)

La raison d'être du secteur

La politique d'animation en faveur du commerce est destinée à conforter la vitalité du tissu commercial rennais. Pour ce faire, la Ville de Rennes développe un dialogue étroit avec le monde du commerce. Cela se concrétise notamment par un travail approfondi sur les conditions de réussite du développement commercial sur les volets offre commerciale, identité des destinations commerciales ou encore expérience de la clientèle. Plus particulièrement sur le mandat 2014-2020, le contexte particulier des grands travaux oblige la Ville de Rennes à une attention forte envers les secteurs impactés.

Des animations de toutes natures sont soutenues sous différentes formes : prêt de matériel, prise en charge de la communication, versement de subventions, et des temps forts annuels organisés : festivités de fin d'année, grande braderie...

La Ville a élaboré, en partenariat avec les acteurs économiques, un Plan d'action sur le commerce de centre-ville en identifiant 10 leviers d'actions à mettre en place sur la période 2015-2020 afin de dynamiser le centre-ville. La Ville de Rennes veille à ce que les consommateurs soient pleinement informés et responsabilisés en accompagnant la Maison de la Consommation et de l'Environnement qui assure les missions suivantes : coordination d'actions inter-associatives dans tous les domaines de la consommation, de l'environnement et du cadre de vie ; information et sensibilisation de la population ; information et formation des adhérents des associations, mise en œuvre et promotion d'études et recherches dans ses champs de compétences.

Fortement impactée par la succession de manifestations, la Ville de Rennes et la Métropole ont financé un important plan local de relance qui a bénéficié du plan National de revitalisation et d'animation du centre-ville de Rennes avec un financement de l'État de 300 000 €. La Ville de Rennes porte une attention particulière aux commerces non sédentaires (marchés de plein air et couverts, food-trucks), lieux d'animation et de commerce de proximité importants, facilitateurs de liens directs entre les producteurs et les consommateurs.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

1,85 M€

1,90 M€

Recettes de fonctionnement

1,88 M€

1,91 M€

Dépenses d'investissement

0,22 M€

0,10 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

→ Conforter le tissu commercial rennais

→ Soutenir des animations

→ Accompagner des associations de consommation

→ Gérer l'occupation du domaine public

→ Accompagner les commerçants dans la mise en œuvre de la charte terrasses

En 2020

Concertation avec les commerçants

- ◆ Constitution de groupes de travail transversaux et/ou groupes de concertation avec les représentants des commerçants non sédentaires et le syndicat des marchés sur des travaux d'envergure impactant l'organisation et le fonctionnement des marchés des Lices (travaux Hôtel de la Monnaie), Cleunay (installation de chantier), Landrel (construction du conservatoire)
- ◆ Consultation des commerçants non sédentaires (marchés) et riverains sur l'occupation d'espaces publics prochainement libérés par la fin de chantiers (Sainte-Anne, Saint-Germain notamment)
- ◆ Dynamisation du centre-ville
- ◆ Plan d'action commerce de Centre-Ville de Rennes 2015-2020 : l'année 2020 devrait voir se poursuivre l'émergence de plusieurs actions portées par les acteurs économiques signataires du Plan d'action, au bénéfice de :
 - l'offre : plan-guide, présence renforcée sur les salons professionnels, veille et sourcing nouveaux concepts, suivi des transactions immobilières baux et fonds et la création de nouveaux supports de communication
 - l'identité : ouverture du chantier numérique, campagne de communication centre-ville portée par le Carré Rennais, développement des RSS, la braderie nouvelle version, le développement des partenariats (open de tennis, course des garçons de cafés, l'm from Rennes, festival Travelling), les cafés échanges
 - l'expérience : la sensibilisation et la formation des commerçants et artisans aux attentes nouvelles des consommateurs et à la clientèle congressiste, le schéma directeur d'aménagement lumière, l'expérimentation de végétalisations des places et placettes dans le cadre du week-end Zen, le renforcement du plan propreté et la réflexion sur la logistique urbaine du centre-ville
- ◆ La Criée – Marché central : dans le cadre du levier 6 du Plan d'action commerce, la dynamisation de La Criée se poursuivra avec les éditions mensuelles du marché à manger, des snackés (5/an), et la cantine de La Criée ainsi qu'avec une signalétique totalement revue permettant d'identifier le bâtiment au sein du pôle gourmand
- ◆ La mise en œuvre de la charte terrasses au 1^{er} janvier 2020 va participer à la mise en valeur des spécificités identitaires de chaque quartier, au renforcement de l'attractivité des établissements de jour et de nuit et à l'amélioration de la cohabitation entre les différents usages de l'espace public
- ◆ Les Trophées du Commerce : la Ville de Rennes et la Métropole soutiennent cet événement organisé par l'Union du Commerce qui récompense des initiatives professionnelles novatrices dans le domaine du commerce
- ◆ Poursuite de la mise en œuvre des procédures d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Tranquillité publique et prévention des risques

Chiffres clés 2019

1 ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire) (Blosne)

1 QRR (Quartier de Reconquête Républicaine) (Maurepas)

75 policiers municipaux

36 caméras de vidéo protection

Environ **24 000** heures de patrouilles de police de proximité

Plus de **150** réunions organisées sur les quartiers de Rennes (cellules de veille, cellules d'alerte, squats, occupations de l'espace public...)

3 GTSE (Groupe de Travail Socio-Educatif : examen partagé de situations individuelles)

7 procédures de rappel à l'ordre

23 associations soutenues pour 31 projets

30 emplois de médiateurs sociaux ou scolaires soutenus par la Ville

3 370 ERP répertoriés dont 665 sont visités et suivis

Plus de **1 000** dossiers de mise en accessibilité depuis l'ordonnance du 26 septembre en 2014

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

5,38 M€

5,48 M€

Recettes de fonctionnement

0,70 M€

0,75 M€

Dépenses d'investissement

0,14 M€

0,26 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0,05 M€

La raison d'être du secteur

Diverses actions traduisent les orientations de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Au premier titre desquelles :

la présence de la police municipale sur une mission d'ilotage de proximité, de respect des arrêtés municipaux et de coopération avec la Police Nationale

l'animation des instances de gouvernance du CLSPD, dont 1 GPO (groupe de partenariat opérationnel) mensuel sur chacun des 5 secteurs, 1 cellule de veille semestrielle par secteur, une cellule mensuelle à l'échelle de la Ville et une Assemblée plénière annuelle

l'animation de partenariats opérationnels autour des thématiques prioritaires (installation en juin 2019 d'un réseau professionnel de lutte contre les violences faites aux femmes, impulsion d'une démarche de prévention contre les trafics de stupéfiants...). Par ailleurs, la Ville coopère avec la Préfecture et les services spécialisés de la police nationale sur les questions de la prévention de la radicalisation, dans le cadre d'une charte spécifique Maire-Préfet-Procureur

l'animation de la Charte rennaise de la vie nocturne adoptée en mai 2016 (partenariat visant à favoriser le partage des espaces de vie nocturne par la réduction des nuisances et des prises de risques, à prévenir les risques en amont par la sensibilisation de la population et la formation des acteurs à la réglementation et à la réduction des risques, à développer l'attractivité de la vie nocturne rennaise par le soutien et la promotion des offres nocturnes notamment culturelles, par l'intégration du volet nocturne aux questions d'aménagement et de la mobilité)

Dans le cadre de la prévention des risques, une attention particulière est portée aux risques liés aux inondations. La Ville était propriétaire d'ouvrages de protection contre les inondations, essentiellement des digues le long de la Vilaine et de l'île jusqu'au 31 décembre 2017. Les actions nécessaires étaient mises en œuvre pour assurer la pérennité de ces ouvrages. Par ailleurs, afin de développer la connaissance du risque et d'en améliorer sa gestion, la Ville s'inscrivait dans la mise en œuvre d'un programme national d'action de prévention contre les inondations jusqu'au 31 décembre 2017. Les ouvrages de protection et le programme national d'action de prévention ont été transférés à Rennes Métropole le 1er janvier 2018 dans le cadre de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection des inondations.

La Ville exerce également la police incendie dans les ERP rennais. La gestion dynamique de cette police bénéficie à la sécurité du public en matière de prévention des incendies et au bon déroulement des travaux dans les établissements, tant en sécurité qu'en accessibilité aux personnes handicapées. avec les

LES ACTIONS

→ Assurer la tranquillité publique et prévenir la délinquance

→ Prévenir les risques

En 2020

ASSURER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

Police Municipale

- ◆ Poursuivre les patrouilles de police de proximité en soirée dans le centre-ville et en journée dans l'ensemble des quartiers
- ◆ Développer les opérations et patrouilles communes police municipale - police nationale
- ◆ Développer l'expertise sur certains domaines (référents terrasses, marchés, bruits, etc.)
- ◆ Réfléchir à la mise en place d'opérations contrôle route conjointes police nationale – police municipale
- ◆ Renouveler la convention de coordination Police Nationale – Police Municipale

Prévention de la Délinquance et Médiations Sociale

- ◆ Évaluer la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance 2015-2020 et élaborer la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance 2021-2025
- ◆ Mettre en œuvre la charte de partage d'informations nominatives de la convention de partenariat avec le SPIP (notamment pour promouvoir l'accueil de TIG) et avec la PJJ (stages de citoyenneté)
- ◆ Renforcer le dispositif de médiation de jour
- ◆ Expérimenter les agents municipaux médiateurs volontaires
- ◆ Accompagner les suites de la démarche «trafics» (plan d'actions)
- ◆ Élaborer le Contrat Local de Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Vie Nocturne

- ◆ Poursuivre les réunions de coordination et d'interconnaissance des acteurs présents sur l'espace public la nuit
- ◆ Animer le groupe de travail sur la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles la nuit
- ◆ Valoriser les établissements formés et engagés dans une démarche de prévention et de réduction des conduites à risques
- ◆ Renouveler les interventions communes Ville de Rennes/Keolis auprès des établissements à la rentrée scolaire et universitaire

PRÉVENIR LES RISQUES

- ◆ Une nouvelle organisation pour le suivi et la coordination de l'événementiel dans la ville a été mise en œuvre au second semestre de l'année 2017. Elle sera pérennisée en 2018 et au-delà, pour une meilleure étude transversale des dossiers
- ◆ Un processus de contrôle de la sécurité des bars et restaurants N 5ème catégorie a débuté en octobre 2016, s'est poursuivi en 2017, 2018 et 2019 par des visites d'établissements qui continueront en 2020
- ◆ Les réglementations en matière de police de l'incendie et de l'accessibilité dans les ERP nécessitent sur le long terme une gestion continue et vigilante des dossiers, aussi bien simples que complexes qui se poursuivra en 2020
- ◆ Le service ERP a initié en 2018 la «rencontre des Villes de l'Ouest» qui a eu lieu à Rennes le 10 octobre entre les services ERP de plusieurs collectivités (16 villes) et des élus. Grâce à cette initiative, cet échange de pratiques s'est poursuivi en 2019 au Mans et se renouvellera en 2020 si une nouvelle ville se porte candidate pour l'organiser

Chiffres clés 2019

Service État Civil-Événements de Vie : **195 000** prestations délivrées

Service État Civil Formalités : **149 000** prestations délivrées

Service Funéraire :
50 000 usagers reçus
30 000 visites en ligne
1 100 inhumations dont 400 en cinéraires

Service Élections Réglementation Enquêtes : **5 539** usagers reçus

Électorat 2019 : **115 000** au 28/11/2019

107 bureaux de vote

2500 procurations traitées pour les Européennes

23 000 retours de carte NPAI suite à refonte électorale en mars 2019 et 4 500 cartes restituées aux électeurs lors du scrutin 2019

10 065 logements à recenser

Enquête 2019 : taux de réponse de **98,78%** dont 61% par internet

Population totale : **222 104** et municipale 216 268

La raison d'être du secteur

Les prestations administratives à la population sont dispensées par 4 services :

- Le service État Civil-Événements de vie agit au nom et pour le compte de l'État, dans le cadre de missions régaliennes, par délégation de la Maire. Il procède à l'enregistrement des actes de l'état civil (naissances, mariages, décès), instruit et célèbre les mariages, réalise des auditions préalables avant mariage et reconnaissance, instruit les demandes de changement de nom et de prénom, établit et met à jour les livrets de famille, assure la tenue des registres, délivre les actes de l'état civil, assure la vérification des données d'état civil via COMEDEC (COMmunication Électronique des Données de l'État Civil) et instruit les procédures de rectifications administratives. Il enregistre les déclarations, les modifications et dissolutions de PACS.

- Le service Formalités traite les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité des usagers rennais et non rennais pour l'ensemble des titres sur 5 sites : Victor Hugo et 4 mairies de quartier (Villejean, Maurepas, Le Blossne, Bréquigny Sud-Gare), enregistre les inscriptions sur listes électorales, réalise le recensement citoyen des jeunes. Il assure diverses autres prestations : demandes de mise à jour des livrets de famille, légalisations de signature, certifications conformes, attestations de domicile.

- Le service Funéraire gère la police des funéraires (inhumations, exhumations) ainsi que les emplacements et les concessions funéraires et cinéraires des 3 cimetières (Nord, Est et Saint-Laurent). Il reçoit les usagers sur 2 sites (Est et Nord). Il s'assure du bon déroulement des opérations funéraires (travaux marbriers, convois...) dans les trois cimetières.

- Le service Réglementation gère des réglementations spécifiques liées au commerce, à artisanat et au droit des étrangers :

*gestion des autorisations de stationnement taxis, déclarations de débits de boissons permanents et délivrance d'autorisations de débits de boissons temporaires ;

*ventes au déballage, ouvertures dérogatoires des commerces, ventes en liquidation ;

*réception des déclarations de meublés de tourisme et chambres d'hôtes ;

*enregistrement des créations et modifications de statuts des syndicats professionnels ;

*instruction des demandes en ligne de recensement citoyen ;

*instruction des demandes d'attestation d'accueil et de regroupement familial ;

*réponse aux demandes d'enquêtes et de notifications pour le compte de tiers.

- La collectivité est chargée de l'organisation des scrutins politiques (européens, nationaux et locaux). Le service Elections pilote la mise sous plis de la propagande électorale pour les élections municipales et départementales. Il tient à jour les listes électorales, procède à leur actualisation, leur révision (inscriptions, radiations...), il organise localement les campagnes de communication pour les inscriptions. Il est chargé de mettre en œuvre l'actualisation des découpages géographiques électoraux (cantons, circonscriptions, bureaux de vote).

Le recensement de la population est réalisé annuellement sur la base d'un échantillonnage d'adresses correspondant à 8% des logements issus du répertoire des immeubles localisés (RIL), correspondant à une base d'adresses expertisée chaque année. Il est réalisé sous la responsabilité de la Ville par des agents recenseurs avec la possibilité d'un recensement direct par internet.

Dotations État allouées pour les prestations régaliennes : titres d'identité : 178 400 € - recensement : 41 831 € - actes d'état civil (COMEDEC) : 25 000 € - élections : 16 300 €

Recettes perçues : autorisations de stationnement : 30 000 € - concessions funéraires : 500 000 €

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

4,31 M€

4,47 M€

Recettes de fonctionnement

0,79 M€

0,87 M€

Dépenses d'investissement

0,03 M€

0,02 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

→ Prestations administratives

→ Organiser les élections

→ Recenser la population

En 2020

- ◆ Assurer les prestations dont les plus récentes issues des transferts de l'État : PACS (conclusion, modification, dissolution), changement de prénom et de nom, rectifications d'état civil
- ◆ Poursuivre le déploiement des vérifications d'état civil via COMEDEC pour les titres d'identité, les dossiers de mariage, de PACS, notaires...
- ◆ Développer l'information des usagers :
 - sur leurs droits et devoirs pour les prestations mariages/PACS, reconnaissances/naissances
 - Établir ou réactualiser les plaquettes d'information usagers : documents plurilingues pour les prestations liées à la naissance (choix du nom, établissement de la filiation), guide formalités après décès, plaquettes de présentation des cimetières Nord et Est, symbolique funéraire du cimetière du Nord, salles de recueillement, communication sur l'entretien des sépultures dans un espace éco-labélisé et sur le respect dans les cimetières
- ◆ Poursuivre le développement de la dématérialisation des services en ligne proposés aux usagers :
 - pré-demande de titre
 - numérisation des actes de l'état civil et création des extraits pour les actes anciens en vue des échanges COMEDEC
 - mettre en œuvre les certificats de décès électroniques, échanges dématérialisés avec la PMI
 - acquérir et renouveler les concessions funéraires avec mise en service du paiement en ligne
- ◆ Mettre à jour les visites virtuelles sur le portail funéraire avec enrichissement des données concernant les personnalités et les sépultures remarquables
- ◆ Valoriser le patrimoine funéraire des cimetières ; organiser des temps forts à l'occasion d'événements (ex : Toussaint, Printemps des cimetières, Journées du Patrimoine)
- ◆ Réactualiser le règlement des cimetières rennais
- ◆ Stabiliser le nouveau processus électoral issu de la réforme sur le Répertoire Électoral Unique (REU)
- ◆ Mettre en œuvre les élections municipales en mars 2020
- ◆ Recenser la population du 16 janvier au 22 février 2020

Chiffres clés de 2018

(chiffres 2019 non disponibles)

Nombre de KM de domaine public voirie à entretenir : **530 kms**Nombre de marchés alimentaires à traiter : **15**Nombre heures de propreté manuelle (y compris micro balayuses) : **113 000 heures**Nombre d'heures de fonctionnement balayuses 2 et 4m³ : **16 000 heures**Nombre d'heures de fonctionnement laveuses/décapeuse : **4 800 heures**Tonnage déchets collectés : **4 216 T** collectés (1360 T recyclés – 960 T compostés – 1896 T incinérés)Nombre sanitaires publics : **76**Nombre corbeilles de rue : **1420**

La raison d'être du secteur

Le programme Propreté Publique permet de préserver le domaine public de la Ville de Rennes en état de propreté constant, en toutes circonstances (événements sur l'espace public tels que fêtes, manifestations, incivilités...). Il s'agit de lutter contre toutes sortes de pollutions visuelles et de malpropreté (déchets, mégots, déjections canines, tags, affichages sauvages, souillures diverses...) présents sur le domaine public (chaussées, trottoirs, places, jalonnement et mobilier divers, ouvrages d'art, bornes fontaines, sanitaires publics) et de prendre en charge le nettoyage du domaine public à l'issue des marchés alimentaires quotidiens, le vidage des corbeilles, aux fins de restituer et de garantir un environnement de qualité, agréable à vivre, au bénéfice de l'ensemble des Rennais. Il s'agit également d'effectuer le ramassage des feuilles et le dés-herbage des trottoirs et caniveaux.

Le programme s'articule autour :

- de la propreté :
 - Propreté horizontale mécanique de la voirie : balayage et lavage basse et haute pression ;
 - Propreté horizontale manuelle de la voirie : balayage, enlèvement d'encombrants et dépôts sauvages, gestion du mobilier de propreté (corbeilles, cendriers) ;
 - Propreté verticale : enlèvement des tags et de l'affichage sauvage – nettoyage des panneaux d'affichage libre, des panneaux de jalonnement, des fontaines (entretien extérieur), des bornes fontaines à eau, des œuvres d'arts ;
 - Sanitaires publics : nettoyage et maintenance - Pilotage et suivi des travaux liés aux programmes de rénovation ou de création de sanitaires.
- de la prévention avec des actions de médiation et de la verbalisation suite à des dépôts sauvages identifiables ;
- de la mise en sécurité du domaine public : Suite à incivilités, accidents ou autres (enlèvement ou signalement sur les encombrants, les déchets dangereux, les cadavres d'animaux, épandage d'absorbants et nettoyage...).

Des actions de communication sont également mises en œuvre.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

5,87 M€

6,53 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0,17 M€

0,16 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

→ Assurer la propreté et la mise en sécurité des rues

En 2020

- ◆ Sensibiliser : Grâce aux outils de communication créés en 2018 et 2019, début des animations dans les écoles rennaises sur le «Rennes Propre Ensemble» et lors d'évènements organisés par les bailleurs, associations de quartier...
- ◆ Équiper :
 - Poursuite de la mise en place de corbeilles permettant le tri sur l'espace public,
 - Début du tri également des déchets lors des opérations de ramassage de déchets au chariot par les agents,
 - Réception de nouveaux sanitaires publics : place Ste Anne, place St Germain, Parc St Cyr...,
 - Mise en place de 3 uritrottoirs dans le cadre du budget participatif,
 - Augmentation du nombre de points de retrait de sacs à déjections canines.
- ◆ Traiter :
 - Montée en puissance du marché entreprise sur l'effacement des tags
- ◆ Verbaliser :
 - En attente de l'assermentation du 3^e surveillant propreté recruté en 2018
- ◆ Faire face à l'augmentation des surfaces à traiter (création de nouveaux quartiers) et aux évolutions des types d'espaces (pistes cyclables...) et des types de matériaux de ces surfaces (pavés enherbés...).
- ◆ Faire face à l'évolution des usages des espaces (appropriation plus importante des espaces extérieurs, vie nocturne plus intense...).
- ◆ Assurer une équité de traitement de tous les espaces selon leurs besoins : création d'une véritable synergie entre les différents acteurs intervenant sur l'espace public.

Ces enjeux vis-à-vis des usagers passent également par :

- ◆ L'évolution des comportements :
 - en poursuivant et en intensifiant les actions de sensibilisation/médiation vers tous les publics mais notamment vers les enfants, les étudiants.
 - En poursuivant et en intensifiant les verbalisations
- ◆ L'implication des usagers en accompagnant les actions citoyennes (World Clean Up Day...).

Sans oublier les aspects de développement durable :

- ◆ maîtrise des ressources (eau pour le lavage)
- ◆ tri des déchets

Chiffres clés 2019

870 ha d'espaces verts publics

42 m² d'espaces verts publics par habitant - **16,1** % de boisement - **130 000** arbres - **3** % d'eau

160 ha de parcs et **76** m² d'espaces de nature en ville par habitant - **90** % des habitants à moins de **300** m d'un square

400 agents aux jardins, aux espaces verts et à la biodiversité - **100** % des espaces verts en gestion écologique

3 km de trottoirs végétalisés par les habitants dans le cadre de l'opération «Jardiner ma rue»

11 sites de jardins familiaux totalisant **1 013** parcelles

100 jardins partagés

10 vergers citoyens

La raison d'être du secteur

La Ville de Rennes compte en 2019 près de 870 ha d'espaces verts publics (surface de la commune : environ 5 000 ha) dont la maintenance est assurée en quasi-totalité en régie. Par ailleurs, dans le cadre des aménagements ou de réaménagements urbains, des espaces publics permettant entre autres la réalisation d'une trame verte communale sont en cours de création durant le mandat (plus de 110 ha).

Les espaces végétalisés évoluent dans le temps ainsi que les usages qu'ils accueillent. C'est pourquoi, régulièrement, un certain nombre d'entre eux font l'objet de rénovations, à travers des travaux réalisés par entreprise ou en régie.

La Ville de Rennes compte un grand nombre d'espaces verts de proximité, en cœur d'îlot d'habitation : autant d'espaces vecteurs de lien social que permettent par exemple les jardins partagés qui ont continué à se développer en 2019.

La demande en termes de pratique funéraire entraîne, quant à elle, le développement d'aménagements diversifiés dans les cimetières rennais comme, par exemple, les cavurnes et les rivières de dispersion.

L'année 2019 a été la quatrième année de fonctionnement du Conseil Local de la Biodiversité qui réunit scientifiques, associations et institutions autour de la question du maintien et du développement de la biodiversité sur le territoire communal. Rennes devrait être labellisée Ecojardin en fin d'année.

La saison 4 du budget participatif a confirmé l'intérêt des Rennais pour la végétalisation des espaces publics (125 dossiers analysés dont 13 retenus après le vote).

En 2019, la première tranche des Prairies Saint Martin a été inaugurée et la première tranche des jardins des Portes mordelaises est en travaux.

Enfin 2019 a vu aboutir les appels à projets relatifs à l'agriculture urbaine à la Prévalaye avec l'installation d'éleveurs et de maraîchers.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

13,11 M€

13,35 M€

Recettes de fonctionnement

0,38 M€

0,21 M€

Dépenses d'investissement

7,39 M€

8,15 M€

Recettes d'investissement

0,23 M€

0,26 M€

LES ACTIONS

- Assurer la maintenance des espaces verts
- Développer la biodiversité
- Aménager et rénover les espaces verts
- Créer et assurer la maintenance des jardins familiaux et partagés
- Développer l'agriculture urbaine
- Aménager et assurer la maintenance des espaces funéraires
- Alimenter l'observatoire de la biodiversité

En 2020

- ◆ L'action de maintenance des espaces verts de la commune sera poursuivie
- ◆ Des opérations spécifiques de rénovation d'espaces publics seront livrées au cours de l'année 2020 dans le cadre du budget participatif comme le parc Oberthür, le square Clémenceau, les abords des Champs Libres, la fontaine Maginot...
- ◆ Des travaux importants de réaménagement continueront en 2020 dans le parc des Prairies de Rennes ainsi que le parc Saint Cyr (2^e tranche)
- ◆ 2020 verra la livraison de la première tranche des jardins des Portes mordelaises
- ◆ S'agissant des espaces funéraires, les travaux d'aménagement de cavurnes se prolongeront en 2020
- ◆ L'amélioration de l'offre des aires de jeux (regroupement de petites aires de jeux en aires plus variées) va se poursuivre en 2020
- ◆ Sur le plan de la biodiversité, des actions de sensibilisation des Rennais continueront à être organisées (nichoirs citoyens, refuges de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, journée de la biodiversité...).
- ◆ Le travail d'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale devrait s'accélérer en 2020 avec le Conseil Local de la Biodiversité
- ◆ 2020 verra la poursuite d'installation d'agriculteurs sur le territoire dans le cadre de l'agriculture urbaine

Gestion du domaine public et des espaces de circulation

Chiffres clés 2019 :

6 782 places de stationnement payant sur voirie (4 953 en secteur vert, 1 829 en secteur rouge)
476 horodateurs.

9 302 autorisations diverses (arrêtés de circulation, occupation du domaine public, déménagements...)

461 victimes dans **391** accidents routiers

La raison d'être du secteur

La gestion du domaine public routier est partagée entre la Ville de Rennes et la Métropole. Les missions suivantes sont assurées pour le compte de la ville de Rennes :

- Exercice de la police de la circulation et du stationnement : prise des arrêtés permanents et temporaires décrivant les conditions de circulation et de stationnement, délivrance des autorisations de voirie pour les occupations du domaine public type bennes et échafaudages, délivrance des autorisations de déménagement.
- Mise en œuvre de la stratégie de stationnement : gestion du stationnement payant sur voirie, extensions de celui-ci, gestion des horodateurs, collecte et traitement des fonds, gestion des demandes de tarifs préférentiels pour les résidents et les professionnels
- Actions de prévention en matière de sécurité routière : observatoire des accidents, sensibilisation dans les écoles, sensibilisation des cyclistes, campagnes de communication, radars pédagogiques, ... ;
- Viabilité hivernale sur les ex-voies communales sur le territoire rennais par le service Propreté
- Construction de passerelles : afin de favoriser l'accès aux cours d'eau de la Ville, des passerelles et pontons sont construits

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

1,84 M€

1,85 M€

Recettes de fonctionnement

5,69 M€

5,97 M€

Dépenses d'investissement

3,03 M€

6,29 M€

Recettes d'investissement

0,16 M€

0,75 M€

LES ACTIONS

- Assurer la circulation et le stationnement sur le domaine public
- Aménager les espaces verts et les ouvrages spécifiques en lien avec les aménagements de la voirie
- Aménager les passerelles pour permettre un accès facilité aux cours d'eau

En 2020

- ◆ Extension des zones de stationnement payant, en périphérie des zones existantes
- ◆ Continuité des actions de gestion du domaine public routier liées à l'exercice de la compétence de la police de la circulation et du stationnement
- ◆ Continuité des actions de prévention de sécurité routière
- ◆ La réalisation des opérations d'aménagement d'espaces publics, conduite par Rennes Métropole, peut nécessiter une intervention sur le périmètre de compétence de la Ville de Rennes (aménagement des espaces verts, réalisation de kiosques...). Aussi, afin d'assurer la cohérence globale du projet et une parfaite coordination des travaux, Rennes Métropole et la Ville de Rennes peuvent désigner, par voie de convention, l'une des collectivités comme maître d'ouvrage unique pour assurer, à titre temporaire, la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Dans la majorité des cas, Rennes Métropole est désignée maître d'ouvrage unique
- ◆ En 2020, les principaux aménagements portent sur :
 - Les abords des stations de métro : places Sainte-Anne / Saint Germain / Jules Ferry / Cleunay / Buttes de Coëmes / Joliot-Curie / Colombier
 - L'aménagement de l'avenue Janvier et de l'axe Guillaudot/Gambetta
 - L'aménagement de la place des Colombes
 - L'aménagement des espaces publics de la ZAC Blosne Est : avenue des Pays-Bas, place Jean Normand, Square Le Strat
- ◆ Mise en place d'un nouvel outil de gestion pour l'observatoire de l'accidentologie. Le nouvel outil qui a vocation à être utilisé au plan national par les forces de police, les gendarmeries et les différentes collectivités locales permet d'établir des statistiques en matière d'accidentologie et de détecter les zones d'accumulation des accidents.
- ◆ L'année 2020 verra la construction de 4 passerelles et d'un ponton :
 - Les passerelles Plaisance Nord et Plaisance Sud, ainsi que les 2 passerelles Armorique assureront une liaison entre 3 aménagements majeurs de la Ville : la ZAC Armorique, les Prairies St Martin et la ZAC Plaisance
 - Un ponton sera construit sous le pont routier de l'avenue Louis Guilloux, le long de l'Ille, pour relier l'Îlot de l'Octroi au Quartier de la Paillette

Développement des déplacements actifs

Chiffres clés 2019

Objectif du PDU : passer la part modale du vélo de **3.2 %** à **9 %** d'ici 2030

80 % des voies en zone de circulation apaisée

21 classes formées à la pratique du vélo par an, soit environ 500 élèves

300 participants aux balades proposées lors de la fête du vélo

18 % d'augmentation du trafic vélo entre 2017 et 2018

La raison d'être du secteur

Le programme « Développement des déplacements actifs » a pour vocation la réalisation des actions relatives au développement de la pratique des modes actifs (essentiellement usage du vélo et de la marche), hors opérations d'aménagements d'infrastructures ou d'exploitation de services.

En conséquence, ce programme comporte essentiellement :

- Des actions de communication ou de sensibilisation, propres à la Ville de Rennes ou réalisées conjointement avec Rennes Métropole. Ces actions peuvent être ponctuelles ou récurrentes, sous la forme d'animations ou de documentation/supports de communication ;
- Des études stratégiques en matière de communication ;
- Des adhésions et subventions à différentes associations et organismes ;
- Des moyens humains et techniques permettant d'alimenter les observatoires des déplacements. Ces moyens sont utilisés notamment en amont des projets pour en étudier l'opportunité et en aval pour en mesurer les effets.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

0,10 M€

0,11 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

- Communiquer et sensibiliser en matière de développement des modes actifs
- Alimenter l'observatoire des déplacements

En 2020

- ◆ La Ville de Rennes a adopté fin 2015 le plan vélo « Rennes 2020 » décrivant les modalités d'atteinte des objectifs politiques. L'adoption de ce plan s'est accompagnée d'une communication spécifique tout au long des années 2017 à 2019. L'année 2020 sera celle du bilan. L'occasion de tirer les enseignements des projets réalisés durant le mandat, notamment en matière d'aménagement de voirie et de modération de la vitesse
- ◆ Les événements récurrents seront poursuivis, notamment la fête du vélo et les actions relatives à la semaine de la mobilité
- ◆ Le développement des mobilités actives passe par l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge. Les actions de formation à l'usage du vélo dans les écoles ont vocation à être développées (une vingtaine d'écoles inscrites pour l'année scolaire 2019-2020)
- ◆ Le soutien à des organismes de promotion du vélo est maintenu, via une subvention à l'association Rayon d'action et l'adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables et à l'Association Rue de l'Avenir
- ◆ La Ville s'est dotée d'objectifs ambitieux en matière de développement de l'usage de vélo. Pour les atteindre, le développement d'un observatoire des mobilités actives est nécessaire. Cet observatoire est alimenté à la fois par des dispositifs d'enquête de terrain, via l'emploi d'étudiants, et par l'utilisation de compteurs fixes. La mise à disposition de ces données permet d'examiner l'opportunité des investissements en matière d'aménagement des espaces publics et de mesurer les effets dans le temps des politiques menées
- ◆ Pour 2020, dans la continuité des activités 2019, il est proposé de poursuivre des formes de promotion différentes du vélo dans la ville, en lien avec le patrimoine naturel, architectural, culturel et/ou à l'occasion d'événements particuliers
- ◆ La ville s'est dotée d'un plan en faveur des piétons (étude en régie, en lien avec l'association Espace Piéton), qui fera l'objet d'une démarche de communication particulière en 2020
- ◆ Les travaux relatifs à la mise en place des aménagements en faveur des modes actifs sont réalisés par Rennes Métropole dans le cadre de la compétence voirie

AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

- Aménagement urbain
- Développement du réseau FOR



Chiffres clés 2019

3 quartiers prioritaires retenus dans le cadre du protocole de préfiguration et de la convention pluriannuelle NPNRU dont **4** opérations d'aménagement : ZAC Blossne Est, ZAC Maurepas-Gayeulles, opération Gros Chêne, ZAC Normandie Saumurois

492,4 M€ (tous maîtres d'ouvrage confondus) investis sur ces quartiers entre 2016 et 2026

141,4 M€ de subventions attendues pour réaliser le NPNRU sur cette période

Des investissements prévisionnels chiffrés d'ici 2026 à **550 M€ TTC** en faveur du renouvellement urbain avec :

57 opérations lancées sur 138

la réhabilitation d'environ **3 000** logements locatifs sociaux (697 réhabilités à ce jour)

la démolition ou suppression de près de **600** logements

et près de **3 000** logements diversifiés seront construits (117 en accession aidée en cours)

43,5 M€ de subventions notifiées, dont 7,5 M€ perçus sur les 141,3 M€ arrêtés

La raison d'être du secteur

Le volet urbain du Contrat de Ville 2015-2020 se traduit pour 3 quartiers -sur les 5 quartiers prioritaires de la politique de ville- par la mise en œuvre d'un nouveau programme de renouvellement urbain. Il concerne les quartiers de Maurepas (Gayeulles et Gros-Chêne) et Le Blossne, retenus parmi les quartiers d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ainsi que le quartier de Villejean dit «quartier d'intérêt régional du NPNRU».

Un protocole de préfiguration du programme a été signé le 20 avril 2015. Celui-ci arrête les objectifs poursuivis et un programme d'études cofinancé par ses signataires.

Il fait désormais l'objet d'une convention pluriannuelle 2016 > 2026, signée le 22 décembre 2017. Cette convention permet de décliner le programme pour chacun des quartiers et de contractualiser les engagements de chacun des partenaires financiers (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain, Collectivités locales, Caisse des Dépôts) et des maîtres d'ouvrage (notamment les bailleurs sociaux partenaires à 50% du projet).

Deux avenants à la convention ont permis d'apporter des modifications techniques (ajustement des calendriers et intégration de maîtres d'ouvrage) mais aussi d'actualiser la participation financière de la Région Bretagne avec un concours financier supplémentaire de 869 524 €.

En parallèle, la rénovation du centre-ancien se poursuit. Cette opération de requalification vise à résoudre les désordres structurels au sein des immeubles, lutter contre le risque incendie, remettre en état d'habilité des logements indignes ou insalubres, préserver la qualité patrimoniale des immeubles, restaurer une gestion saine des copropriétés, favoriser la mixité sociale et fonctionnelle tout en encourageant le maintien des propriétaires occupants. L'objectif global est de traiter environ 20 immeubles par an sur une dizaine d'années. Dans le cadre du contrat de concessions actuel, Territoires Publics prend en charge les missions suivantes : coordination générale de l'OPAH-RU, suivi-animation de l'OPAH Copropriétés dégradées, études urbaines et architecturales concourant à la définition des projets, conduite d'opérations publiques de requalification (restauration immobilière, résorption habitat insalubre), action foncière visant au remembrement, assistance à l'exercice du pouvoir de police, et, le cas échéant, aménagement d'espaces publics.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

1,36 M€

1,28 M€

Recettes de fonctionnement

0,89 M€

1,14 M€

Dépenses d'investissement

12,51 M€

14,98 M€

Recettes d'investissement

3,45 M€

2,67 M€

LES ACTIONS

→ Aménager les opérations ANRU

→ Requalification du Centre ancien

En 2020

- ◆ Poursuite opérationnelle du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Rennes et déclinaison financière avec l'ensemble des partenaires (maîtres d'ouvrage et financeurs) du renouvellement urbain
- ◆ Préparation d'un premier bilan à mi-parcours de la convention NPNRU en s'appuyant notamment sur un regard croisé de l'Audiar sur ses Observatoires jugés pertinents au vu des enjeux du projet. Objectif du rendu de ce premier temps d'évaluation en 2021, cela dans la perspective de la «clause de revoyure» de la convention
- ◆ Blosne Est (opération en régie faisant l'objet d'un budget annexe) : poursuivre avec le chantier du Conservatoire et le lancement de l'aménagement de ses abords préfigurant une partie de la future place, la poursuite du projet de restructuration commerciale avec notamment la mutation des centres commerciaux existants (poursuite des acquisitions des cellules commerciales) et la désignation de l'opérateur commercial, ainsi que les premières démolitions de parkings qui nécessiteront des échanges soutenus avec les habitants
- ◆ Plusieurs réalisations emblématiques pour les habitants du quartier vont être lancées ou inaugurées à l'ouest du quartier : la démolition de la Baraque occupée par l'association Ar Maure préalablement à la construction du Pôle Associatif, la livraison du Quadri et le lancement de la requalification de l'avenue des Pays-Bas et du boulevard Volclair
- ◆ La reconfiguration de l'est du quartier, autour de l'îlot des Hautes-Ourmes, est en cours avec de nouvelles formes d'habitat en construction et une nouvelle offre de services dans les rez-de-chaussée. Les programmes « Babia Gora » et « Terra Nova » seront livrés successivement fin 2019 puis fin 2020 et accueilleront les premiers nouveaux ménages sur le quartier. Ils seront accompagnés par l'aménagement des espaces publics environnants qui finalisera l'intervention sur cet îlot en 2020
- ◆ Maurepas-Gayeulles (opération concédée à Territoires Publics) : une nouvelle phase de travaux va être lancée avec la dernière étape de la restructuration du centre commercial (accueil de la moyenne surface alimentaire), les aménagements de la place Lucie et Raymond Aubrac dans la perspective de leur inauguration au printemps 2021, le lancement du chantier de l'Espace Social Commun et de la seconde tranche des ateliers artisanaux
- ◆ Gros Chêne : Les premiers chantiers de transformation du parc locatif social vont avoir lieu ces prochains semestres avec un impact significatif sur le quartier avec la démolition de 173 logements (29 déjà démolis en 2019) et la requalification de 609
- ◆ Cette transformation du patrimoine social sera également marquée en 2020 par les travaux de restructuration des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble «la Banane» en vue d'accueillir la ludothèque et l'antenne du Musée des Beaux-Arts en 2021. Ce dernier projet s'inscrit dans une volonté de mobilisation dynamique et participative des habitants ainsi que dans la perspective de structuration d'un projet culturel pour le quartier
- ◆ En parallèle de ces chantiers, une nouvelle phase de concertation a été lancée par Archipel Habitat auprès des habitants des six tours allée de Brno en vue de leur requalification et des désignations des nouvelles équipes de maîtrise d'œuvre amenées à travailler sur ces projets (une équipe par paire de tours sera désignée en février 2020)
- ◆ Normandie-Saumurois : en 2020, une nouvelle phase, qui constituera la dernière étape de l'opération avant l'aménagement des espaces publics, sera lancée avec le démarrage des travaux des derniers programmes en accession libre et abordable (et notamment le programme réalisé en mode «habitat participatif»)
- ◆ Centre ancien : poursuite de l'opération de requalification du centre historique à travers la nouvelle concession d'aménagement avec Territoires Publics

Développement du réseau FOR

Chiffres clés 2019

Le réseau FOR dispose de 500 km de linéaire de génie civil dont **460** km en infrastructure propre, **15.8** km dans le réseau de coordination des feux, **8.3** km en réseau assainissement et **14** km dans le métro

Le réseau FOR est constitué de **7 070** km de linéaire de fibres affectées

Avec **567** sites raccordés, le réseau FOR est utilisé par **32** partenaires publics, **15** opérateurs télécoms et **11** utilisateurs privés de réseaux indépendants.

60 points techniques supplémentaires sont également raccordés au FOR pour les besoins de la Collectivité (Videoprotection, Carrefours à Feux, Bornes d'accès Piétons etc..)

Parallèlement à l'activité de gestion du réseau FOR, la Ville gère les infrastructures télécoms dont elle est propriétaire sur les ZAC. **478** km de fourreaux sont loués aux opérateurs télécom qui les occupent.

La raison d'être du secteur

La Ville de Rennes participe à l'aménagement numérique du territoire en construisant le réseau Fibres Optiques Rennais (FOR). La Ville assure l'exploitation de cette infrastructure et assure également la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour les extensions de ce réseau (Génie civil, câblage et raccordements optiques) pour la création de liaisons très haut débit à la demande de ses services et d'utilisateurs externes. La Ville de Rennes met ainsi à disposition des liaisons de fibres optiques noires (non activées) pour des partenaires publics, pour des opérateurs télécoms et pour des utilisateurs privés de réseaux indépendants sur la base d'une grille tarifaire votée en conseil municipal.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

1,79 M€

1,87 M€

Recettes de fonctionnement

0,94 M€

1,40 M€

Dépenses d'investissement

0,70 M€

0,47 M€

Recettes d'investissement

0,34 M€

0,52 M€

LES ACTIONS

→ Créer, développer et gérer le réseau de fibre optique

En 2020

- ◆ Déploiement du réseau de Fibre Optique Rennais pour favoriser les usages numériques de la Ville de Rennes et des administrations partenaires.
- ◆ Rentabilisation des infrastructures télécom de la Ville par la mise à disposition de fourreaux dans les ZAC et la location aux opérateurs de fibres optiques sur tout le territoire pour leurs clients professionnels.
- ◆ Développement de la concurrence sur les services de communication électronique pour les entreprises locales
- ◆ Raccordement des associations hébergées dans des bâtiments municipaux
- ◆ Renforcement des capacités fibres optiques des infrastructures existantes et renouvellement de points techniques saturés.

PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE

- Communication
- Ressources humaines
- Stratégie et gestion immobilière
- Stratégie et gestion financière
- Logistique
- Gestion et Développement du Système d'Information
- Vie de l'institution, Sécurité Juridique et Commande Publique
- Prospective, évaluation et politiques temporelles
- Gestion et développement du système de données territoriales



Chiffres clés 2019

5 numéros des Rennais, diffusés chacun à 130 000 exemplaires

+ de 4,4 millions de pages vues sur le site metropole.rennes.fr par + de 2 000 000 utilisateurs

+ de 145 000 abonnés aux réseaux sociaux (54 000 sur Facebook, 73 000 sur Twitter, 18 000 sur Instagram). Pure Player «Ici Rennes» : 10 800 téléchargements depuis novembre 2018

+ 25 000 téléchargements de l'application RenCircul depuis 2015 (1665 en 2019)

33 000 festivaliers en 50 jours sur Transat en Ville

Plus de 156 000 spectateurs aux 57 soirées d'illuminations du Parlement 2019

400 actions de presse (communiqués, dossiers et invitation presse diffusés + conférences/visites de presse organisées) et plus de 800 demandes presse traitées de janvier à septembre (600 en 2018)

181 campagnes d'affichage réalisées sur le mobilier urbain de la Ville et 220 spots sur le réseau numérique

La raison d'être du secteur

Rendre compte auprès des publics cibles de la Ville de Rennes (habitants, élus, partenaires associatifs et institutionnels, milieu économique) des principales politiques publiques menées ou impulsées à l'échelle de la Ville, en répondant à un enjeu principal : la pédagogie de l'action.

Ce travail se mène en intégrant l'impact, les opportunités et les limites de la transition numérique, qui modifie en profondeur les modalités de la communication publique territoriale.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

6,31 M€

6,33 M€

Recettes de fonctionnement

0,02 M€

0,08 M€

Dépenses d'investissement

0,56 M€

0,47 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

- Informer le public
- Communiquer autour des opérations grand public et de l'événementiel
- Contribuer à la valorisation du territoire
- Organiser les fêtes et cérémonies
- Piloter la stratégie de communication

En 2020

- ◆ Les actions en matière de communication restent, comme pour le dernier trimestre 2019, impactées par les échéances municipales et métropolitaines des 15 et 22 mars 2020. Les interventions dans le domaine de la communication seront marquées cette année de la manière suivante :
- ◆ En matière de pédagogie de l'action, de grands projets de communication notamment liés aux priorités des mandats en cours se poursuivent : la fabrique de la Ville «Rennes 2030 – cœur de ville» (places du centre-ville, Vilaine, etc.), les opérations d'aménagement (Prairies Saint-Martin, le «nouveau Blosne» et son conservatoire, la rénovation de Maurepas, la salle de la Cité, l'Hôtel Pasteur, etc.), le plan «vélo 2020» (Réseau Express), la propreté urbaine, la biodiversité en ville... Pour ces projets, mise en œuvre de dispositifs de communication spécifiques à grande échelle ou de proximité
- ◆ Concernant l'évènementiel au service des citoyens et de l'attractivité du territoire, la poursuite et le renforcement de certaines actions :
 - l'évolution des illuminations de la Ville pour les fêtes de fin d'année en lien avec le spectacle du 31 décembre place de la Mairie, le bal au Liberté et les projections sur la façade de l'Hôtel de Ville
 - la saison des Dimanches à Rennes avec des manifestations comme le marché à manger, les animations du centre-ville à Noël, les interventions sur l'espace public, la gratuité des musées...
 - le festival d'été «Transat en ville» et le feu d'artifice du 14 juillet
 - les 50 ans de l'Immeuble Grande Hauteur Les Horizons de Maillols
 - les 300 ans du grand incendie de 1720 et la reconstruction du centre-ville
 - l'inauguration des œuvres d'art du 1% culturel à l'occasion de la construction des stations de métro et l'installation du belvédère des Bouroullec quai Saint-Cyr
 - le soutien à l'expédition Rennes-Pôle Nord-Rennes de Vincent GRISON...
 - sans oublier la tenue du CapCom au Couvent des Jacobins les 8, 9 et 10 décembre 2020
- ◆ Sur le suivi des grands chantiers, mise en évidence de projets de grande envergure comme le projet EuroRennes et l'avancement du chantier de la gare avec la tour SamSic, l'îlot de l'Octroi, le quartier Baud-Chardonnet, le quartier Patton-Armorique, l'aménagement des Portes Mordelaises et les travaux du métro
- ◆ Des actions touchant à la valorisation du territoire seront menées en lien avec nos partenaires :
 - l'open data et la visualisation des données publiques
 - la participation, à travers un stand sur le budget participatif, au forum «Vivre Ensemble» de Ouest France sur la citoyenneté les 17 et 18 janvier 2020 au Couvent des Jacobins
 - la retransmission sur écran géant place de l'Hôtel de Ville de l'opéra «Madame Butterfly» de Puccini, comme ce fut le cas pour L'Enlèvement au Sérail de Mozart en 2011, La Traviata de Verdi en 2013, La Cenerentola de Rossini en 2015, Carmen de Bizet en 2017 et Le Vaisseau Fantôme de Wagner en 2019
 - le soutien financier aux grands festivals culturels (Les Transmusicales, Yaouank, Mythos, Travelling, Jazz à l'Ouest, l'm from Rennes, Le Grand Soufflet, Ay Roop, Urbaines, Marmaille, Electroni'K, les Tombées de la Nuit, Mettre en scène, Big love, Dooinit...)
- ◆ Dans le souci d'une recherche contributive des habitants et de la mise en valeur des services apportés par la Ville de Rennes, sera poursuivi l'ancrage de la présence de la Ville sur l'ensemble des réseaux sociaux et pour développer l'utilisation de la data-visualisation
- ◆ Poursuite de la mission de coordination en matière de communication culturelle en 2020 avec pour objectif de développer davantage de transversalité dans les dispositifs de communication et d'accroître la lisibilité de l'action publique dans ces secteurs (critérisation des subventions aux festivals, du soutien aux radios, rationalisation des manifestations événementielles sur l'espace public de la Ville de Rennes, guichet d'entrée unique des organisateurs à travers le portail des associations...)

Chiffres clés 2019

Postes budgétaire : **3 053** pour **2 888** agents permanents (dont **40** assistantes maternelles et hors contrats courts sur postes vacants)

Agents dans un dispositif d'insertion + apprentis + service civique : **59 + 34 + 21**

Arrivées : **197** (dont 10 réintégrations et **16** mutations internes)

Départs définitifs : **148** (dont **3** assistantes maternelles et **75** départs à la retraite)

81 204 feuilles de salaire (dont 46 338 pour la Ville)

Jours de formation : **7 395** pour 2 104 agents formés

Nombre de courriers reçus - toutes collectivités confondues : **160 000**

Nombre de sollicitations - toutes collectivités confondues (téléphone, mail, web) : **161 800**

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

18,90 M€

18,70 M€

Recettes de fonctionnement

4,74 M€

4,67 M€

Dépenses d'investissement

0,03 M€

0,03 M€

Recettes d'investissement

0,03 M€

0,03 M€

La raison d'être du secteur

La politique des ressources humaines conduite à la Ville de Rennes vise à recruter, former, accompagner, rémunérer, faire évoluer l'ensemble des agents permanents et temporaires qui accomplissent les missions municipales sur le territoire rennais.

L'ensemble des dispositifs s'inscrivent dans un cadre financier et politique défini, qui conduit à affecter les moyens humains dans les secteurs jugés comme prioritaires uniquement par redéploiements d'autres secteurs.

Dans ce cadre, les orientations suivantes guident les dispositifs de politique de ressources humaines de la Ville :

- Construire les politiques de RH dans le cadre d'un dialogue social riche et respectueux ;
- Assurer un accompagnement des services et des agents par des dispositifs de conseil, de formation, de mobilité ou de reconversion professionnelle variés et soucieux des situations individuelles ;
- Mener ces politiques en tant qu'employeur socialement responsable, notamment sur les questions d'égalité professionnelle, de lutte contre les discriminations ou d'insertion par l'emploi.

Ces orientations se traduisent au quotidien par la mise à disposition d'outils auprès des services et des agents. Leur réussite s'appuie sur un partage de la fonction RH et un engagement de chaque manager dans sa mise en œuvre.

LES ACTIONS

- Piloter et partager la politique des Ressources Humaines
- Pourvoir les besoins des services par le recrutement de compétences adaptées
- Assurer le bon fonctionnement des services par une gestion efficace des ressources humaines
- Définir et mettre en œuvre les conditions de travail optimales
- Définir et mettre en œuvre la responsabilité sociale de la collectivité comme employeur
- Gérer la relation avec les usagers / agents

En 2020

- ◆ Assurer les recrutements en cohérence avec les priorités identifiées par redéploiements des postes (par le contrôle du comité emploi), en affectant les moyens sur les secteurs identifiés comme prioritaires.
- ◆ Poursuivre les actions d'amélioration de la carrière et de la rémunération des agents. Effectuer les premiers bilans de mise en œuvre du RIFSEEP. Poursuivre le déploiement des dispositions pour les agents non encore concernés par le RIFSEEP. Réaliser les ajustements nécessaires.
- ◆ Poursuivre les démarches de lutte contre l'emploi précaire au sein des directions opérationnelles, en insistant notamment sur l'amélioration de l'accès aux droits.
- ◆ Mener une politique forte de lutte contre les discriminations en soutenant les démarches d'accès à l'emploi des personnes handicapées, et en menant auprès des agents de la Métropole des actions de sensibilisation notamment sur les questions d'égalité professionnelle ou de laïcité.
- ◆ Conduire une politique volontariste d'insertion professionnelle en amplifiant l'accueil de jeunes en apprentissage, en poursuivant l'accueil de jeunes en service civique et en accompagnant les jeunes notamment issus des quartiers de la politique de la ville.
- ◆ Mener une réflexion sur l'organisation du temps de travail en veillant à définir des règles claires pour le fonctionnement des services, dans le respect des évolutions de la réglementation.
- ◆ Poursuivre l'accompagnement des services en vue d'une amélioration des conditions de travail, que ce soit sur les aménagements matériels, le suivi médical et social des agents ou dans le cadre d'un plan d'actions relatif aux risques psycho-sociaux.
- ◆ Accompagner les évolutions institutionnelles et organisationnelles par la poursuite du dispositif d'animation managériale en formant les cadres à des méthodes innovantes de management.
- ◆ Faire vivre la politique RH à travers 17 actions qui seront actualisées en début de mandat :
 - offrir des dispositifs de formation professionnelle adaptés et efficaces
 - améliorer la politique de mobilité interne
 - lutter contre l'illettrisme
 - accompagner les personnes en reconversion professionnelle pour raisons de santé ou en situation de handicap
 - lutter contre l'absentéisme
 - prévenir et lutter contre les troubles musculo-squelettiques
 - prévenir et lutter contre les risques psycho-sociaux
 - évaluer et faire évoluer le dispositif de protection sociale complémentaire
 - conduire la démarche d'animation managériale
 - déterminer les principes relatifs au temps de travail des cadres
 - agir en faveur de l'insertion professionnelle
 - promouvoir l'égalité professionnelle
 - lutter contre les discriminations
 - mettre en place un régime indemnitaire cohérent, égalitaire Homme/Femme, simple et lisible
 - améliorer les perspectives de déroulement de carrières
 - adapter les prestations sociales au nouveau contexte socio-économique
 - lutter contre la précarité
- ◆ Enclencher la démarche de refonte du système d'information ressources humaines

Chiffres clés 2019

968 contrats actifs en septembre 2019 dont 856 d'immeubles bâtis et 112 de terrains

482 hectares de terrains dont 249 loués

683 500 m² dont 526 000 m² gérés énergétiquement

16 000 interventions en régie

380 marchés divers

Certificats d'Économie d'Énergie : **22 100 MWh** cumac déposés

Réalisation de la campagne de communication « Une Énergie Monstre »

198 Établissements Recevant du Public (ERP) sont accessibles au 31/12/2018 soit 51 % des surfaces des ERP

+ 19,5 % sur le tarif du gaz, **+ 3 %** sur celui de l'électricité par rapport à 2017

Stable sur le tarif unitaire de l'eau

La raison d'être du secteur

La gestion du parc privé de la Ville de Rennes exige une planification stratégique via une feuille de route générale. La mise en œuvre de cette stratégie nécessite une clarification des soutiens immobiliers aux politiques publiques, des référentiels de performance à atteindre, une meilleure évaluation des besoins des services municipaux et une activation de la revente des biens dégradés et isolés. La gestion de ce parc doit être très professionnelle. Outre la gestion quotidienne des contrats de locations, il convient de se montrer également très actif en matière de prévention des squats, de contribution au plan de revente, de pilotage de la programmation des déconstructions, d'analyse fiscale des biens et de politique tarifaire.

Par ailleurs, la Ville dispose d'un patrimoine bâti public diversifié et conséquent hébergeant l'ensemble des services publics municipaux : scolaires, sportifs, petite enfance, culturels, associatifs, administratifs, des logements d'urgence, des locaux commerciaux... ; ce patrimoine s'est enrichi en 2017 avec la livraison des locaux de la fourrière municipale (restructuration), de la Maison du Projet (ZAC Blosne Est), du gymnase Trégain, de l'aile Est de la maternelle des Hautes Chalais, des sanitaires du parc de Bréquigny (restructuration), du préau pour la maternelle Léon Grimault.

Un programme de gestion de ce patrimoine public est nécessaire afin d'anticiper son vieillissement (nouveaux équipements, réhabilitations globales, rénovation énergétique, travaux de maintenance ou d'embellissement, renouvellement d'installations techniques) ; d'assurer les dépannages des installations techniques ; de faire face aux évolutions d'usages des bâtiments (restructurations, travaux d'aménagements) ; de permettre l'accueil en sécurité du public et des agents de la collectivité (vérifications périodiques réglementaires, maintenance préventive) ; de permettre l'accueil des personnes en situation de handicap, conformément à la loi du 11 février 2005 (définition, suivi et mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée).

Depuis les engagements du Grenelle de l'Environnement et de la convention des Maires en 2008, la Ville s'est engagée dans un programme de rénovation énergétique de son patrimoine. La gestion des fluides et le suivi énergétique permettent de cibler les équipements énergivores et de planifier les actions adaptées.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

16,54 M€

16,73 M€

Recettes de fonctionnement

5,55 M€

5,68 M€

Dépenses d'investissement

10,58 M€

8,99 M€

Recettes d'investissement

0,01 M€

0,29 M€

LES ACTIONS

- Valoriser le patrimoine immobilier de la collectivité
- Gestion immobilière
- Gérer les fluides
- Patrimoine municipal : construction, restructuration, entretien et maintenance
- Veiller à la sécurité réglementaire des bâtiments

En 2020

- ◆ Poursuite de l'affectation de locaux notamment en faveur des acteurs de l'économie sociale et solidaire
- ◆ Installation du futur cinéma d'art et d'essai dans la ZAC EuroRennes
- ◆ Renouvellement du bail avec le restaurant le Thabor
- ◆ Élaboration du règlement de consultation et définition des critères pour la mise à disposition d'un local sur le domaine public de la ville de Rennes
- ◆ Reconduction des marchés de nettoyage
- ◆ Travaux en cours : GS Ch. de Cicé, locaux associatifs Centre Nord, équipement de quartier Antipode Courrouze, CRR du Blosne, MJC Maison de Suède, Salle de la Cité
- ◆ Travaux à venir : maternelle Torigné, maternelle Ille
- ◆ Poursuite et/ou engagement des études sur groupes scolaires (dont GS Europe, GS Baud Chardonnet, Pôle Éducatif S. Veil ZAC Courrouze), crèches, Pôle Associatif du Blosne, gymnase Beauregard, Ferme des Gallets et locaux techniques divers, Sanitaire public Villejean-Alsace
- ◆ Établissement, en lien avec les directions sectorielles, des programmes de travaux de maintenance Entreprises dans le strict respect de leurs enveloppes budgétaires
- ◆ Poursuite du recentrage des interventions en Régie sur l'entretien-maintenance du Patrimoine et mise en place de gammes de maintenance pour chaque corps de métier
- ◆ Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) : achèvement de l'Ad'Ap n1° et lancement du 2° Ad'Ap pour les années 2019-2027
- ◆ Rénovation énergétique : réalisation du programme pluriannuel et d'une ligne énergétique de 3 millions d'€ par an
- ◆ Réalisation du bilan énergie 2018 et actualisation de la prospective énergie en lien avec le Plan d'Action Energie Durable (PAED)
- ◆ Diagnostic des sites les plus consommateurs et propositions d'actions, notamment dans le cadre de l'enveloppe financière dédiée
- ◆ Poursuite de l'étude portant sur l'évolution du système de télégestion des chaufferies
- ◆ Optimisation des prestations de maintenance et de nettoyage dans le cadre de la relance des marchés
- ◆ Poursuite des actions réglementaires concernant la qualité de l'air
- ◆ Mise en place d'une procédure réglementaire concernant la présence de radon
- ◆ Développement de l'utilisation de peinture bio-sourcée

Chiffres clés 2019

143,36 M€ de fiscalité ménage estimée en 2019 (taxe d'habitation et taxes foncières) acquittées par les contribuables rennais notamment pour les près de 128 000 maisons et appartements imposés sur la Ville

53,19 M€ de dotation globalisée estimée pour 2019 (enveloppe normée)

178,5 M€ d'encours de dette au 1er janvier 2019 pour une annuité (intérêts et capital) de **7,42 M€**

La raison d'être du secteur

La situation financière de la collectivité résulte de la combinaison de contraintes exogènes avec, pour la troisième année, le plafonnement de la dépense de fonctionnement défini contractuellement avec l'État, l'inflation ou encore les niveaux des taux d'intérêt. Elle tient également compte d'orientations stratégiques en particulier la non augmentation de la fiscalité sur la durée du mandat et le niveau élevé d'investissements pour financer les priorités exprimées dans le programme de mandat.

La stratégie financière de la Ville de Rennes vise à maintenir la bonne santé financière de la collectivité en tenant compte de ces différents paramètres. L'objectif est de maintenir, à taux de fiscalité constants, un niveau d'épargne satisfaisant, un endettement modéré et par suite une capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) inférieure à 8 ans.

Dans sa gestion financière, la collectivité est soucieuse d'une couverture des besoins de financement de court et de long terme à un coût optimisé ce qui se traduit notamment par une gestion active de la dette et un suivi quotidien de la trésorerie.

Elle met en place des processus et des circuits destinés à sécuriser la gestion budgétaire et financière de la collectivité et à garantir un bon niveau de qualité comptable.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

8,25 M€

8,26 M€

Recettes de fonctionnement

241,61 M€

245,80 M€

Dépenses d'investissement

7,42 M€

17,33 M€

Recettes d'investissement

64,30 M€

70,67 M€

LES ACTIONS

- Optimiser la gestion active de la dette
- Assurer l'autonomie financière
- Mobiliser les ressources externes
- Comptabiliser les opérations particulières

En 2020

- ◆ Optimiser la gestion active de la dette : les emprunts nécessaires au financement des investissements et, selon les opportunités, à des opérations de réaménagement seront mobilisés. Dans un contexte financier marqué par une forte liquidité, des taux historiquement très bas et des marges faibles, la Ville poursuivra sa recherche de financements optimisés, en empruntant soit sur le marché obligataire soit auprès de ses partenaires bancaires. Les prêts réalisés le seront en euros à taux simple fixe ou variable
- ◆ Afin de gérer de façon optimale sa trésorerie, la Ville procédera selon les cas à des remboursements temporaires de prêts revolving ou mobilisera des financements de court terme provenant de lignes de trésorerie et d'un programme de NEU-CP (anciennement appelés billets de trésorerie)
- ◆ Suivi et pilotage de l'exécution budgétaire de la Ville de Rennes dans le cadre de la contractualisation financière entre l'État et les collectivités
- ◆ Accompagner le changement et harmoniser les pratiques à travers la mise en service au en janvier 2020 d'un nouveau logiciel de gestion financière mutualisé entre la Ville de Rennes, le CCAS de Rennes et Rennes Métropole
- ◆ Convention de services comptables et financiers
- ◆ En partenariat avec la Direction régionale des finances publiques, la Ville de Rennes se dotera d'une convention de services comptables et financiers (CSCF). Les objectifs répondent aux enjeux des évolutions actuelles et à moyen terme de la fonction comptable et des processus associés à savoir la qualité via une amélioration continue de la chaîne comptable globale, l'efficacité en optimisant les moyens dédiés à la chaîne comptable (adéquation des ressources employées) et la performance en réduisant les délais de paiement et en offrant des facilités aux différents acteurs (usagers, contribuables, entreprises etc.). Trois axes de travail structurent cette convention :
 - Axe 1 : une chaîne comptable simplifiée et modernisée ;
 - Axe 2 : préparer la collectivité à la généralisation de la certification des comptes ;
 - Axes 3 : une relation partenariale affirmée et encadrée avec le comptable public.

Chiffres clés 2019

2 127 730 repas dont :

- **1 518 683** pour les
scolaires et centre de loisirs

- **75 080** pour le personnel

- **347 470** pour les EHPAD

- **181 497** pour les crèches

28,5% de produits durable
dont 23 % bio en restauration
scolaire avec une diminution de 55%
du gaspillage alimentaire

4% bio en restauration EHPAD

9% bio en restauration
administrative

15% bio en restauration crèche

836 véhicules et engins (y-c CCAS)

783 738 litres de carburant
consommés et **9 004 273** km
parcours

-10 % émissions CO₂/2010

50 000 m² de locaux
entretenus

73 tonnes de papiers et
cartons collectés

2500 soumissions de travaux
d'impression avec **910 000**
tirages offset, **670 000** copies
N/B, **561 000** copies couleurs
(période 12/18 à 11/19)

23 adhérents au dispositif
REGATE

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

19,34 M€

19,23 M€

Recettes de fonctionnement

2,25 M€

2,43 M€

Dépenses d'investissement

2,18 M€

1,63 M€

Recettes d'investissement

0,06 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

Le programme « Logistique » contribue à une politique publique d'achat responsable incluant les objectifs de performance économique, sociétale et environnementale. Il apporte la juste réponse durable aux besoins matériels des services utilisateurs avec des objectifs de qualité, de sécurité et d'efficacité par l'achat optimisé de : véhicules, mobiliers, fournitures diverses (administratives, denrées alimentaires, spécifiques pour les crèches et les EHPAD, ...) dans le souci de la fin de vie de ces achats.

La stratégie immobilière des locaux des services est axée sur une recherche de gains économiques, de gains environnementaux, en réduisant la facture énergétique, et d'optimisation dans l'occupation des espaces et des déplacements.

L'alimentation est un enjeu de politique publique visant à assurer aux usagers l'accès dans des conditions économiquement acceptables à une alimentation sûre, de qualité, durable et diversifiée. Le programme « Logistique » participe à cette politique à travers la fabrication de repas de qualité nutritionnelle reconnue et durable, à destination des crèches, des écoles, des centres de loisirs, des EHPAD et des restaurants du personnel.

Sont intégrées à ce programme, des actions visant à réduire et à favoriser la valorisation des déchets de la Ville de Rennes (papiers, biodéchets, gaspillage alimentaire...) et à limiter l'usage de produits chimiques notamment pour le nettoyage des locaux.

Les prestations réalisées en régie intègrent la recherche de la qualité : entretien et maintenance de la flotte automobile, mutualisation des moyens pour le transport de matériaux, travaux d'impression (création, impression offset ou numérique, façonnage). Des indicateurs ciblés visant l'obtention de labels et la réduction des émissions de carbone sont suivis pour associer la performance à la réalisation de ces prestations (Suivi des émissions de CO₂, Taux de véhicules propres dans le parc, Taux d'utilisation des véhicules GPL).

LES ACTIONS

→ Mettre à disposition et entretenir des véhicules et engins techniques

→ Assurer de bonnes conditions de travail

→ Délivrer une restauration responsable et de qualité

→ Contribuer à la réduction des déchets de la Ville et favoriser leur valorisation

En 2020

◆ Pour la politique d'achat :

- Dans Le cadre du dispositif « REGATE » porté par Rennes Métropole auprès des communes, bénéficier des services de mise à disposition de marchés, de conseil et de formation avec l'objectif d'optimiser, de mutualiser et de faciliter les achats, dans un souci économique et de développement durable
- Poursuivre le développement des achats de denrées alimentaires d'origine biologique et durable en phase avec les enjeux du plan alimentaire durable

Pour les actions en faveur du développement durable :

- Acheter prioritairement des véhicules classés 0 (véhicules électriques) ou 1 (véhicules essence et gaz) sur la base « Crit'Air », dans la limite des offres constructeurs disponibles, des possibilités de ravitaillement (GPL, GNV, Hydrogène...) et des contraintes de fonctionnement
- Favoriser le remplacement des scooters par des vélos électriques
- Poursuivre l'optimisation de l'utilisation des véhicules en supprimant, dans la mesure du possible, les véhicules effectuant moins de 3 000 km/an, en mutualisant au maximum les véhicules sur un même site, en analysant l'utilisation des pools de véhicules existants
- Poursuivre la réduction des émissions de CO2 pour répondre aux engagements de la collectivité et aux objectifs de la loi de transition énergétique, à savoir -40% d'ici 2030 sur la base 2010
- Mettre en place les actions du Plan Alimentaire Durable avec pour objectifs : 20 % de bio, 20 % de durable et - 50 % de gaspillage en 2020

◆ Pour la politique de la restauration collective :

- Poursuivre les réflexions en cours et celles à mener sur l'ensemble des restaurations, avec la collaboration des Directions partenaires (DEE, CCAS...), instaurer des expériences d'évolution de restauration : EHPAD (cuisine sur place avec 2 cuisiniers), restauration administrative (nouveaux modes de service)...
- Engager la programmation de l'agrandissement de la cuisine centrale
- Conduire la réflexion sur l'utilisation de contenants de cuisson (cuisine centrale) et de service (offices) réutilisables

Gestion et Développement du Système d'Information

Chiffres clés 2019

4200 postes de travail,
190 tablettes, **3 566**
postes téléphoniques fixes,
1853 téléphones mobiles
dont **793** smartphones (Ville et
Métropole confondus)

142 applications dont
52 développements internes
pour la gestion informatique
des différents métiers (Ville et
Métropole compris)

La raison d'être du secteur

Mettre à disposition des services utilisateurs internes et des usagers externes, les solutions informatiques, télécoms et SIG les mieux adaptées à leurs besoins pour leur permettre de remplir au mieux leurs missions ou bénéficier des meilleurs usages.

Assurer l'exploitation, la maintenance et garantir la cohérence des moyens informatiques, télécoms et SIG.

Le système d'information constitue un levier d'efficacité et de modernisation pour l'interne ainsi qu'un moyen d'accompagner les grandes transitions actuelles.

Il doit également être résolument tourné vers l'externe pour proposer aux usagers et partenaires, des services à la hauteur de leurs attentes.

Il constitue également un support indispensable pour développer les usages nomades des outils et permettre aux services de gagner en efficacité.

Enfin, il est une des composantes indispensables de la nouvelle économie numérique en train de se construire dans les grandes métropoles autour notamment des objets connectés, du travail sur les données et du développement durable.

À ce titre, son socle doit rester fiable, performant et évolutif et surtout sécurisé pour que l'ensemble des utilisateurs puissent s'en servir en toute confiance.

Le système d'information doit inscrire son évolution dans un cadre incluant l'enjeu de transition énergétique (cf. Charte Verte du Numérique), une orientation open source et une stratégie d'innovation.

Les projets engagés doivent correspondre aux orientations stratégiques de la collectivité et à ce titre, un schéma directeur numérique et son instance d'arbitrage a vu le jour en 2017. Il constitue la pierre angulaire d'un système de décision basé sur l'analyse de la valeur des projets suivant des critères fixés par la collectivité et réunit à ce titre les projets des différentes maîtrises d'œuvre informatiques de la collectivité.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

4,36 M€

4,66 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

3,29 M€

2,93 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

- Mettre en œuvre, gérer et assurer la maintenance des infrastructures
- Mettre en œuvre, gérer et assurer la maintenance des logiciels et matériels postes de travail
- Mettre en œuvre, gérer et assurer la maintenance sur les projets métier
- Mettre en œuvre, gérer et assurer la maintenance des moyens de télécommunications
- Mettre en œuvre, gérer et assurer la maintenance des systèmes d'information géographiques
- Mettre en œuvre, gérer et assurer la maintenance des moyens de télécommunication

En 2020

Action Infrastructures :

- ◆ Extension de l'infrastructure pour répondre aux besoins liés au développement des projets métiers : Zimbra, portail des associations, archives, internet des objets,...
- ◆ Extension de la solution de sauvegarde
- ◆ Renouvellement de la solution de stockage
- ◆ Renouvellement des serveurs de virtualisation
- ◆ Migration des licences Windows Server
- ◆ Raccordement de sites au réseau FOR

Action Postes de Travail :

- ◆ Nouvelle politique de dotation d'équipements nomades
- ◆ Remplacement des matériels en fin de vie et développement de l'informatique verte
- ◆ Mise à jour réglementaire de l'environnement logiciel de l'ensemble du parc informatique (patches sécurité, antivirus, Windows 10, etc.)
- ◆ Modernisation de l'équipement des salles de réunion
- ◆ Poursuite de la politique de location des moyens d'impression et de rationalisation du parc
- ◆ Poursuite du déploiement de la nouvelle messagerie Zimbra
- ◆ Déploiement d'un catalogue de services en ligne

Action Projets Métiers :

- ◆ Développement des télé-services aux citoyens et notamment la mise place du compte usager unifié
- ◆ Remplacement du logiciel de gestion de la relation citoyen : phase Études
- ◆ Mise en œuvre d'un outil de newsletter
- ◆ Hyperviseur central pour les services techniques : phase Études
- ◆ Remplacement du logiciel de gestion de la cuisine centrale
- ◆ Poursuite de la refonte du système d'information financière Grand Angle
- ◆ Poursuite de la dématérialisation : développement du parapheur électronique et de la Gestion Électronique des Données
- ◆ Mise en œuvre du Système d'Archivage Électronique (SAE) pour les Archives Municipales
- ◆ Mise en œuvre de l'outil de planification pour la DEE
- ◆ Billetterie en ligne pour le musée des Beaux-Arts
- ◆ Migration du logiciel de gestion de l'État-Civil vers sa nouvelle version majeure
- ◆ Mise en œuvre du module Relais Assistantes Maternelles pour la DPE
- ◆ Évolution de l'espace professionnel du portail des médiathèques de Rennes Métropole
- ◆ Étude d'un SIGB Commun pour les bibliothèques de Rennes Métropole
- ◆ Service d'impression/scanner/photocopie pour les usagers des bibliothèques municipales
- ◆ Migration du logiciel de RH Sedit vers sa version web ou acquisition d'un nouveau logiciel RH : phase Études
- ◆ Migration du requêteur Business Object
- ◆ Remplacement du logiciel de gestion des délibération
- ◆ Acquisition des équipements RFID pour l'Antipode
- ◆ Redéveloppement des applications Silverlight
- ◆ Poursuite du développement de l'application de gestion de l'annuaire d'authentification OpenLDAP

Action Télécommunications :

- ◆ Poursuite du projet de sécurisation des écoles
- ◆ Poursuite du câblage des écoles et raccordement au réseau FOR

Action SIG :

- ◆ Mise en œuvre des actions du schéma directeur numérique

Vie de l'institution, Sécurité Juridique et Commande Publique

Chiffres clés 2019

519 délibérations, 96 débats et 18 interventions du public au conseil municipal (7 séances)

13 220 arrêtés, dont 1560 pour le CCAS et 1490 décisions de la Maire, à mi-décembre 2019

2 réunions de la Commission consultative des services publics locaux : examen de 4 rapports d'activité et formulation d'1 avis

133 dossiers contentieux en instance au 7 septembre 2019

98 nouvelles études juridiques au 7 septembre 2019

8 contrats d'assurance annuels

98 nouveaux dossiers sinistres ouverts (hors dépôts de plainte) et 60 nouveaux dépôts de plainte au 1er décembre 2019

411 dossiers sinistres en instance au 1er décembre 2019

774 marchés conclus

La raison d'être du secteur

La vie de l'Institution passe par l'inscription et la participation de la Ville de Rennes dans les réseaux nationaux.

D'autre part, les objectifs de ce programme consistent dans la prise en charge de la prévention et de la gestion des risques juridiques, assurantiels, liés à la commande publique. Il constitue un rouage incontournable d'une action publique locale éclairée et sécurisée.

Dans le cadre de la gestion centralisée du conseil municipal et des actes pris par délégation de ce dernier, un contrôle de compétences est exercé sur les rapports inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil et sur les décisions prises par la Maire.

La défense des intérêts de la Ville de Rennes dans tous ses contentieux est centralisée et pilotée en lien avec les professions juridiques. Le conseil généraliste sur l'ensemble des branches du droit et le conseil plus expert sur certaines thématiques et dossiers complexes bénéficient à l'ensemble des services. Cette fonction d'appui au processus décisionnel et au montage des projets est essentielle à leur sécurisation. Cet enjeu est porté également par la mission de veille et d'alertes juridiques.

La souscription de contrats d'assurances, la bonne gestion des réclamations des tiers et des sinistres sur son patrimoine auprès des assureurs permettent à la collectivité de ne pas en supporter les conséquences financières. Les dépôts de plainte effectués et les constitutions de partie civile participent à la défense de ses intérêts financiers. Les prestations de conseils aux services en matière d'assurances poursuivent ce même objectif.

La commande publique regroupe le conseil juridique et méthodologique dans la conduite des procédures et des achats de la collectivité. L'expertise nécessaire en la matière permet aux élus et à la hiérarchie de bénéficier d'une assistance sécurisée dans ce domaine potentiellement sensible et d'être accompagnés dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable utilisant la commande publique responsable et innovante comme levier.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

5,99 M€

5,97 M€

Recettes de fonctionnement

0,19 M€

0,08 M€

Dépenses d'investissement

0 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

- S'investir dans des réseaux nationaux
- Défendre la collectivité dans ses contentieux
- Souscrire des contrats d'assurances et gérer des sinistres
- Piloter la commande publique
- Assurer le bon fonctionnement de la vie démocratique

En 2020

- ◆ Dans la suite des élections municipales de mars 2020, préparation de la séance d'installation du Conseil municipal
- ◆ Poursuite de l'harmonisation des procédures de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes
- ◆ Des marchés de prestations juridiques liées au nouveau périmètre de compétences et à l'augmentation des contentieux ont été mis en place fin 2016 et seront renouvelés en 2020
- ◆ Une présence active sera maintenue dans le Réseau régional des juristes territoriaux (RJTO) regroupant les services juridiques des collectivités et EPCI de l'ouest (notamment Rennes, Nantes, Angers, Saint-Brieuc, Vannes, Brest, les 4 départements bretons, les régions Bretagne et Pays de la Loire)
- ◆ Deux nouveaux marchés d'assurance prennent effet à compter du 1/01/20 : l'assurance couvrant la responsabilité civile générale de la Ville et sa responsabilité décennale en tant que Maître d'œuvre pour d'autres collectivités
- ◆ Une nouvelle offre de service du service de la commande publique a été travaillée tout au long de l'année 2019 pour proposer à partir de 2020 conseil et pilotage pour généraliser la prise en compte de la dimension achat et en particulier le schéma de promotion de l'achat responsable dans la passation des contrats de la commande publique.

Prospective, évaluation et politiques temporelles

Chiffres clés 2019

Évaluation du Contrat de Ville sur la thématique de l'espace public partagé

4 quartiers seront passés à la loupe (Villejean, Maurepas, Blosne et Brequigny)

1 Étude documentaire sur la base de plus de 160 documents

Plus de 60 acteurs ont participé au cadrage de la mission

Politiques temporelles

2 conférences organisées dans le cycle des «Jeudis du temps» : La valeur du temps 4/04/19 et Temps et tant de déplacements 23/05/19

1 séminaire organisé avec Tempo Territorial : prendre en compte le temps dans les mobilités 24/05/2019

Réseaux et partenariats

104 adhérents à France Urbaine

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

0,38 M€

0,42 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur :

Évaluation et suivi des politiques publiques

La Ville de Rennes a fait le choix de s'engager dans une démarche volontariste de l'évaluation de ses politiques publiques afin de répondre à un principe d'optimisation tout en répondant à une exigence démocratique toujours plus forte.

En effet, l'évaluation permet à la Ville de Rennes de réinterroger certaines de ses politiques publiques et de pouvoir les adapter aux nouveaux enjeux, nouvelles pratiques et attentes des usagers. Ainsi, cette démarche évaluative vient renforcer les orientations fixées dans Service Public 2020.

Politiques temporelles

Le Bureau des temps a pour mission de revisiter l'organisation temporelle du territoire pour l'adapter aux évolutions de notre société. Il mène des actions transversales, dépassant l'approche individuelle, parfois culpabilisante de la gestion des temps sociaux, pour aménager ceux-ci à l'échelle du territoire (horaires des services, articulation vie familiale/vie professionnelle, aménagement, mobilité...). Il agit également directement, en mettant en place des services innovants, et en veillant à lutter contre les inégalités temporelles.

Son action a pour fondement 3 grands enjeux :

- un enjeu sociétal : favoriser une meilleure articulation des temps sociaux et lutter contre les inégalités temporelles ;
- un enjeu territorial : mieux structurer l'organisation temporelle du territoire ;
- un enjeu économique et environnemental : agir sur les temporalités pour réduire nos dépenses et optimiser le fonctionnement de nos infrastructures et de nos équipements et diminuer les coûts sociaux et environnementaux induits.

LES ACTIONS

- Évaluation et suivi des politiques publiques
- Mettre en œuvre le suivi de la politique de la Ville et réaliser une évaluation du contrat de ville.
- Politiques temporelles
- Sensibiliser aux enjeux temporels
- Analyser et agir sur les usages temporels locaux
- Réseaux et partenariats
- S'investir dans des réseaux nationaux

En 2020

Évaluation et suivi des politiques publiques

- Terminer l'évaluation du Contrat de Ville sur la thématique de l'espace public partagé
- Organiser un séminaire avec les directeurs puis avec les élus afin de sensibiliser aux enjeux de l'évaluation des politiques publiques et de définir deux programmes pluriannuels d'évaluations (PPE) pour le nouveau mandat (Ville de Rennes et Rennes Métropole)
- Lancer une démarche de réflexion autour de l'outil de suivi du Contrat de Ville
- Lancer une nouvelle évaluation sur la base du PPE qui sera acté

Politiques temporelles

◆ Sensibiliser aux enjeux temporels

Afin de sensibiliser les citoyens et acteurs du territoire aux enjeux liés aux évolutions des rythmes de vie et à l'organisation du temps, le Bureau des temps organise depuis 2003 des conférences ouvertes à tous aux Champs Libres, dans le cadre du cycle « Les jeudis du temps ». Le temps y est abordé par les interventions des meilleurs spécialistes, qui croisent leur domaine d'expertise avec l'angle temporel. Les conférences sont ensuite mises en ligne sur le site web rennais. Deux conférences sont prévues début 2020

Les supports du Bureau des temps contribuent à diffuser l'information sur les inégalités temporelles et sur la spécificité de l'approche temporelle : Flyer, cartes «Le temps, enjeu de société», fiches actions... Sur la base de l'exploitation des données de l'enquête ménage déplacements, un «portrait temporel» a été réalisé fin 2019 pour présenter les rythmes de vie des habitants de la Ville et de la Métropole

Le Bureau des temps intervient également dans le cadre de colloques, d'ateliers et dans les médias. Et par l'intermédiaire de l'association « Tempo territorial », réseau national des acteurs des politiques temporelles, qui regroupe près de 25 collectivités et dont le Bureau des temps rennais est l'un des membres les plus actifs. Katja Krüger en assure la présidence depuis 2017 (tempoterritorial.fr)

◆ Analyser et agir sur les usages temporels locaux – actions en cours et prévues (2019-2020)

Portrait temporel de territoire : présentation de ce diagnostic des rythmes de vie dans les commissions et GT de la Ville et de la Métropole

Renouveler le cadre stratégique et le programme de travail du Bureau des temps, poursuivre l'engagement de Rennes au sein de Tempo Territorial et préparer l'accueil des Temporelles à Rennes en 2021

Adaptation des horaires d'ouverture des équipements et services publics, en fonction des priorités des élus

Temps et aménagement : étendre la réflexion des temps d'accès aux déplacements automobile et transports en commun, conforter les outils internes sur l'aménagement temporel et temporaire

En interne, en lien avec la réflexion conduite sur le sujet avec les entreprises de la métropole : réflexion sur le télétravail en heure de pointe et le décalage des horaires.

Aménagement : prise en compte des usages temporels des espaces publics et des bâtis, urbanisme temporaire, résilient : séminaire d'échange d'expérience et rédaction d'un guide interne Horaires des services et commerces.

Réseaux et partenariats

La Ville de Rennes est présente dans le cadre du Réseau «France Urbaine» qui fédère l'ensemble des métropoles, agglomérations et grandes villes de France

Prolongation de l'adhésion à la Société Française de l'Évaluation (SFE)

Gestion et développement du système de données territoriales

Chiffres clés 2019

Portail Géographique : plus de
1 000 utilisateurs au sein de la
VDR et de RM

321 permis de construire
numérisés (210 en 2018)

La raison d'être du secteur

Piloter et développer le système d'information géographique de la collectivité

Assurer la constitution et la mise à disposition de données de références

Assister les services dans la constitution et gestion des bases de données métiers

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

0,08 M€

0,06 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0,14 M€

0,44 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

→ Gérer, actualiser et modéliser les données géographiques

→ Mettre en œuvre, gérer et assurer la maintenance des systèmes d'information géographiques

→ Acquérir des données et des outils métiers

En 2020

- ◆ Contribuer à la mise en œuvre du schéma directeur numérique avec la DSI, sur les opérations propres à la Ville de Rennes ainsi que celles partagées avec Rennes Métropole
- ◆ Programmation d'une acquisition de données de grande précision (orthophotographie de précision 5 cm) et acquisition d'une prise de vues aériennes obliques pour la mise à jour de la texturation des bâtiments du modèle 3D
- ◆ Acquisition de données perspectives et autres données de référence

GLOSSAIRE

AC	Attribution de compensation
AP	Autorisation de programme
BP	Budget primitif
CA	Compte administratif
CCAS	Centre communal d'action sociale
CP	Crédit de paiement
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGD	Dotation générale de décentralisation
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DM	Décision modificative
DMTO	Droits de mutation à titre onéreux
DOB	Débat d'orientation budgétaire
DRFiP	Direction régionale des finances publiques
DSC	Dotation de solidarité communautaire
DSP	Délégation de service public
DSU	Dotation de solidarité urbaine
FCTVA	Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle de ressources
FPIC	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
ROB	Rapport d'orientations budgétaires
SPIC	Service public industriel et commercial
SPL	Société publique locale
TA	Taxe d'aménagement
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TH	Taxe d'habitation

